

CC003049 - 25 - CP 19/05/2025 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - SPECTACLE VIVANT

Commission permanente

Date du vote : 19-05-2025

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

Observation :

KDI09503	25 - F - 3 HIT COMBO - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09504	25 - F - ADEC - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09505	25 - F - AY ROOP - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09506	25 - F - DANSE A TOUS LES ETAGES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09507	25 - F - LE JARDIN MODERNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09508	25 - F - ANTIPODE MJC - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09509	25 - F - ATELIERS DU VENT - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09510	25 - F - AU BOUT DU PLONGEOIR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09511	25 - F - CCNRB - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09512	25 - F - CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09513	25 - F - CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09515	25 - F - HF+ BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09516	25 - F - THEATRE DE POCHE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09517	25 - F - LILICO - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09518	25 - F - OCUS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09519	25 - F - ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09520	25 - F - TERRANOVA LA NOUVELLE VAGUE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09521	25 - F - THEATRE DE L AIRE LIBRE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09522	25 - F - THEATRE DU PRE PERCHE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09523	25 - F - THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09524	25 - F - LE GRAND SOUFFLET - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09525	25 - F - ROCK TYMPANS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09526	25 - F - LES TOMBEES DE LA NUIT - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09530	25 - F - LE COLLECTIF DES FESTIVALS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09531	25 - F - GIP CAFES CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09532	25 - F - REDON AGGLOMERATION - LE CANAL THEATRE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09533	25 - F - FOUGERES AGGLOMERATION - CENTRE CULTUREL JULIETTE DROUET - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09534	25 - F - VILLE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE - CENTRE CULTUREL POLE SUD - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09535	25 - F - VILLE DE NOYAL-SUR-VILAINE - CENTRE CULTUREL L'INTERVALLE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09536	25 - F - RENNES METROPOLE - OPERA - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09537	25 - F - VILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER - ESPACE BEL AIR - CONVENTION D'OBJECTIFS

KDI09538	25 - F - VILLE DE VITRE - CENTRE CULTUREL JACQUES DUHAMEL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09587	25 - F - TRANS MUSICALES CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09634	25 - F - AFRA FESTIVAL DU ROI ARTHUR - CONVENTION D'OBJECTIFS

Nombre de dossiers 34

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

IMPUTATION : 65 311 657348 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 CHARTRES-DE-BRETAGNE 2025									
<i>Mairie Esplanade des Droits de l'Homme 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE</i> <i>COM35066 - D3535066 - KDI09534</i>									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Chartres-de-bretagne	la programmation spectacle vivant du Centre culturel Pôle Sud, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 17 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	4 800,00 €	
 COMMUNE DE SAINT AUBIN DU CORMIER 2025									
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie 35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER</i> <i>COM35253 - D3535253 - KDI09537</i>									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Commune de saint aubin du cormier	la programmation spectacle vivant de l'Espace Bel Air, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	INV : 151 469 € FON : 18 000 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	7 200,00 €	
 NOYAL SUR VILAINE 2025									
<i>Mairie 18 place de la Mairie 35530 NOYAL-SUR-VILAINE</i> <i>COM35207 - D3535207 - KDI09535</i>									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Noyal sur vilaine	la programmation spectacle vivant du Centre culturel l'Intervalle, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 12 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	4 800,00 €	

 VITRE 2025 5 Place du Château 35500 VITRE COM35360 - D3535360 - KDI09538									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Vitre	la programmation spectacle vivant du Centre culturel Jacques Duhamel, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 12 000 € INV : 274 983 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	4 800,00 €	

Total pour le projet : DIVERS
Total pour l'imputation : 65 311 657348 0 P121

		65 000,00 €	21 600,00 €
		65 000,00 €	21 600,00 €

IMPUTATION : 65 311 657358 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 CA FOUGERES AGGLOMERATION 2025 Parc d'activités de l'Aumaillerie 1 rue Louis Lumière 35133 LA-SELLE-EN-LUITRE SIC00334 - D35119008 - KDI09533									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca fougeres agglomeration	<u>Mandataire</u> - Ca fougeres agglomeration	la programmation spectacle vivant du Centre culturel Juliette Drouet et du Théâtre Victor Hugo, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 157 979 € INV : 128 788 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	4 800,00 €	

 REDON AGGLOMERATION 2025 3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON SIC00001 - D355236 - KDI09532									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Redon agglomeration	la programmation spectacle vivant du Canal Théâtre, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026	FON : 209 413 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	4 800,00 €	

 RENNES METROPOLE								2025	
4 AVENUE HENRI FREVILLE CS 93111 35031 RENNES Cedex								SIC00104 - D3557430 - KDI09536	
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Rennes metropole	la programmation de l'Opéra en lien avec les actions développées en direction des publics par le service éducatif et leur rayonnement sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2022-2025	FON : 15 200 € INV : 2 000 000 €		€	FORFAITAIRE	241 500,00 €	96 600,00 €	

Total pour le projet : DIVERS
Total pour l'imputation : 65 311 657358 0 P121

		271 500,00 €	106 200,00 €	
		271 500,00 €	106 200,00 €	

IMPUTATION : 65 311 657382 0 P121

PROJET : MUSIQUE

Nature de la subvention :

 GIP CAFES CULTURES								2025	
2 IMPASSE GIRARDON 75018 PARIS								ACL02054 - D35132610 - KDI09531	
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Gip cafes cultures	la contribution aux deux fonds d'aide. Le 1er fonds pour l'emploi artistique et technique du spectacle vivant, en direction des cafés, bars et restaurants et le 2ème fonds dédié aux organisateurs occasionnels de spectacles, à l'échelle du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	6 000,00 €	

Total pour le projet : MUSIQUE
Total pour l'imputation : 65 311 657382 0 P121

		15 000,00 €	6 000,00 €	
		15 000,00 €	6 000,00 €	

IMPUTATION : 65 311 65748 0 P121

PROJET : ART THEATRAL

Nature de la subvention :

 ADEC MAISON DU THEATRE AMATEUR 2025 45 Rue Papu 35000 Rennes ACL00216 - D3538767 - KDI09504									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Adec maison du theatre amateur	l'accompagnement des publics et des compagnies sur les pratiques de théâtre amateur favorisant l'articulation entre le théâtre professionnel et le théâtre amateur dans le département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	INV : 3 923 € FON : 27 500 €		€	FORFAITAIRE	28 000,00 €	11 250,00 €	
 ASS CIE OCUS 2025 1 Rue Desaix 35000 Rennes ACL01543 - D3578511 - KDI09518									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc val d'ille - aubigne	<u>Mandataire</u> - Ass cie ocus	la création, la diffusion et la mise en place d'actions culturelles au sein du lieu de fabrique de la Touchette en partenariat avec la Communauté de Communes du Val-d'Ille Aubigné, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2024-2027	FON : 18 000 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	9 000,00 €	
 AY-ROOP 2025 11 du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01671 - D3591749 - KDI09505									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ay-roop	l'accompagnement des équipes circassiennes, l'organisation de la saison cirque, le développement d'actions culturelles et artistiques et la structuration d'un laboratoire permanent du cirque à rayonnement départemental, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 21 500 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	9 000,00 €	

 LILLICO 2025 14 Rue Guy Ropartz 35700 Rennes ACL01753 - D3598786 - KDI09517									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandatitaire</u> - Lillico	le projet d'éveil artistique et culturel du jeune public et de la petite enfance, en partenariat notamment avec les services départementaux, ainsi que l'organisation du festival Marmaille sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 70 200 €		€	FORFAITAIRE	80 000,00 €	35 100,00 €	
 THEATRE DE POCHE 2025 10 Place de la Mairie 35630 Hédé-Bazouges ACL02102 - D35137679 - KDI09516									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandatitaire</u> - Theatre de poche	la programmation spectacle vivant, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics sur le territoire de la Bretagne Romantique et Val d'Ille Aubigné, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 76 100 €		€	FORFAITAIRE	64 000,00 €	28 800,00 €	
 THEATRE DU PRE PERCHE/ PENICHE SPECTACLE 2025 30 Quai Saint-Cyr 35000 Rennes ACL00075 - D3539072 - KDI09522									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandatitaire</u> - Theatre du pre perche/ peniche spectacle	la programmation d'un lieu culturel itinérant "La Péniche" dédié au spectacle vivant et sur le développement d'un projet artistique et culturel en direction des publics rencontrés au cours des saisons itinérantes sur le territoire départemental, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 31 500 €		€	FORFAITAIRE	31 500,00 €	15 750,00 €	
 THEATRE L'AIRES LIBRE 2025 2 Place Jules Vallès 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande ACL02101 - D35137676 - KDI09521									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandatitaire</u> - Theatre l'aire libre	la programmation spectacle vivant, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics dans le cadre de la convention	FON : 24 600 €		€	FORFAITAIRE	17 600,00 €	7 040,00 €	

 THEATRE L'AIRE LIBRE 2025 2 Place Jules Vallès 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande ACL02101 - D35137676 - KDI09521									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		d'objectifs 2025							
 THEATRE NATIONAL BRETAGNE 2025 1 RUE SAINT HELIER CS 54007 CS 54007 35040 RENNES Cedex ACL00172 - D35961 - KDI09523									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Theatre national bretagne	la programmation du Centre européen théâtral et chorégraphique - centre dramatique national à l'échelle du département - via la diffusion de propositions artistiques à travers la tournée départementale et le développement d'actions culturelles, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 383 865 €		€	FORFAITAIRE	381 465,00 €	190 733,00 €	

Total pour le projet : ART THEATRAL

		642 565,00 €	306 673,00 €	
--	--	---------------------	---------------------	--

PROJET : DANSE

Nature de la subvention :

 CCNRB - COLLECTIF FAIRE 2025 38 Rue Saint-Melaine CS 20831 35108 Rennes cedex 3 ACL00277 - D3542428 - KDI09511									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ccnrb - collectif faire	le projet artistique et culturel autour de la danse : création - diffusion - action culturelle, sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2025	FON : 80 646 €		€	FORFAITAIRE	76 940,00 €	34 623,00 €	
 CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE 2025 Boulevard de Yougoslavie 35200 RENNES ENT02161 - D3524820 - KDI09512									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre culturel le triangle	les projets d'accompagnement à la danse, ainsi qu'au développement d'actions culturelles en direction de	FON : 26 100 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	29 000,00 €	13 050,00 €	

 CENTRE CULTUREL LE TRIANGLE 2025 Boulevard de Yougoslavie 35200 RENNES ENT02161 - D3524820 - KDI09512									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		publics à l'échelle du département, et la coordination du festival Waterproof avec une vingtaine de structures partenaires, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2022-2025							
 DANSE A TOUS LES ETAGES 2025 10 rue Jean Guy 35000 Rennes ACL00483 - D3521650 - KDI09506									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Danse a tous les etages	un projet d'accompagnement d'artistes chorégraphiques en résidence avec la programmation d'actions culturelles en partenariat avec notamment des structures d'accompagnement social, dans le cadre de la convention multipartite 2025-2028	FON : 10 000 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	5 000,00 €	

Total pour le projet : DANSE

		115 940,00 €	52 673,00 €	
--	--	--------------	-------------	--

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 3 HIT COMBO 2025 11 Rue du Manoir de Servigné 35000 Rennes ACL01809 - D35107349 - KDI09503									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - 3 hit combo	les projets de sensibilisation à la pratique aux cultures vidéoludiques	FON : 31 517 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	0,00 €	
 AU BOUT DU PLONGEOIR 2025 Domaine de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard ACL01284 - D3570005 - KDI09510									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Au bout du plongeur	l'accueil et l'accompagnement des artistes, l'action culturelle en direction des publics et le	FON : 22 500 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	11 250,00 €	

 AU BOUT DU PLONGEOIR 2025									
Domaine de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard ACL01284 - D3570005 - KDI09510									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		rayonnement sur le territoire départemental, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2025-2028							
 CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES - CPPC 2025									
57 quai de la prevalaye 35000 Rennes ACL00405 - D3523532 - KDI09513									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre de production des paroles contemporaines - cppc	le développement et l'animation d'un pôle des Arts de la Parole, la programmation d'actions culturelles sur le territoire départemental et l'organisation du festival Mythos, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 58 600 €		€	FORFAITAIRE	64 000,00 €	28 800,00 €	
 HF+ BRETAGNE 2025									
13 Rue de Redon 35000 Rennes ACL01802 - D35107164 - KDI09515									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bretagne	<u>Mandataire</u> - Hf+ bretagne	le projet de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs culturels, sur la question de l'égalité femme/homme dans le monde des arts et de la culture, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 9 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	4 500,00 €	
 LE COLLECTIF DES FESTIVALS ENGAGES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE EN BRETAGNE 2025									
7 BOULEVARD MAGENTA 35000 RENNES ACL01641 - D3589636 - KDI09530									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Le collectif des festivals engages pour le developpement durable et solidaire en bretagne	l'accompagnement des festivals dans la mise en place de démarches de transitions environnementales, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 18 000 €		€	FORFAITAIRE	18 000,00 €	9 000,00 €	

 LES ATELIERS DU VENT 2025 59 Rue Alexandre Duval 35000 Rennes ACL00839 - D3534555 - KDI09509									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Les ateliers du vent	les activités d'un lieu de création et d'expérimentation par un collectif d'artistes, de diffusion et d'action culturelle en direction des publics à l'échelle départementale, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 12 150 €		€	FORFAITAIRE	13 000,00 €	6 075,00 €	

 LES TOMBEES DE LA NUIT 2025 13 Square Lucien Rose 35000 Rennes ACL01091 - D3561844 - KDI09526									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Les tombees de la nuit	l'activité événementielle, son inscription dans l'espace public en complicité avec les territoires et leurs habitants et son rayonnement à l'échelle départementale, ainsi que l'accompagnement durable d'équipes artistiques, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 105 700 €		€	FORFAITAIRE	113 000,00 €	50 850,00 €	

Total pour le projet : DIVERS

		262 000,00 €	110 475,00 €	
--	--	---------------------	---------------------	--

PROJET : MUSIQUE

Nature de la subvention :

 ASS DU FESTIVAL DU ROI ARTHUR 2025 105 la rabine mafeu 35310 Bréal-sous-Montfort ACL01530 - D3581606 - KDI09634									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ass du festival du roi arthur	l'organisation de la 14ème édition du festival du Roi Arthur et les actions de prévention en direction des publics dans le cadre de la convention d'objectifs 2025			€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	4 500,00 €	

 ASSOCIATION ROCK TYMPANS 2025 32 rue du clos cadot 35400 Saint-Malo ACL00047 - D3526057 - KDI09525									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association rock tympan	l'organisation et la programmation des deux éditions hiver et été du festival La Route du Rock et le rayonnement de la manifestation à l'échelle du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 82 800 €		€	FORFAITAIRE	90 000,00 €	41 400,00 €	
 ASSOCIATION TRANS MUSICALES 2025 10 Rue Jean Guy 35000 Rennes ACL00032 - D3539426 - KDI09587									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association trans musicales	l'organisation et la programmation du festival des Trans Musicales, ainsi que le développement d'actions culturelles en direction de publics jeunes, rayonnant sur tout le département, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026	FON : 98 100 €		€	FORFAITAIRE	98 000,00 €	49 050,00 €	
 LE GRAND SOUFFLET 2025 1 Rue de la Conterie Centre culturel Pôle Sud 35131 Chartres-de-Bretagne ACL00428 - D3519464 - KDI09524									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le grand soufflet	l'organisation et la programmation du festival Le Grand Soufflet en réseau avec des partenaires locaux ainsi que le développement d'actions culturelles en direction des publics, à l'échelle du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 100 500 €		€	FORFAITAIRE	105 000,00 €	66 150,00 €	
 LE JARDIN MODERNE 2025 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL00432 - D3518973 - KDI09507									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Le jardin moderne	les activités d'un lieu ressource sur les musiques actuelles à l'échelle du département dont, l'accompagnement des pratiques amateurs ou en voie de professionnalisation et la	FON : 67 950 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	70 000,00 €	30 600,00 €	

 LE JARDIN MODERNE 2025 11 Rue du Manoir de Servigne 35000 Rennes ACL00432 - D3518973 - KDI09507									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		structuration de projets artistiques et culturels, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026							
 MJC ANTIPODE RENNES 2025 75 Avenue Jules Maniez BP 6649 35000 Rennes ACL00581 - D35940 - KDI09508									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Mjc antipode rennes	le développement du projet artistique et culturel du lieu autour des musiques actuelles en favorisant la diversité artistique, l'action culturelle, le décloisonnement des publics et le désenclavement du territoire, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2024-2027	FON : 212 000 €		€	FORFAITAIRE	212 000,00 €	106 000,00 €	
 ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE 2025 42 A Rue Saint-Melaine 35000 Rennes ACL00536 - D3525896 - KDI09519									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Orchestre national de bretagne	le rayonnement de l'orchestre dans le département et les actions menées en matière d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 74 400 €		€	FORFAITAIRE	74 400,00 €	37 200,00 €	
 TERRANOVA - LA NOUVELLE VAGUE 2025 La Nouvelle Vague, Rue des Acadiens 35400 Saint-Malo ACL01929 - D35123828 - KDI09520									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Terranova - la nouvelle vague	la programmation et la diffusion des musiques actuelles, le développement de la pratique amateur ou en voie de professionnalisation et le développement d'actions culturelles à l'échelle du département dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 16 000 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	6 400,00 €	

Total pour le projet : MUSIQUE
Total pour l'imputation : 65 311 65748 0 P121
TOTAL pour l'aide : CONVENTIONS D'OBJECTIFS

		689 400,00 €	341 300,00 €	
		1 709 905,00 €	811 121,00 €	
		2 061 405,00 €	944 921,00 €	

Total général :			2 061 405,00 €	944 921,00 €	
------------------------	--	--	-----------------------	---------------------	--

CC003056 - 25 - CP 19/05/2025 - CONVENTION D'OBJECTIFS - ARTS VISUELS

Commission permanente

Date du vote : 19-05-2025

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

KDI09501	25 - F - BASALT SONS ET CURIOSITES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09514	25 - F - ELECTRONI(K) - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09571	25 - F - 40MCUBE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09586	25 - F - L'AGE DE LA TORTUE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09590	25 - F - CINEMA35 - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09592	25 - F - CLAIR OBSCUR - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09593	25 - F - COMPTOIR DU DOC - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09595	25 - F - ESPACE DES SCIENCES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09596	25 - F - ETONNANTS VOYAGEURS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09597	25 - F - FRAC BRETAGNE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09598	25 - F - MONTFORT COMMUNAUTE - APARTE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09599	25 - F - QUAI DES BULLES - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09600	25 - F - RENNES METROPOLE - MAISON DU LIVRE BECHEREL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09601	25 - F - SUPERFLUX - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09602	25 - F - UNIS VERS 7 ARRIVE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09603	25 - F - VILLE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE - CARRE D'ART - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09604	25 - F - VILLE DE DINARD - DINARD FILM FESTIVAL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09605	25 - F - VILLE DE RENNES - LA CRIEE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09606	25 - F - VILLE DE RENNES - MUSEE DES BEAUX ARTS - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09607	25 - F - VITRE COMMUNAUTE - ARTOTHEQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS

Observation :

Nombre de dossiers 20

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

IMPUTATION : 65 311 657348 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 CHARTRES-DE-BRETAGNE 2025 Mairie Esplanade des Droits de l'Homme 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE COM35066 - D3535066 - KDI09603									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chartres de bretagne	<u>Mandataire</u> - Chartres-de-bretagne	la programmation du Carré d'Art, l'accompagnement des artistes et l'action culturelle en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 17 000 €		€	FORFAITAIRE	6 000,00 €	1 600,00 €	
 RENNES 2025 Hôtel de Ville CS 63126 35031 RENNES CEDEX COM35238 - D3535238 - KDI09605									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Rennes	les projets artistiques et actions de médiation du centre d'art contemporain - la Criée, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2025-2028	FON : 1 243 569 € INV : 93 000 €		€	FORFAITAIRE	41 400,00 €	16 560,00 €	
 RENNES 2025 Hôtel de Ville CS 63126 35031 RENNES CEDEX COM35238 - D3535238 - KDI09606									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Rennes	les actions de sensibilisation et de médiation en direction des publics du Musée des Beaux-arts, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	INV : 93 000 € FON : 1 243 569 €		€	FORFAITAIRE	56 920,00 €	22 768,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		104 320,00 €	40 928,00 €	
--	--	---------------------	--------------------	--

PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Nature de la subvention :

 DINARD 2025 HOTEL DE VILLE 47 boulevard Féart 35800 DINARD COM35093 - D3535093 - KDI09604									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Dinard	l'organisation du Dinard Film Festival et le travail d'action culturelle notamment auprès des collégien.ne.s du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	INV : 241 136 € FON : 34 000 €		€	FORFAITAIRE	35 000,00 €	11 200,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Total pour l'imputation : 65 311 657348 0 P121

		35 000,00 €	11 200,00 €	
		139 320,00 €	52 128,00 €	

IMPUTATION : 65 311 657358 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 CC MONTFORT COMMUNAUTE 2025 Hôtel Montfort Communauté 4 place du Tribunal CS 30150 35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX SIC00008 - D3525420 - KDI09598									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communaute	<u>Mandataire</u> - Cc montfort communaute	les projets artistiques et les actions de médiation de L'aparté - lieu d'art contemporain à Iffendic, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 23 800 €		€	FORFAITAIRE	11 000,00 €	3 520,00 €	

 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE COMMUNAUTE 2025 16 Bis Boulevard des rochers 35500 VITRE SIC00328 - D35105917 - KDI09607									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Ca vitre communaute	<u>Mandataire</u> - Communaute d'agglomeration de vitre communaute	les projets artistiques et actions de médiation de l'artothèque de la Communauté d'Agglomération de Vitre Communauté, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 489 358 €		€	FORFAITAIRE	17 600,00 €	7 040,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		28 600,00 €	10 560,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

PROJET : LECTURE

Nature de la subvention :

 RENNES METROPOLE 2025 4 AVENUE HENRI FREVILLE CS 93111 35031 RENNES Cedex SIC00104 - D3557430 - KDI09600									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes metropole	<u>Mandataire</u> - Rennes metropole	les projets de la Maison du Livre de Bécherel pour la promotion du livre et de l'écriture par des actions de médiation à destination de divers publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	INV : 2 000 000 € FON : 15 200 €		€	FORFAITAIRE	19 000,00 €	6 080,00 €	

Total pour le projet : LECTURE

		19 000,00 €	6 080,00 €	
		47 600,00 €	16 640,00 €	

Total pour l'imputation : 65 311 657358 0 P121

IMPUTATION : 65 311 657381 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 FRAC BRETAGNE 2025 19 avenue André Mussat 35011 RENNES Cedex ACL00081 - D3539055 - KDI09597									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Frac bretagne	les projets d'action éducative et culturelle dont le partenariat relatif au Fonds départemental d'art contemporain, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 46 500 €		€	FORFAITAIRE	40 000,00 €	30 000,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		40 000,00 €	30 000,00 €	
		40 000,00 €	30 000,00 €	

Total pour l'imputation : 65 311 657381 0 P121

IMPUTATION : 65 311 65748 0 P121

PROJET : ARTS PLASTIQUES

Nature de la subvention :

 40mcube 2025 48 Avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00830 - D3534152 - KDI09571									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - 40mcube	les projets de création et de diffusion et les actions de médiation dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2026	FON : 25 300 €		€	FORFAITAIRE	17 000,00 €	7 650,00 €	
 BASALT SONS ET CURIOSITES 2025 68 Canal Saint Martin 68 Canal Saint Martin 35700 Rennes ACL00712 - D358395 - KDI09501									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Basalt sons et curiosites	les projets artistiques et culturels de sensibilisation aux arts sonores sur le département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	INV : 2 729 € FON : 12 600 €		€	FORFAITAIRE	14 000,00 €	6 300,00 €	
 ELECTRONI(K) 2025 24 Avenue Jules Maniez 35000 Rennes ACL01260 - D3569242 - KDI09514									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Electroni(k)	le soutien à la diffusion des arts électroniques à travers le festival Maintenant, son rayonnement dans le département et les actions menées en direction des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2025-2028	FON : 60 928 €		€	FORFAITAIRE	40 000,00 €	20 000,00 €	
 L'AGE DE LA TORTUE 2025 10bis Square de Nimègue 35200 Rennes ACL00922 - D3543935 - KDI09586									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - L'age de la tortue	le projet de diffusion et de médiation de l'Encyclopédie des migrants, ciblé plus particulièrement sur le jumelage	FON : 29 000 € INV : 983 €		€	FORFAITAIRE	7 000,00 €	3 500,00 €	

 L'AGE DE LA TORTUE 2025									
<i>10bis Square de Nimègue 35200 Rennes</i> <i>ACL00922 - D3543935 - KDI09586</i>									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		avec le collège Emile Zola dans le cadre de la convention d'objectifs 2025							

 SUPERFLUX VOIR L ART SE FAIRE 2025									
<i>10 Rue de leglise 35560 Bazouges-la-Perouse</i> <i>ACL00230 - D3526918 - KDI09601</i>									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Superflux voir l art se faire	la programmation, l'accueil en résidence d'artistes et le développement d'actions de sensibilisation à l'art contemporain, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 50 600 €		€	FORFAITAIRE	47 500,00 €	18 900,00 €	

Total pour le projet : ARTS PLASTIQUES

		125 500,00 €	56 350,00 €	
--	--	--------------	-------------	--

PROJET : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Nature de la subvention :

 ESPACE DES SCIENCES 2025									
<i>10 Cours des Alliés 35000 Rennes</i> <i>ACL00182 - D3537949 - KDI09595</i>									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Espace des sciences	les actions de promotion et de médiation de la culture scientifique auprès de tous les publics dont les collégiens, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 124 000 €		€	FORFAITAIRE	124 000,00 €	62 000,00 €	

Total pour le projet : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

		124 000,00 €	62 000,00 €	
--	--	--------------	-------------	--

PROJET : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Nature de la subvention :

 CINE M.A. 35 - CINE MOUVEMENT ASSOCIATIF 35 2025									
13 Rue de Bray 35510 Cesson-Sévigné ACL00269 - D352171 - KDI09590									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Cine m.a. 35 - cine mouvement associatif 35	l'organisation de la compétition de courts-métrages, la coordination du réseau, la formation des bénévoles et les actions d'éducation à l'image, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 27 800 €		€	FORFAITAIRE	37 100,00 €	12 500,00 €	
 CLAIR OBSCUR 2025									
3679 Boulevard des Alliés 35510 Cesson-Sévigné FRANCE ACL00137 - D3526021 - KDI09592									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Clair obscur	l'organisation du festival Travelling et les actions d'éducation à l'image auprès des collégiens et collégiennes du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 99 360 €		€	FORFAITAIRE	96 400,00 €	43 380,00 €	
 COMPTOIR DU DOC 2025									
128 avenue Sergent Maginot 35000 Rennes ACL00508 - D3534325 - KDI09593									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Comptoir du doc	la promotion du film documentaire dans le département à travers un festival - Le Mois du film documentaire - et des actions culturelles à destination des publics et des bibliothèques, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 18 000 €		€	FORFAITAIRE	18 000,00 €	9 000,00 €	
 UNIS VERS 7 ARRIVE 2025									
22 Rue Saint-Hélier 35000 Rennes ACL01168 - D3566677 - KDI09602									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Unis vers 7 arrive	l'organisation du festival Court Métrage et le déploiement du volet action culturelle en direction des publics notamment les collégiens et collégiennes du département, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 27 000 €		€	FORFAITAIRE	26 000,00 €	9 000,00 €	

Total pour le projet : DIFFUSION AUDIOVISUELLE

		177 500,00 €	73 880,00 €	
--	--	--------------	-------------	--

PROJET : LECTURE

Nature de la subvention :

 ETONNANTS VOYAGEURS 2025 24 Avenue des Français Libres 35000 Rennes FRANCE ACL00191 - D3525480 - KDI09596									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Etonnants voyageurs	l'organisation du festival "Etonnants Voyageurs" à Saint Malo et son rayonnement sur le département notamment auprès des collégiens et collégiennes, dans le cadre de la convention d'objectifs multipartite 2023-2025	FON : 54 000 €		€	FORFAITAIRE	60 000,00 €	27 000,00 €	
 QUAI DES BULLES 2025 39 Rue du Levant BP 40652 35400 Saint-Malo ACL00181 - D3526020 - KDI09599									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Quai des bulles	l'organisation du festival QUAI DES BULLES de la bande dessinée et de l'image projetée à Saint-Malo et son rayonnement départemental notamment auprès des publics, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 40 500 €		€	FORFAITAIRE	45 000,00 €	20 250,00 €	

Total pour le projet : LECTURE

		105 000,00 €	47 250,00 €	
--	--	--------------	-------------	--

Total pour l'imputation : 65 311 65748 0 P121

		532 000,00 €	239 480,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

TOTAL pour l'aide : CONVENTIONS D'OBJECTIFS

		758 920,00 €	338 248,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

Total général :

		758 920,00 €	338 248,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

CC003054 - 25 - CP 19/05/2025 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS - LANGUES ET CULTURES

Commission permanente

Date du vote : 19-05-2025

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

KDI09553	25 - F - BERTEGN GALEZZ - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09554	25 - F - CHUBRI - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09555	25 - F - DASTUM - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09556	25 - F - GRANJAGOUL - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09557	25 - F - INSTITUT DE LA LANGUE GALLESE - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09558	25 - F - SKEUDENN BRO ROAZHON - CONVENTION D'OBJECTIFS
KDI09559	25 - F - GROUPEMENT CULTUREL BRETON DES PAYS DE VILAINE - CONVENTION D'OBJECTIFS

Observation :

Nombre de dossiers 7

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

IMPUTATION : 65 311 65748.450 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 BERTEGN GALEZZ 2025 26 Avenue Pierre Donzelot Ferme des Gallets 35700 Rennes ACL00314 - D3527040 - KDI09553									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Bertegn galezz	les actions de promotion de la culture gallèse dans le département et l'organisation du festival Mil Goul dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 16 650 €		€	FORFAITAIRE	18 500,00 €	8 325,00 €	
 CHUBRI 2025 23 Avenue de Guyenne 35000 Rennes ACL01283 - D3569920 - KDI09554									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Chubri	les actions de promotion de la culture gallèse dans le département et la poursuite des activités d'inventaire et d'étude linguistique du gallo dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 17 000 € INV : 5 000 €		€	FORFAITAIRE	20 000,00 €	8 500,00 €	
 DASTUM 2025 29 bis Rue de la Donelière 35000 Rennes ACL00299 - D351075 - KDI09555									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Dastum	la collecte, la sauvegarde et la transmission du patrimoine oral dans le département ainsi que la poursuite de la politique d'accessibilité au grand public, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 22 000 €		€	FORFAITAIRE	22 000,00 €	11 000,00 €	

 GROUPEMENT CULTUREL BRETON DES PAYS DE VILAINE 2025 6 RUE JOSEPH LAMOUR DE CASLOU 35600 REDON ACL00296 - D3539054 - KDI09559									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Groupement culturel breton des pays de vilaine	l'organisation de la 50ème édition de la Bogue d'Or, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 45 974 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	11 250,00 €	
 INSTITUT DE LA LANGUE GALLESE 2025 12 Rue Pierre Texier 35760 Montgermont ACL02034 - D35143107 - KDI09557									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bretagne	<u>Mandataire</u> - Institut de la langue gallesse	les actions portant sur la structuration du réseau des acteurs et des projets de valorisation de la langue gallesse à l'échelle départementale, dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 22 000 €		€	FORFAITAIRE	30 000,00 €	15 400,00 €	
 LA GRANJAGOUL - MAISON DU PATRIMOINE ORAL 2025 2 TER Rue de la Bascule 2 ter rue bascule 35210 Parcé ACL01511 - D3580602 - KDI09556									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - La granjagoul - maison du patrimoine oral	les actions de valorisation et de promotion du patrimoine culturel immatériel dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 10 000 €		€	FORFAITAIRE	13 500,00 €	5 000,00 €	
 SKEUDENN BRO ROAZHON - UNION DU PAYS RENNAIS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES BRETONNES 2025 29bis Rue de la Donelière 35000 Rennes ACL00292 - D3531623 - KDI09558									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pays de rennes	<u>Mandataire</u> - Skeudenn bro roazhon - union du pays rennais des associations culturelles bretonnes	la promotion, l'organisation et le soutien des projets de promotion de la culture bretonne à l'échelle du département et l'organisation du festival "Yaouank" dans le cadre de la convention d'objectifs 2025	FON : 36 900 €		€	FORFAITAIRE	41 000,00 €	18 450,00 €	

Total pour le projet : DIVERS
Total pour l'imputation : 65 311 65748.450 0 P121
TOTAL pour l'aide : CONVENTIONS D'OBJECTIFS

		170 000,00 €	77 925,00 €	
		170 000,00 €	77 925,00 €	
		170 000,00 €	77 925,00 €	

Total général :

		170 000,00 €	77 925,00 €	
--	--	--------------	-------------	--

CC003052 - 25 - CP 19/05/2025 - DOTATION EPCC

Commission permanente

Date du vote : 19-05-2025

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

KDI09551	25 - F - EPCC - LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE - DOTATION
KDI09552	25 - F - EPCC - OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE - DOTATION

Nombre de dossiers 2

Observation :

LANGUES ET CULTURES BRETONNES ET GALLESES

IMPUTATION : 65 311 657381 0 P121

PROJET : DIVERS

Nature de la subvention :

 OFIS PUBLIK AR BREZHONEG OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE 2025									
32 BIS RUE DES MARTYRS 29270 CARHAIX IPB00183 - D3592762 - KDI09552									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Département ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ofis publik ar brezhoneg office public de la langue bretonne	la dotation portant sur la promotion et l'apprentissage de la langue bretonne au titre de l'année 2025	FON : 25 000 €		€	FORFAITAIRE	25 000,00 €	17 500,00 €	

Total pour le projet : DIVERS			25 000,00 €	17 500,00 €	
Total pour l'imputation : 65 311 657381 0 P121			25 000,00 €	17 500,00 €	
TOTAL pour l'aide : LANGUES ET CULTURES BRETONNES ET GALLESES			25 000,00 €	17 500,00 €	

LECTURE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 311 657381 0 P121

PROJET : LECTURE

Nature de la subvention :

 ETS PUB COOP CULTURELLE LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE								2025	
11 RUE DENIS PAPIN 35000 RENNES								IPB00155 - D3582481 - KDI09551	
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Département ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Ets pub coop culturelle livre et lecture en bretagne	la dotation portant sur la promotion et le développement de la vie littéraire au titre de l'année 2025	FON : 15 000 €		€	FORFAITAIRE	15 000,00 €	6 000,00 €	

Total pour le projet : LECTURE
Total pour l'imputation : 65 311 657381 0 P121
TOTAL pour l'aide : LECTURE FONCTIONNEMENT

		15 000,00 €	6 000,00 €	
		15 000,00 €	6 000,00 €	
		15 000,00 €	6 000,00 €	

Total général :

		40 000,00 €	23 500,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier, des missions et des charges, relatif au label « Centre de développement chorégraphique national » ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

D A N S E A T O U S L E S E T A G E S - C E N T R E D E D E V E L O P P E M E N T C H O R E G R A P H I Q U E N A T I O N A L

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027 – 2028

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;
- **La Région Bretagne**, représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°25_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juin 2025 ;
- **Le Département du Finistère**, représenté par son Président, Monsieur Maël DE CALAN et signataire, agissant en vertu de la délibération n° _____ de la Commission permanente du Conseil départemental du Finistère en date du 5 mai 2025 ;
- **Le Département d'Ille-et-Vilaine**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 19 mai 2025 ;
- **Concarneau Cornouaille Agglomération**, représenté par son Président, Monsieur Olivier BELLEC, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°XXX du Conseil communautaire du 27 mars 2025 ;
- **La Ville de Brest**, représentée par son Maire, Monsieur François CUILLANDRE, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° C2025-05-___ du Conseil municipal du 27 mai 2025 ;
- **La Ville de Rennes**, représentée par sa Maire, Madame Nathalie APPERE, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° _____ du Conseil municipal du _____ ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

L'association Danse à tous les étages, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé, 10 rue Jean Guy, BP 41315, 35013 RENNES Cedex, représentée par sa Présidente Mme Catherine DUNOYER DE SEGONZAC dûment mandatée,

N° SIRET : 412 810 046 00026

Licences : PLATESV-D-2020-001650, PLATESV-D-2020-001651

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les objectifs de la politique culturelle de l'Etat dans le champ de la création

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.

A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines matériels et immatériels. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges du label « Centre de développement chorégraphique national » réaffirme le soutien du ministère de la Culture à la création et à la diffusion des œuvres, la formation, l'engagement artistique en termes d'expérimentation, de production et de diffusion, de partage de l'outil, d'engagement culturel et territorial en termes de structuration professionnelle et économique du secteur, la transmission de la culture chorégraphique, l'éducation artistique et l'action culturelle en direction des publics, d'archives et de recherches, d'insertion, de reconversion, de permanence artistique.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale.

L'État soutient les festivals en matière artistique, de coopération et de professionnalisation, d'inscription territoriale, d'accessibilité et d'ouverture aux publics.

Le festival est entendu comme une manifestation circonscrite dans le temps et dans l'espace, qui développe un projet artistique et culturel dans une logique éditoriale de programmation formant une unité. Il repose sur trois critères :

- La programmation d'œuvres artistiques et de créations proposée majoritairement par des professionnels ;
- Une durée définie et une récurrence dans le temps, qu'elle soit annuelle, biennale, etc;
- Un ancrage territorial.

Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe, en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour de établissements culturels labellisés ou conventionnés qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la vie culturelle des territoires, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

L'État/DRAC Bretagne soutient le projet artistique et culturel de Danse à tous les étages - Centre de développement chorégraphique national, en portant notamment une attention particulière :

- au soutien apporté à la création chorégraphique dans toute sa diversité
- à la valorisation des répertoires chorégraphiques
- au développement de l'éducation artistique et culturelle et plus largement, des actions menées en faveur de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels.

Par ailleurs, le ministère de la Culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité* et *diversité* à l'automne 2017, est attentif à l'engagement des structures labellisées ou conventionnées dans une démarche volontariste visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Dans un contexte global de nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en matière de développement durable, le ministère de la Culture observera et évaluera la manière dont les labels s'inscriront dans une démarche de responsabilité environnementale avec des actions écoresponsables (mobilités, usage du numérique, gestion du lieu de diffusion, etc...) favorisant une réduction de l'impact carbone, sobres en matière de consommation de ressources et préservant la biodiversité.

Les centres de développement chorégraphiques nationaux, dans l'exercice de leurs missions, doivent veiller, au travers des œuvres présentées et produites comme des artistes accompagnés, aux objectifs de parité et de diversité. En 2022, l'État met en œuvre un plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant qui conditionne le

versement des aides apportées par le ministère de la Culture au respect par la structure bénéficiaire de 5 engagements, précisés en **annexe IV**.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.

A ce titre, la Région Bretagne reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de Danse à tous les étages avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- L'accompagnement d'équipes artistiques professionnelles – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional et national ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire ;
- L'organisation des festivals « Nomadanse » et « Cap danse » comme temps d'échanges, de rencontres et de circulation ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans la programmation et des soutiens en production, et de mettre en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'évolution de la situation.

Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département du Finistère

La culture occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. Elle joue un rôle important dans la qualité de vie, la densité du lien social, le dynamisme et l'attractivité pour chaque territoire. Le

Département du Finistère soutient aussi bien la création, la diffusion, le développement et l'enseignement des pratiques culturelles (arts vivants, arts visuels, enseignements artistiques, lecture...) que la préservation du patrimoine. Il intervient comme opérateur direct grâce à des établissements comme le Musée départemental breton, les Archives départementales, la Bibliothèque du Finistère, le Centre d'archéologie. Il intervient encore au travers d'établissements publics comme l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère » ou le Groupement d'Intérêt Public « Musées de Territoires ».

Il accompagne le monde culturel et les associations par l'intermédiaire de partenariats multiples et de subventions. Le soutien à la langue bretonne est également une priorité, afin qu'elle reste une langue vivante et que sa transmission soit assurée. L'objectif du Département est de maintenir et de développer une vie culturelle riche et dynamique. Sa volonté est que cette vie culturelle profite au plus grand nombre. Il s'agit ainsi de combiner un degré élevé d'exigence au plan culturel, tout en construisant une offre culturelle tournée résolument vers l'ensemble des Finistériens, et non une petite partie d'entre eux.

Le Département accompagne Danse à Tous les Etages dont il reconnaît le rôle majeur en matière de structuration départementale de la culture, d'attractivité du Finistère et de ressource. Ainsi, Danse à Tous les Etages bénéficie d'une subvention socle permettant de participer à son fonctionnement général (salaires, frais fixes, fluides, programmation ...) à laquelle s'ajoute un second apport financier pour l'accompagner dans la mise en œuvre de projets spécifiques en partenariat avec le Département. Cette seconde part pourra varier chaque année en fonction des projets présentés.

D'autre part, le Département sera attaché à la visibilité de son partenariat sur l'ensemble des supports de communication de Danse à Tous les Etages, selon la charte en vigueur, et à la mention de son nom lors de toutes manifestations publiques.

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :

- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial ;
- Favoriser les initiatives ou projets visant l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs.

Il accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental. S'agissant en particulier des scènes de musique, centres culturels et théâtres structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- circulation du public à l'échelle départementale
- capacité à accueillir en résidence, produire ou coproduire, diffuser des compagnies et artistes
- capacité à développer une programmation pluridisciplinaire ou de référence contribuant à la diversité culturelle sur le département
- fonctionnement en réseau à une échelle départementale et supra départementale
- développement de projets de diffusion à une échelle départementale
- capacité à développer des actions et de la médiation culturelle
- capacité à développer des projets sur le territoire départemental impliquant des pratiques amateurs

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils s'appuient sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales. S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante ; en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Considérant l'intérêt que présente le projet 2025-2028 pour le développement culturel de son territoire tant par l'inscription artistique et territoriale du projet, que par le déploiement de l'action culturelle auprès de toutes les personnes, le Département d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter son soutien à l'association Danse à tous les étages.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de Concarneau Cornouaille Agglomération

Territoire où la diversité et le dynamisme des lieux et des acteurs culturels sont légion, CCA entend promouvoir la culture comme levier de développement, facteur d'attractivité du territoire et vecteur d'identité territoriale.

Le maillage de la communauté d'Agglomération par un réseau des médiathèques conçues comme des lieux de mixité sociale, ainsi que la présence de deux musées de France (le Musée de Pont-Aven rénové en 2016 et le Musée de la Pêche à Concarneau dont la réhabilitation des bâtiments constitue un projet structurant) permettent à CCA de positionner ces équipements communautaires comme de véritables pôles de ressources citoyens favorisant l'accès à la culture pour tous.

Le projet de territoire 2020-2026 met en exergue la nécessité d'accompagnement de la création et de l'innovation sur le territoire, en favorisant la structuration de l'enseignement artistique et le développement des pratiques amateurs (musique et danse notamment) et en soutenant les associations dans leur démarche créatrice à dimension communautaire.

Pour que la culture à CCA soit source de cohésion sociale et d'attractivité, il est important de l'inscrire dans une stratégie d'animation du territoire. La création d'événements fédérateurs sur l'ensemble du territoire pourrait y contribuer, tout comme le renforcement des partenariats, l'accompagnement du développement touristique et la valorisation des richesses patrimoniales.

Trois axes du projet culturel de territoire de CCA concernent notre soutien à Danse à tous les étages

AXE 1 - Faciliter l'accès à la culture pour tous, promouvoir la pratique et l'éducation artistique et culturelle, par l'aménagement de lieux propices à la création et à l'EAC au sein des 7 nouvelles médiathèques

AXE 2 - Créer et/ou renforcer les identités culturelles territoriales par la poursuite de l'accompagnement des acteurs culturels.

AXE 3 – Développer des leviers en matière de marketing territorial afin que la culture soit créatrice de valeurs et source d'attractivité, par un soutien à la création et à l'événementiel :

- Imaginer des événements fédérateurs comme vecteurs d'identité et de rayonnement du territoire (festival de danse contemporaine) et accompagner le développement touristique par le levier culturel.
- Favoriser les partenariats et conforter les relations avec les acteurs privés.
- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Brest

La ville de Brest met en œuvre depuis de nombreuses années une politique de soutien au champ chorégraphique dans les domaines de la création, de la diffusion et de l'éducation artistique, avec une forte exigence de qualité et un souci constant d'élargissement des publics.

Dans ce cadre, elle reconnaît le travail de l'association « Danse à tous les étages » et encourage sa présence à Brest. Elle soutient son action en faveur de la création et de la diffusion des œuvres chorégraphiques, ses projets en faveur de l'inclusion artistique et sociale, de la formation professionnelle et du développement de réseaux à l'échelle régionale et nationale.

La Ville de Brest est attentive aux liens existants entre l'association et le Quartz – Scène Nationale, où sont localisés ses bureaux. La collectivité encourage également le développement de partenariats avec les autres structures du territoire brestois œuvrant dans le champ chorégraphique comme le Mac Orlan et le Conservatoire de musique, de Danse et d'Art Dramatique de Brest métropole.

Enfin, la Ville de Brest accordera une attention particulière aux actions proposées dans le domaine de la médiation vers le jeune public, scolaire et périscolaire, ainsi que les publics empêchés en lien avec les artistes accompagnés par l'association « Danse à tous les étages ».

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Rennes

La culture au cœur du projet pour la cité

La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.

Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égalité des dignités des identités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.

Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.

C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

Dans le respect des droits culturels

Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les droits culturels, constitutifs des droits humains, visent

- À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains
- À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures...
- À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire
- À affirmer l'égalité digne des cultures et des identités culturelles
- À soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"
- Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.

Elle souhaite que l'association s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

Tous et toutes écoresponsables

La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.

L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par l'association, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture

La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus...) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.

Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité de l'Association. Elle s'adresse également à l'organisation de l'association et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés, programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées. Un comptage annuel par l'Association permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.

L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité f/h et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par l'Association, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. L'Association mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.

La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. L'Association veillera à proposer des actions en ce sens.

Ainsi la Ville de Rennes, au vu de ses objectifs, apporte son soutien au projet artistique et culturel de l'Association.

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre de développement chorégraphique national » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de développement chorégraphique national », tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu le bénéficiaire participe des politiques et des engagements précisés par les partenaires publics ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire du label « Centre de développement chorégraphique national », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel 2025-2028 permet de renforcer la création chorégraphique en Bretagne grâce à une approche itinérante innovante, favorisant l'inclusion des habitants et des territoires, tout en répondant aux enjeux sociaux et écologiques par des actions de proximité.

Le projet artistique et culturel repose sur les axes suivants :

- **Engagement artistique** : Soutien à la création et à la diffusion chorégraphique, coproductions, résidences multiformes, festivals itinérants et accompagnement des artistes, notamment émergents.
- **Engagement culturel et territorial** : éducation artistique et culturelle, inclusion artistique et sociale, développement de la culture chorégraphique
- **Engagement professionnel** : Formation, insertion professionnelle, dynamique de réseau et partenariats, mutualisation des ressources et co-construction de projets à l'échelle régionale et interrégionale.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit de 2025 à 2028, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028**.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **931 400 €** pour l'année 2025 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
 - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
 - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables.
- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.

Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

5.1. Pour l'année 2025, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

- une subvention d'un montant de **347 000 €** (trois cent quarante-sept mille euros), sous réserve des crédits disponibles, équivalent à 37 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** ;
- une subvention d'un montant de **110 000 €** (cent-dix-mille euros), est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** sous réserve du vote de la Commission permanente du 31 mars 2025 ;
- une subvention d'un montant de **27 000 €** (vingt-sept mille euros) est accordée au bénéficiaire par **le Département de Finistère** ;
- la participation du **Département d'Ille-et-Vilaine** pour l'année 2025 sera indiquée par une convention spécifique après le vote de la Commission permanente. Pour rappel, la participation du Département d'Ille-et-Vilaine en 2024 s'est élevée à 10 000 € dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Artistique et Territorial (FAAT) ;
- une subvention d'un montant de **80 000 €** (quatre-vingt mille euros) est accordée au bénéficiaire par **Concarneau Cornouaille Agglomération** ;
- une subvention d'un montant de **25 000 €** (vingt-cinq mille euros) est accordée au bénéficiaire par **la Ville de Brest** ;
- une subvention d'un montant de **25 500€** (vingt-cinq-mille-cinq-cent euros) est accordée au bénéficiaire par **la Ville de Rennes** ;

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.

Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.

Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;

- Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

Ces engagements seront déterminés à la suite d'une démarche associant l'équipe et après lecture des référentiels carbone établis par l'ACDCN. Ils pourront notamment être choisis parmi la liste suivante d'engagements :

- **Engagement n°1** : La mobilité durable des publics et des usagers ;
- **Engagement n°2** : La mobilité durable des professionnels et des œuvres ;
- **Engagement n°4** : L'alimentation responsable ;
- **Engagement n°6** : Le numérique responsable ;
- **Engagement n°5** : La communication responsable ;
- **Engagement n°8** : La réduction et la gestion des déchets et des pollutions.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de deux comités consultatifs de suivi :

- le comité d'orientation, composé de personnes élues et techniciennes des partenaires publics ;
- le comité technique, composé des personnes techniciennes des partenaires publics.

Chargés de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, ces comités examinent en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

10.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV et V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.

Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

ARTICLE 16 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Département du Finistère, le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération, le Maire de Brest, la Maire de Rennes, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à RENNES, le
En 8 exemplaires originaux.

**La Présidente
de l'Association Danse à tous les étages**

Madame Catherine DUNOYER DE SEGONZAC

**La Maire
de la ville de Rennes**

Madame Nathalie APPERE

**Le Maire
de la ville de Brest**

Monsieur François CUILLANDRE

**Le Président
de Concarneau Cornouaille Agglomération**

Monsieur Olivier BELLEC

**Le Président
du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur Jean-Luc CHENUT

**Le Président
du Département du Finistère**

Monsieur Maël DE CALAN

**Le Président
du Conseil Régional de Bretagne**

Monsieur Loïc CHESNAIS GIRARD

**Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN

**- ANNEXE I -
LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

dans
à
tous les
étages
CDCN
itinérant
en Bretagne

Projet d'activités 2025 - 2028

Projet d'activités 2025 - 2028

Sommaire

PARTIE 1 · DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :	8
1.1. Historique de Danse à tous les étages.....	9
1.2. Un environnement territorial, artistique et culturel multisite	11
1.2.A. Brest.....	11
1.2.B. Rennes.....	12
1.2.C. Concarneau Cornouaille Agglomération.....	12
1.2.D. Centre Bretagne.....	13
1.3. Danse à tous les étages, un pôle chorégraphique itinérant de proximité.....	14
PARTIE 2 · PROJET ARTISTIQUE GÉNÉRAL :	
AMBITION ARTISTIQUE ET MISSIONS	18
2.1. Engagement artistique : un pôle structurant pour la création chorégraphique en Bretagne.19	
2.1.A. Soutien à la production – « Accueil-studio ».....	20
2.1.B. Résidences itinérantes et multiformes	20
2.1.C. Projet de coopération internationale : danses traditionnelles européennes	21
2.1.D. Artiste associé-e	22
2.1.E. Compagnonnage d'équipes artistiques émergentes / Réseau Tremplin	23
2.2. Diffusion : une programmation de saison et deux festivals sur les territoires associés	25
2.2.A. Nomadanse, un festival itinérant autour du canal de Nantes à Brest.....	25
2.2.B. Festival Cap Danse – Concarneau Cornouaille Agglomération	27
2.2.C. Programmation de saison / Collaboration aux festivals régionaux	28
2.3. Engagement culturel et territorial : permettre l'inclusion artistique et sociale.....	29
2.3.A. Éducation artistique et culturelle.....	29
2.3.B. Actions en direction des personnes en situation de fragilité sociale.....	30
2.3.C. Médiation et culture chorégraphique	31
2.3.D. Espace ressources	32
2.4. Formations et rencontres professionnelles	32
2.4.A. À destination des danseur-euses professionnel-les ou en voie de professionnalisation ..	32
2.4.B. À destination des programmeur-trices pluridisciplinaires	33
2.5. Une dynamique de réseaux.....	33
2.5.A. Réseaux pilotés par Danse à tous les étages	33
2.5.B. Réseaux régionaux et nationaux	34
2.6. Enjeux et attentions particulières	36
2.7. Projection d'activités 2025-2028	37

PARTIE 3 · MOYENS ET ORGANISATION	42
3.1. Statut juridique et gouvernance.....	43
3.2. Organigramme et ressources humaines	43
3.3. Équipements et moyens matériels.....	44
3.3.A. Les studios.....	44
3.3.B. Le parc de matériel mobile	45
3.4. Situation budgétaire et financements.....	45
 PARTIE 4 · ANNEXES	 52
4.1. Environnement artistique	53
4.1.A. Artiste associé-e 2021-2024 : Sylvain Prunenec	53
4.1.B. Compagnonnage d'équipes artistiques émergentes (réseau Tremplin)	54
4.1.C. Bilan des artistes accompagné-es 2012-2023	55
4.2. Indicateurs	57
4.2.A. Soutien à la production - évolution de 2019 à 2023	57
4.2.B. Résidences - évolution de 2019 à 2023.....	58
4.2.C. Diffusion - évolution de 2019 à 2022	60
4.2.D. Actions artistiques et sociales - évolution de 2019 à 2022	66
4.2.E. Formations et rencontres professionnelles - évolution de 2019 à 2022	67
4.2.F. Emplois - évolution de 2019 à 2022.....	68
4.3. Liste des pièces administratives jointes au présent dossier.....	69





Partie 1

Description de la structure

1.1.

Historique de Danse à tous les étages

Créée en 1997 par Annie Bégot, Danse à tous les étages prend corps à Rennes à une époque charnière pour la danse contemporaine, où le développement de cet art devient institutionnel et où des lieux labellisés sont implantés dans les régions.

Le parti pris de Danse à tous les étages est de déployer l'art chorégraphique dans tous les espaces de la société. Dès le départ, il y a eu cette préoccupation des « territoires oubliés », terme utilisé alors pour nommer les espaces souvent inhabités par la culture, mais aussi les territoires humains en fragilités. Occuper des non-lieux, travailler sur des territoires, aller à la conquête d'autres corps, c'est ainsi que se forment les deux axes fondateurs du projet :

- l'inclusion sociale, aller vers des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs parcours de vie ;
- l'inclusion territoriale, aller vers des territoires ruraux et/ou isolés, où l'art et le spectacle vivant sont peu présents.

L'équipe et les artistes, chorégraphes et danseur-euses, se sont ainsi investi-es, dans les quartiers, les hôpitaux, les centres sociaux, en multipliant les ateliers et les rencontres. Ces actions artistiques et sociales ont permis aux populations de traverser des processus de création, leur donnant ainsi le goût de la danse tout en participant aux objectifs d'insertion de nos partenaires sociaux.

Peu à peu s'est déployée une politique d'accompagnement d'artistes et de créations, dans un souci d'amplifier la vie de la danse contemporaine et de renforcer la colonne vertébrale artistique du projet. La posture d'auteur est privilégiée et c'est un repérage d'inventeurs de langage chorégraphique qui s'opère. Des artistes aujourd'hui reconnus ont été accompagnés : Latifa Laâbissi, François Chaignaud, Mickaël Phelippeau, Perrine Valli, Thierry Micouin, Anne Nguyen, etc.

Entre 2000 et 2010, Danse à tous les étages développe le festival « Coursives », festival des émergences à Rennes. La dernière édition se déroule en 2010 et laisse place au Résodanse au bout du monde, un programme de permanence artistique déployé en Finistère. Animé par Danse à tous les étages, ce réseau invite un-e artiste renommé-e à travailler avec un grand nombre de petites et moyennes structures culturelles, pour une résidence de territoire en Finistère.

En 2011, Danse à tous les étages se déploie à Brest, parallèlement à son site rennais. Cette nouvelle implantation permettra la création de liens et d'actions durables avec des structures labellisées en Finistère.

En 2012, l'association reçoit le label « Scène de territoire pour la danse », ce qui témoigne d'une première reconnaissance institutionnelle.

En 2016 est créé le réseau Tremplin, réseau de structures à l'échelle interrégionale qui vise à l'accompagnement de jeunes équipes artistiques émergentes.

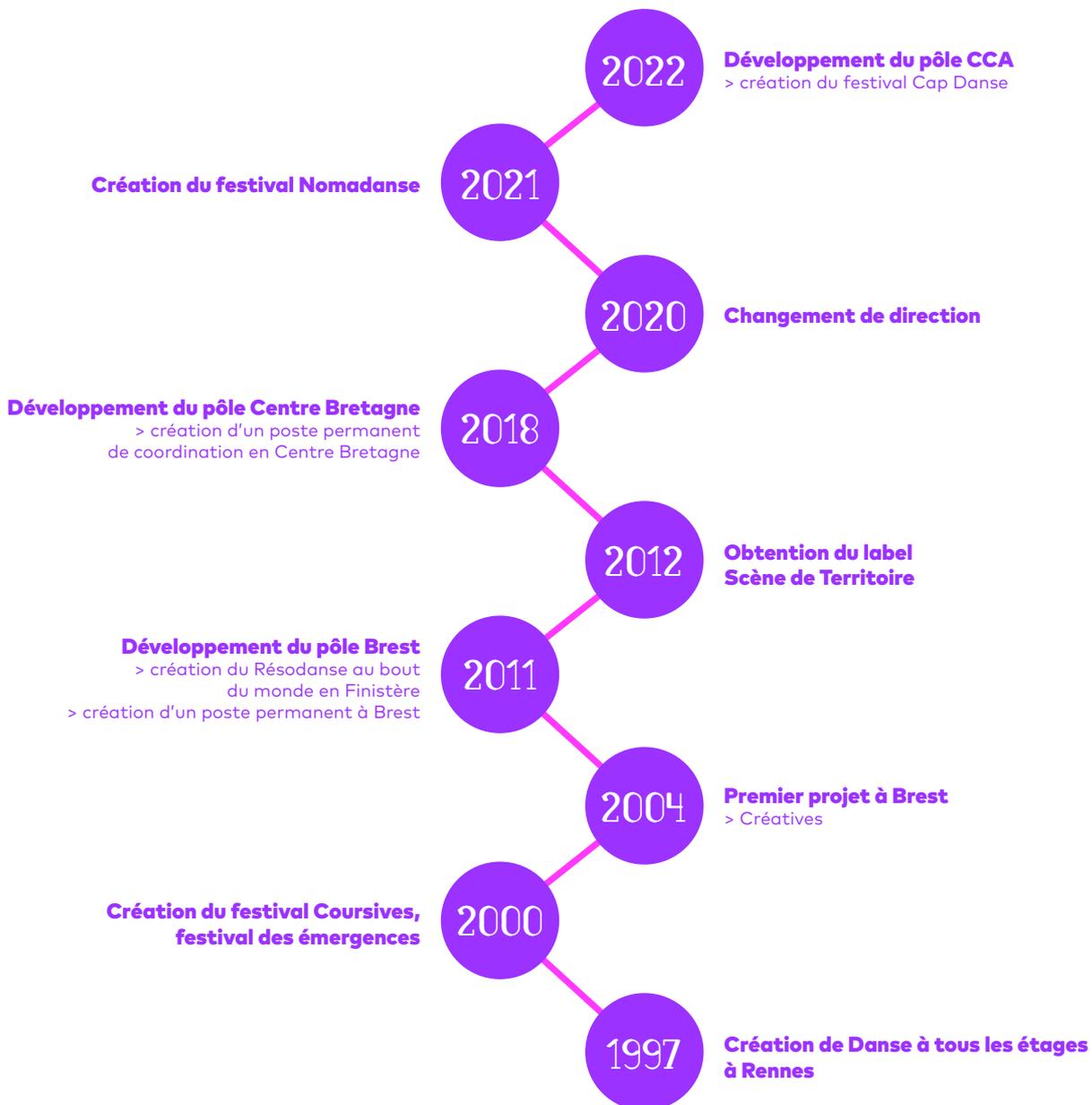
En 2018, Danse à tous les étages poursuit son cheminement itinérant en développant un nouveau pôle en Centre Bretagne. Des résidences et diffusions se déploient alors annuellement à Pontivy, en partenariat avec le Palais des Congrès, le Conservatoire de musique et de danse, le Collège Charles Langlais et la CHAD. Des présences artistiques investissent peu à peu des communes rurales du Morbihan et du Finistère : à Rohan, à Saint-Aignan, à Bignan, à Carhaix, à Gourin, à Langonnet, au Cloître Pleyben, à Baud.

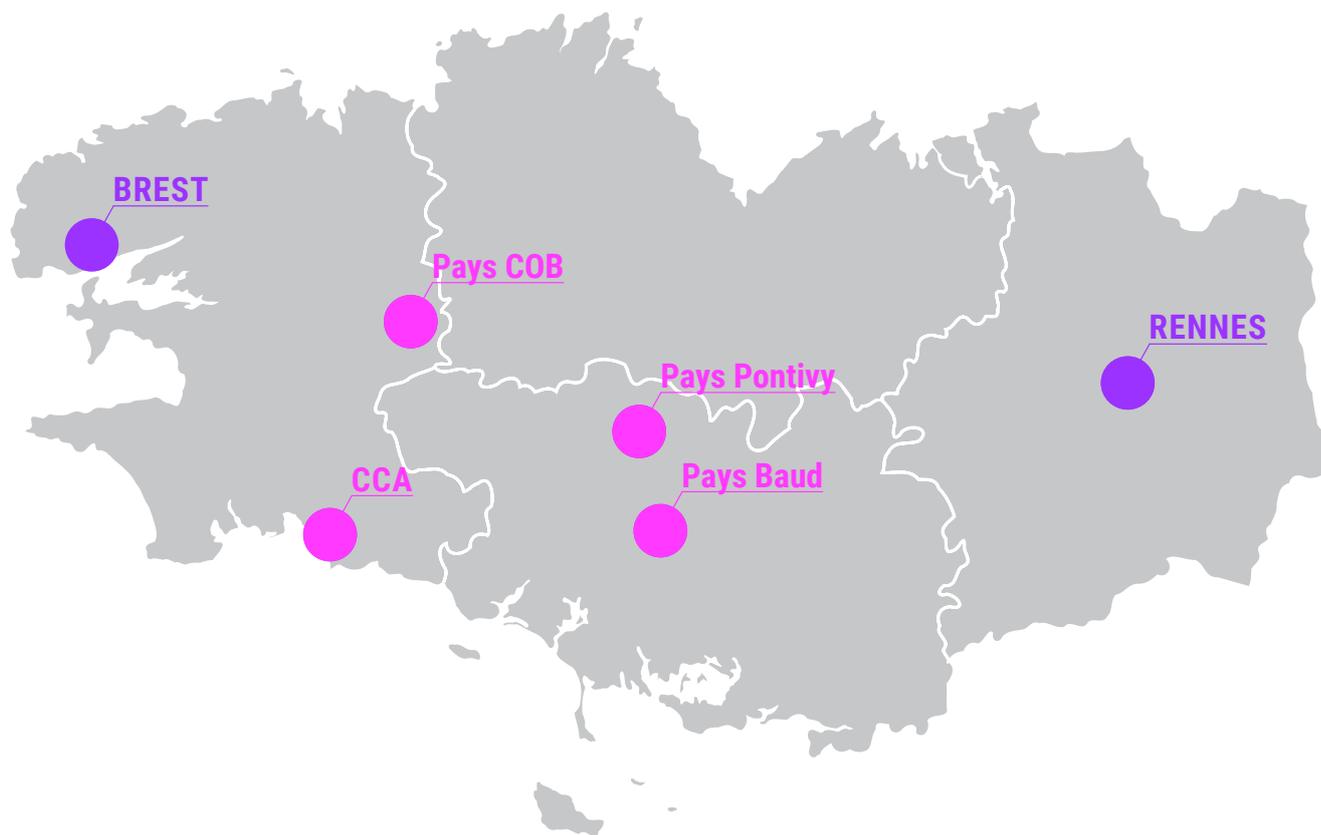
En 2021, la première édition du festival Nomadanse, festival itinérant autour du Canal de Nantes à Brest, voit le jour. Ce temps fort en fin de saison vient clôturer de façon festive des résidences, des projets d'actions artistiques et sociales, ainsi que des projets d'éducation artistique et culturelle menés tout au long de la saison.

En 2022, Danse à tous les étages s'associe au territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération et crée le festival Cap danse, qui rassemble pour sa première édition un public nombreux et curieux de 5500 spectateur·trices.

Ce nouveau partenariat vient préfigurer un futur CDCN multisite organisé autour de 4 territoires prioritaires d'intervention : **Rennes / Brest / Centre Bretagne / Concarneau Cornouaille Agglomération**.

Dates clés





1.2. 1.2.A. BREST

Un environnement territorial, artistique et culturel multisite

Brest est la ville la plus peuplée du Finistère avec 139456 habitant-es et 210047 habitant-es (2018) dans la métropole. Deuxième port militaire français, la ville est marquée par son histoire maritime et accueille d'importants pôles de recherche axés sur la mer. Labellisée Ville d'art et d'histoire, la ville est dynamique sur le plan culturel et universitaire. À Brest et dans les communes de Brest métropole, les lieux et équipements culturels sont foisonnants et soucieux de s'adresser à tous les publics. Le Quartz, scène nationale, le Mac Orlan, la Maison du Théâtre, la Maison de la Fontaine, le Vauban, la Carène, l'Alizé, l'Avel Vor, le musée des Beaux-Arts, le Centre d'art contemporain, le Centre Atlantique de la photographie, l'Auditorium du Conservatoire... tous ces lieux permettent d'aborder les pratiques artistiques dans leur diversité.

Outre Danse à tous les étages, la danse y est présente dans plusieurs équipements de la ville et de la métropole, et notamment :

- Le Quartz – Brest (scène nationale) et son festival hivernal Dañsfabrik;
- Le Mac Orlan, équipement culturel géré par la ville de Brest et dédié plus particulièrement à la danse, avec ses temps forts (Contre-temps, Décadanse, Printemps);
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Brest métropole, au sein duquel une classe préparatoire à l'enseignement supérieur en danse (CPES) a été créée en 2023;
- La Chapelle Dérézo notamment par le dispositif Itinéraires d'artistes;
- Le Centre Henri Queffélec de Gouesnou;
- Les multiples écoles de danse du territoire, etc.

1.2.B. RENNES

Située sur l'arc atlantique européen, Rennes compte 222 485 habitant·es intra-muros, ce qui fait d'elle la première ville de la région Bretagne, la deuxième ville du Grand Ouest et la onzième commune la plus peuplée de France en nombre d'habitant·es. Ouverte sur la ville et ses habitant·es, la politique culturelle rennaise est foisonnante et se caractérise par ses nombreux équipements, sa collection d'œuvres installées dans l'espace public ou encore par ses festivals. Son tissu associatif est très riche, les équipements et événements nombreux.

En raison de ce dynamisme culturel et de son accessibilité géographique, beaucoup de chorégraphes et danseur·euses y vivent ou y ont installé leur compagnie.

Cette place centrale dans le grand ouest et la proximité avec Paris grâce à la ligne à grande vitesse en font également une ville idéale pour l'attractivité de professionnel·les et programmeur·rices nationaux·ales.

La danse est représentée dans plusieurs structures de la ville et notamment :

- Le CCNRB, actuellement dirigé par le collectif Fair-e ;
- Le Triangle, scène conventionnée d'intérêt national, art et création, danse ;
- Le festival Waterproof, copiloté par le Triangle, Danse à tous les étages, l'Opéra et l'Intervalle ;
- L'Opéra de Rennes ;
- Le TNB, actuellement dirigé par Arthur Nauzyciel ;
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes, etc.

1.2.C. CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION

Situé au sud du département du Finistère, Concarneau Cornouaille Agglomération regroupe neuf communes. « Ville centre » de cette agglomération, Concarneau est la troisième commune du Finistère en termes de population, après Brest et Quimper. L'agglomération compte des communes de tailles variables :

- La commune de Concarneau : 19 152 habitant·es
- Deux communes de 7000 à 8000 habitant·es : Trégunc, Rosporden
- Six communes de 1000 à 3500 habitant·es : Pont-Aven, Saint-Yvi, Elliant, Melgven, Névez, Tourc'h

L'art et la culture sont présents par des équipements de proximité et des événements, parmi lesquels :

- Le réseau communautaire des médiathèques ;
- Les Musées : Musée de Pont-Aven et Musée de la Pêche de Concarneau ;
- Le CAC, établissement de la ville de Concarneau ;
- La MJC Le Sterenn à Trégunc ;
- Le Centre Culturel de Rosporden ;
- Des festivals comme le festival Les Filets Bleus à Concarneau, Fête des Fleurs d'Ajonc à Pont-Aven, Setu à Elliant, etc.

Danse à tous les étages est la seule structure labellisée par le ministère de la Culture et spécialisée en danse sur le territoire.

La pratique de la danse y est très dynamique, que ce soit au sein des ensembles de danse traditionnelle ou d'écoles de danse. Des spectacles de danse y sont programmés ponctuellement au Sterenn et au Centre Culturel de Rosporden. Des artistes, chorégraphes et danseur·euses se

sont récemment installés sur ce territoire parmi lesquels Aurélien Richard, Stéphane Imbert, Aëla Labbé, Emeline Rabadeux ou encore les artistes Dominique Leroy et Marina Pirot qui ont récemment acquis le Domaine de Kerminy, lieu d'agriculture en arts.

1.2.D. CENTRE BRETAGNE

La quatrième implantation de Danse à tous les étages est celle du Centre Bretagne. Cette dénomination, qui n'a pas de définition officielle ni de réalité administrative, s'entend ici comme les territoires de la Bretagne intérieure, composés d'ensembles de communes sans polarité à un grand centre urbain.

Danse à tous les étages y déploie un projet itinérant en lien avec des communes et communautés de communes situées principalement sur l'axe du Canal de Nantes à Brest. L'implantation s'ancre aujourd'hui autour de 3 territoires :

- Le Pays Centre Ouest Bretagne ;
- Pontivy Communauté ;
- Baud Communauté.

Ces territoires sont majoritairement ruraux. On compte de nombreuses communes de moins de 2000 habitant-es.

Le terreau associatif et bénévole y est très fertile, les musiques traditionnelles et actuelles y sont fortement présentes. En revanche, malgré une pratique de la danse bien vivante, la création chorégraphique reste peu représentée.

Des équipements culturels de proximité font vivre ce territoire au quotidien, parmi lesquels :

Pays Centre Ouest Bretagne

- Espace Glenmor à Carhaix (salle de 620 places assises) ;
- La Grande Boutique, Centre de création des musiques populaires en Centre Bretagne à Langonnet, scène conventionnée d'intérêt national « art en territoire » ;
- EMDTKB, École de musique, danse et Théâtre du Kreiz Breizh à Rostrenen ;
- L'association la Fourmie à Lanrivain ;
- Le festival Lieux Mouvants à Lanrivain ;
- L'abbaye de Bon-Repos, etc.

Pontivy Communauté

- Palais des Congrès de Pontivy (salle de 825 places) ;
- Conservatoire de musique et de danse de Pontivy, en lien avec le Collège Charles Langlais à Pontivy dans le cadre de la Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) ;
- Le Centre Culturel de Cléguerec ;
- L'art dans les chapelles, etc.

Baud Communauté

- Le Quatro à Baud ;
- École de musique et de danse – Baud Communauté ;
- Pôle culturel les imaginaires à Pluméliau-Bieuzy, etc.

Outre ces lieux culturels de proximité, ces territoires sont fortement dotés en lieux patrimoniaux : patrimoines naturels, religieux, archéologiques, etc.

Peu de chorégraphes professionnel·les y sont implanté·es. On compte notamment Emmanuela Nelli dans les Monts d'Arrée et Ola Maciejewska à Priziac. Un besoin fort se fait sentir par les structures culturelles, collectivités, associations et établissements scolaires de conseils en programmation, d'accompagnement à la mise en œuvre de projets et de mise à disposition de ressources en médiation.

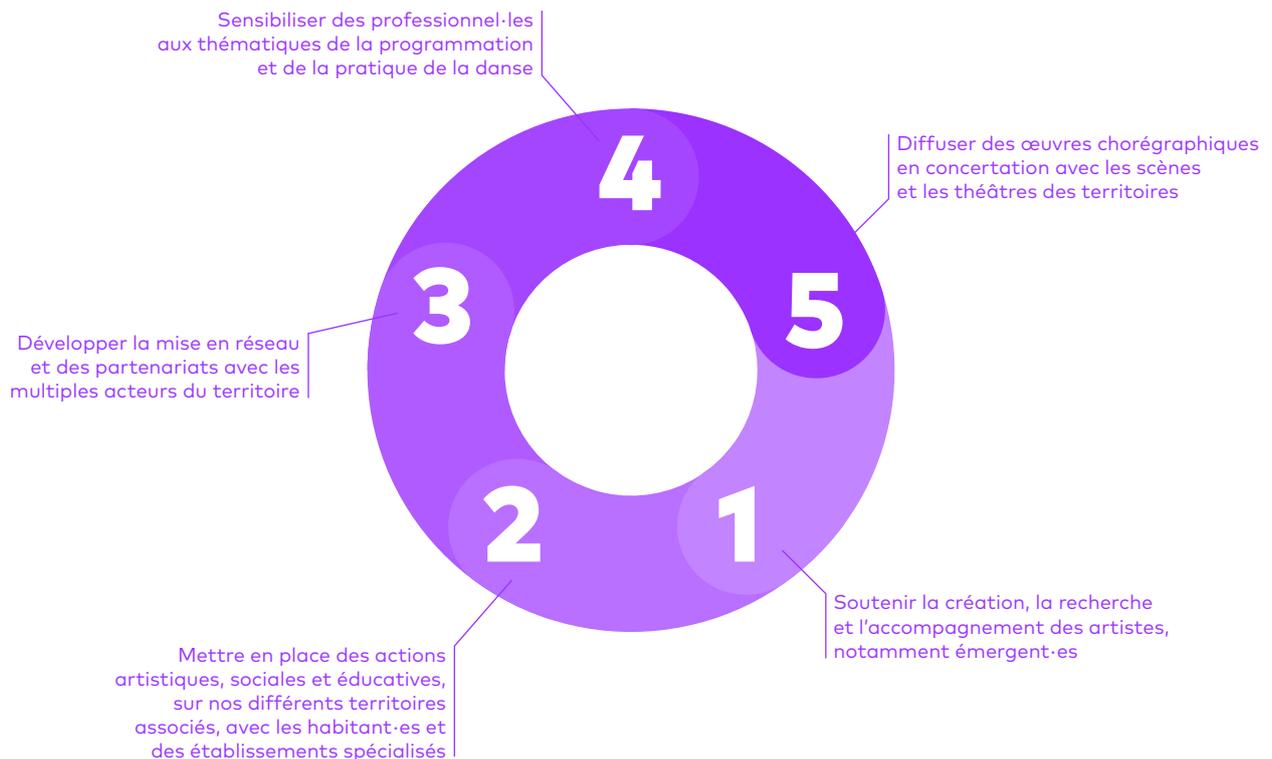
1.3.

Danse à tous les étages, un pôle chorégraphique itinérant de proximité

En connexion avec ces quatre sites d'implantation, le projet de Danse à tous les étages est celui d'un pôle chorégraphique itinérant de proximité.

À l'heure où les défis écologiques et sociaux remettent en question la mobilité des personnes dans les zones rurales, et où la pauvreté se déplace du cœur des villes aux zones plus périphériques, notre présence itinérante nous permet d'agir au plus proche des terrains de vie des habitant·es. Aller là où l'on ne nous attend pas, là où la danse n'est pas ou peu présente, faire dialoguer les centres urbains avec les territoires ruraux, proposer des expériences de danse à des personnes qui n'ont jamais approché cet art : tels sont pour nous les enjeux de notre présence multisite sur les territoires.

Sur chacun des quatre territoires, les projets s'écrivent autour de présences artistiques durables. Choisis collectivement avec un faisceau de partenaires locaux, les équipes artistiques s'installent durant une saison sur un territoire donné. Leur parcours est jalonné de temps de résidence, d'actions artistiques et sociales, de projets d'éducation artistique et culturelle et de rencontres avec le territoire sous des modalités toujours renouvelées. Ces projets résonnent avec nos missions, qui consistent à s'engager tout au long du processus chorégraphique :



Cette présence multisite permet d'engendrer des dynamiques de mutualisation : mutualisation des présences artistiques, pouvant circuler d'un territoire à l'autre, mutualisation des ressources et savoir-faire, au service de quatre territoires.

Cette dimension itinérante constitue aujourd'hui un modèle innovant :

- **Une itinérance innovante dans sa relation « de proximité » aux publics :**
le travail de terrain permet d'aller à la rencontre d'habitant-es sur leurs territoires, d'accueillir des artistes dans des lieux non dotés en structures culturelles et d'imaginer de nouveaux modes de rencontres avec les publics ;
- **Une itinérance innovante dans ses relations partenariales :**
l'itinérance induit un mode de travail systématiquement fondé sur la collaboration et la coconstruction avec des partenaires de terrain ;
- **Une itinérance innovante dans les modes de programmation :**
les choix de programmation sont effectués en partage et dialogue avec les partenaires locaux à partir de 2 ou 3 propositions faites par Danse à tous les étages ;
- **Une itinérance innovante dans ses modes de relations aux partenaires financeurs :** la présence multisite de Danse à tous les étages permet de réunir des échelles territoriales multiples autour du projet (à ce jour, l'État, Région, 3 départements, 2 villes et 1 agglomération) ;
- **Une itinérance innovante dans les modes d'organisation interne des ressources humaines :** l'organisation de l'équipe repose sur un décloisonnement. Les référent-es territoriaux-ales coordonnent l'ensemble des activités artistiques sur le territoire quelle qu'en soit la nature, favorisant la porosité entre résidence, diffusion et action artistique ;
- **Une itinérance innovante au service d'une écoresponsabilité :**
par sa présence sur l'ensemble du territoire, Danse à tous les étages est à même d'activer des tournées mutualisées régionales, de déployer des présences artistiques longue durée partagées entre plusieurs territoires, dans un souci de limitation de l'empreinte carbone et de durabilité des actions.

Cette itinérance implique un modèle organisationnel et économique innovant. Elle repose sur un organigramme renforcé, organisé autour de 4 référent-es territoriales-aux pour chacun de nos pôles d'action (Rennes, Brest, Centre Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomération). Notre itinérance implique en effet une présence continue sur le terrain afin de co-construire l'ensemble des projets avec notre réseau de partenaires.

En contrepartie des coûts liés à cet organigramme, notre modèle « sans murs » nous permet d'économiser des frais de structure, en optimisant l'utilisation de lieux déjà existants, mais aussi de ne pas être tributaire des variations de coûts des fluides.





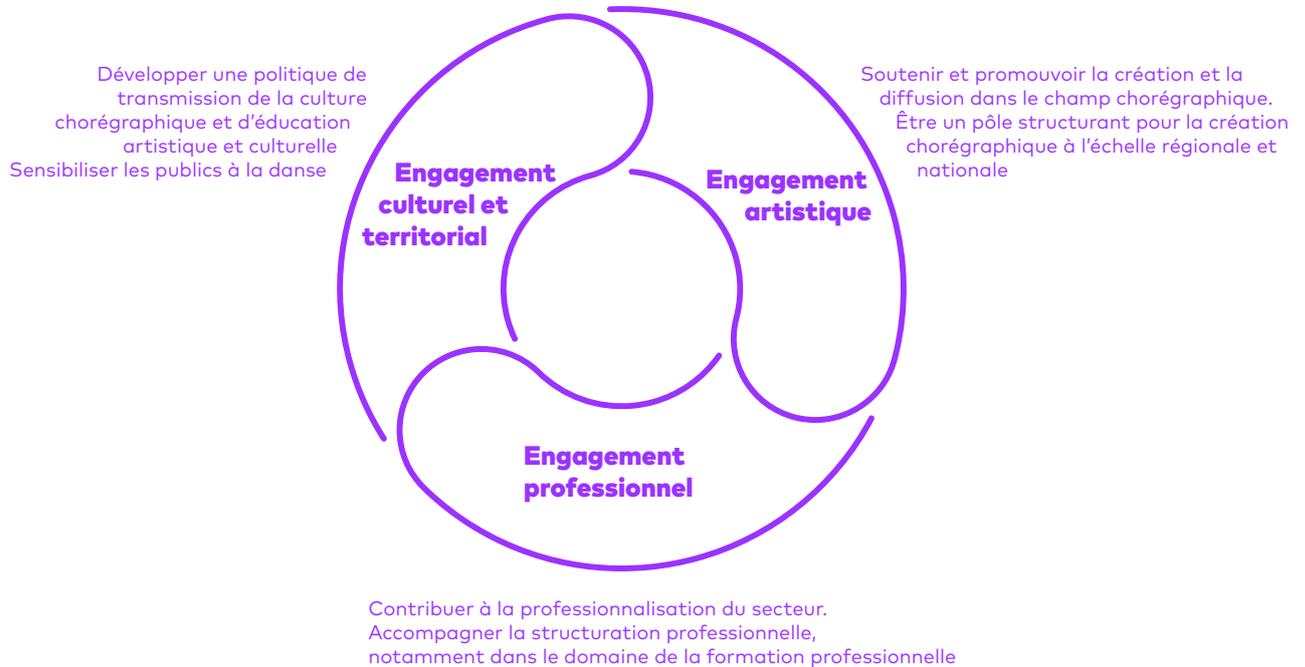
C'est toi qu'on adore extended, Leïla Ka – Avec les élèves du CRR de Brest
Les Capucins Brest - Nomadanse 2022 © Alain Monot

Partie 2

Projet artistique
général :
ambition
artistique
et missions

Les missions de Danse à tous les étages s'articulent autour de trois engagements principaux, ci-après détaillés en grands chapitres, qui constituent le cœur du cahier des charges et des missions des Centres de développement chorégraphiques nationaux.

Ces trois missions sont interreliées et interconnectées autour de projets hybrides.



2.1.

Engagement artistique : un pôle structurant pour la création chorégraphique en Bretagne

Réunir les conditions propres à l'émergence de projets chorégraphiques, proposer des cadres d'accompagnement « sur-mesure », veiller à l'inscription de ces créations dans un écosystème durable : tels sont les principaux enjeux portés par Danse à tous les étages.

Afin de permettre l'épanouissement des parcours, les accompagnements artistiques de Danse à tous les étages privilégient le temps long. L'artiste associé-e sera accueilli-e durant trois saisons consécutives, permettant ainsi la rencontre et la co-construction de projets avec le territoire. Les cinq artistes émergent-es « compagnons » dans le cadre de Tremplin sont accompagné-es sur trois saisons, ce qui offre à ces jeunes artistes un horizon long et leur permet d'envisager différemment les rythmes de production.

À côté de ces accompagnements « longue durée », Danse à tous les étages accompagne par le biais de conseils, de mises en relation, de résidences et de coproductions des artistes dans leurs démarches, avec une attention particulière portée à l'émergence et aux artistes basé-es en Bretagne.

EN QUELQUES CHIFFRES

1 artiste associé-e de renommée nationale accompagné sur 2 saisons

5 artistes émergent-es du Grand Ouest accompagné-es sur 3 saisons

4 coproductions minimum par an

Entre 15 et 20 équipes accueillies en résidence chaque année

2.1.A. SOUTIEN À LA PRODUCTION – « ACCUEIL-STUDIO »

À l'heure où est rédigé ce dossier, Danse à tous les étages coproduit quatre projets par an, dont deux portés par des artistes basé-es en Bretagne ou Pays de la Loire. Ces coproductions représentent un montant de 20 000 € chaque année.

→ Perspectives 2025→2028

Dans le cadre de la labellisation, l'enveloppe d'« Accueil-studio » permettra de consolider un montant de 55 000 € pour le soutien à la création. Afin de favoriser les meilleures conditions possibles, Danse à tous les étages favorisera un nombre restreint de projets soutenus (5 à 7 projets par an) et renforcera le montant des enveloppes accordées pour tendre vers 8000 € minimum.

Une attention sera portée à la diversité des esthétiques et des formats, ainsi qu'aux artistes régionaux-ales et interrégionaux-ales (2 à 3 par an).

À compter de 2025, une attention sera portée à des formes chorégraphiques d'inspiration traditionnelle, dans le cadre du projet de coopération internationale autour des « danses traditionnelles contemporaines ».

Au-delà de l'apport financier, Danse à tous les étages déploiera un soutien à ces artistes par des temps d'échanges, de mises en relation, de résidences ou de mise en visibilité du travail.

2.1.B. RÉSIDENCES ITINÉRANTES ET MULTIFORMES

Danse à tous les étages déploie différents types de résidences en lien avec ses quatre territoires d'implantation.

Des résidences « studio »

Ces résidences en studio permettent aux artistes de travailler sur des formats de recherche et de futurs formats scéniques. Elles sont en priorité proposées à l'artiste associé-e, aux artistes du réseau Tremplin, aux artistes accompagné-es en coproduction et aux artistes intervenant sur les projets d'action artistique et sociale. Une attention est également portée aux artistes dont Danse à tous les étages a repéré la démarche artistique sur le territoire breton et qui n'ont eu que peu de visibilité.

- Rennes, Le Garage : 18 semaines par an
- Brest, le Quartz : 5 semaines par an en 2025 (évolution envisagée sur les années à venir)

Des résidences « en espaces naturels »

Ces résidences permettent aux artistes d'expérimenter des formats de création en extérieur ou de réadapter des formats scéniques existants pour des espaces naturels. Ces résidences ont lieu sur les territoires associés à Danse à tous les étages - en Centre Bretagne et à Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) – et notamment dans la forêt de Quénécan, au Domaine de Kerguéhennec, dans les espaces naturels de Baud Communauté et de CCA (coulée verte, parc du Château de la ville Close de Concarneau, etc.). Ces résidences en espaces naturels répondent à la fois à un désir grandissant des chorégraphes de développer des formes *in situ* dans la nature, mais aussi à la configuration de nos territoires associés qui comptent des espaces naturels et patrimoniaux remarquables. Ces résidences peuvent aussi offrir des approches croisées par la rencontre avec des professionnel·les issu-es du champ de l'écologie et de la biodiversité.

- Centre Bretagne, CCA : 2 à 3 semaines par an

Des résidences «immersives»

Ces résidences sont conçues comme une plongée dans un « environnement » spécifique, une recherche documentaire ou scientifique, en lien avec les sujets de recherche d'un chorégraphe. Elles s'envisagent comme un espace de travail et de recherche artistique, mais aussi de rencontre avec des personnes et des professionnel·les d'un territoire. Ces résidences visent à la fois à enrichir la recherche du chorégraphe en vue d'une prochaine création, tout en s'ancrant dans un territoire par la rencontre avec des personnes qui l'habitent au quotidien.

- Rennes, Brest, Centre Bretagne et CCA : 1 à 2 semaines par an

→ Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, Danse à tous les étages développera les résidences sous les trois modalités évoquées ci-dessus. Des échanges sont en cours avec des partenaires culturels en Centre Bretagne et sur le territoire de CCA pour pouvoir disposer d'un studio de résidence sur quelques semaines par an. Des résidences mutualisées seront menées à l'échelle des métropoles de Rennes et Brest, pour consolider le soutien à la création chorégraphique et préfigurer de futures tournées locales de projets.

2.1.C. PROJET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE : DANSES TRADITIONNELLES EUROPÉENNES

Terre de danse sociale, la Bretagne est une région qui vibre sous le pas des danses traditionnelles bretonnes. Pratiquées en cercles celtiques ou en fest-noz, et inscrites au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, ces danses patrimoniales constituent un socle de pratiques tout autant qu'un réservoir d'inspiration pour la création.

En juin 2022, Danse à tous les étages a co-organisé un FOCUS DANSE avec l'Institut français sur son festival Nomadanse, en lien avec Spectacle vivant en Bretagne et le Collectif Fair-e / Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne. À cette occasion, les rencontres avec des programmeur·rices internationaux·ales ont fait émerger des envies de partage autour des patrimoines de danse traditionnelle. Ici et là, de nombreux artistes issu·es de la création contemporaine s'intéressent à ces danses régionales et les réinvestissent à l'endroit de la création. D'autre part, des danseurs et danseuses traditionnelles investissent le champ de la création ou sont désireux de rencontres et d'échanges avec des chorégraphes contemporains.

Des danses populaires espagnoles au Hopak (danse traditionnelle ukrainienne), en passant par la tarentelle italienne et les danses folkloriques autrichiennes, comment redécouvrir la vitalité des danses traditionnelles ? Comment explorer les liens existants avec la création contemporaine ? Comment favoriser l'interconnaissance entre acteur·rices culturel·les d'un même territoire ? Quelles explorations créatives pour ces riches patrimoines de la danse ?

Autant de questions et de réflexions que nous souhaitons partager à l'échelle européenne, avec des artistes et partenaires issues de différentes régions.

→Perspectives 2025→2028

Ce dialogue interculturel s'ouvrira progressivement entre 2025 et 2028. Nous souhaitons associer à ce projet la confédération Kenleur, qui compte 22 000 membres autour de la valorisation et du développement de la danse et de la culture bretonne. En 2025, un travail d'identification et de rencontres d'acteurs culturels européens sera mis en œuvre. En 2026, un premier projet de coopération ou de résidence croisée sera initié pour imaginer en 2027-2028 un projet plus ambitieux pouvant associer résidences, formation, symposium, rencontres.

2.1.D. ARTISTE ASSOCIÉ·E

Depuis 2011, Danse à tous les étages accompagne un·e artiste associé·e pour une résidence de territoire sur deux à trois saisons, en lien avec un réseau de partenaires finistériens.

→Perspectives 2025→2028

Dans le cadre de la labellisation, Danse à tous les étages proposera à l'artiste associé·e un parcours itinérant autour de ses quatre territoires d'implantation. Afin de renforcer la dimension collaborative du projet, Danse à tous les étages constituera un comité artistique régional, composé de programmeur·rices et professionnel·les issu·es de ces différents territoires. Ce comité artistique sera partie prenante du choix de l'artiste associé·e à partir de 2 ou 3 propositions faites par Danse à tous les étages. Ce choix concerté a pour but de projeter collectivement l'accompagnement d'une démarche artistique et de favoriser le travail en commun avec les territoires sur les 3 années d'association.

Cette présence itinérante de l'artiste associé sera à construire sur les différents sites chaque année : Rennes, Brest, Centre Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomération.

La pluralité des structures engagées à nos côtés permettra de mutualiser des résidences, de la diffusion, des tournées concertées ou encore des projets d'action artistique et culturelle. La mise en commun de projets à l'échelle d'un territoire permettra de faire jouer la solidarité entre lieux plus ou moins dotés en mutualisant les coûts, mais aussi en mettant en place des séries et tournées itinérantes à l'échelle locale. Des réunions annuelles avec le comité artistique permettront de mettre en commun ces dynamiques à l'échelle régionale.

Pour la période 2024-2027, c'est l'artiste Betty Tchomanga et sa compagnie GANG qui ont été choisies pour cette résidence.

Ce choix a été effectué à partir de deux propositions faites par Danse à tous les étages (Betty Tchomanga et Anne Collod). L'ensemble des membres du comité artistique a marqué un fort intérêt pour le travail artistique de Betty Tchomanga et a noté un fort intérêt pour la multiplicité des formats de la compagnie permettant une diffusion dans des lieux très divers (pièces plateaux, formes jeune public, films, podcasts, etc.). Cette résidence débutera à l'issue de la résidence de Betty Tchomanga au Quartz, permettant ainsi un relai régional sur de nouveaux territoires urbains et ruraux en région.

2.1.E. COMPAGNONNAGE D'ÉQUIPES ARTISTIQUES ÉMERGENTES / RÉSEAU TREMPLIN

Les nouveaux·velles auteur·trices ont besoin de structures bienveillantes et professionnelles pour les accompagner dans leur parcours. Pour répondre à ces besoins, Danse à tous les étages a créé le réseau Tremplin en 2016. Piloté par Danse à tous les étages, ce réseau rassemble 12 structures à l'échelle interrégionale, qui s'engagent à soutenir le développement de chorégraphes émergent·es durant 3 saisons. Cette mutualisation des moyens, outils et savoir-faire vise à un accompagnement « sur-mesure » des parcours artistiques et à l'activation de dynamiques interrégionales de coproductions et de tournées mutualisées.

Les enjeux du réseau

- Soutenir le développement d'artistes émergent·es de façon concertée, en privilégiant un accompagnement de qualité et de longue durée, portant sur un nombre restreint d'artistes ;
- Favoriser l'interconnaissance structure-artiste, structure-structure et artiste-artiste, à une échelle interrégionale ;
- Proposer un cadre de soutien clair, lisible et formalisé des artistes, et permettre un accompagnement « sur mesure » des démarches artistiques ;
- Favoriser la circulation des projets entre les partenaires, tout en veillant à l'adéquation entre le projet artistique des structures partenaires et celui des équipes artistiques ;
- S'appuyer sur les forces, les moyens et les cadres de soutien déjà existants au sein de chaque structure, en évitant de créer des « dispositifs » supplémentaires ;
- Proposer des cadres d'accompagnement qui renouvellent les relations entre artistes et programmeur·rices, en travaillant le conseil, l'accompagnement et la bienveillance.

Fonctionnement du réseau Tremplin

Le réseau Tremplin fonctionne sur les modalités suivantes :

- 5 à 6 artistes accompagné·es maximum afin de permettre un soutien plus approfondi ;
- Une diversité géographique : des artistes issu·es des régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie ;
- Une sélection d'artistes paritaire : autant de femmes que d'hommes ;
- Des engagements formalisés de chaque membre auprès de 2 compagnies minimum durant 3 saisons, sur ses fonds propres ;
- Une contribution annuelle de 500 € par membre, permettant de consolider un budget pour des actions conjointes (aides à la résidence, plateforme de visibilité).

Les membres actuels du réseau :

Centre chorégraphique national de Nantes, Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne – Collectif FAIR-E, Chorège CDCN Falaise Normandie, Danse à tous les étages – CDCN itinérant en Bretagne, L'Étincelle – Théâtre de la Ville de Rouen, L'Étoile du Nord – scène conventionnée d'intérêt national art et création pour la danse – Paris, Le Phare – Centre chorégraphique national du Havre Normandie, Le Mac Orlan – Brest, Musique et danse en Loire-Atlantique, ODIA Normandie, La Passerelle – scène nationale de Saint-Brieuc, Le Triangle – cité de la danse – Rennes, SEPT CENT QUATRE VINGT TROIS – Cie 29.27 – Nantes, Spectacle vivant en Bretagne, TU – Théâtre Universitaire Nantes.

Les 6 modalités d'accompagnement des artistes

- Rendez-vous exploratoire : en début d'accompagnement, les structures membres rencontrent les artistes, et le cas échéant leur chargé-e de production, pour dresser conjointement un état des lieux du parcours, des besoins et des envies. Établi sur une demi-journée, ce rendez-vous exploratoire s'articule autour d'une partie rétrospective, d'une analyse du présent et d'une partie prospective. Il en résulte une feuille de route partagée qui servira de base aux rendez-vous de suivi.
- Rendez-vous de suivi : Tremplin propose chaque année trois temps de rencontres visant à favoriser l'interconnaissance artiste-artiste, artiste-structure et structure-structure. Organisés de façon nomade chez les différents partenaires, ils permettent un suivi sur mesure du développement des parcours. Il est à noter que la présence des artistes sur ces rendez-vous de réseau est défrayée et indemnisée (200 €/jour/ personne).
- Soutien des membres : chaque membre s'engage à soutenir *a minima* deux des cinq artistes Tremplin. Cet engagement s'effectue sur les fonds propres de chaque partenaire et recouvre des réalités différentes selon les spécificités de chaque structure et les besoins propres à chaque démarche artistique : diffusion, coproduction, résidence, projet d'action artistique, parcours d'accompagnement au développement, présentation sur des temps de repérages, formation, aide à la structuration.
- Soutien en production / aide à la résidence : Outre les apports des différents membres, le réseau Tremplin peut apporter un soutien financier à la résidence. Cet apport est constitué sur la base de 200 € par personne et par jour (dans la limite de 5000 €), d'une prise en charge des frais de voyage et d'hébergement (dans la limite de 600 €/ semaine).
- Plateforme de visibilité : afin de donner une visibilité nationale aux artistes accompagné-es, une plateforme de visibilité nationale est organisée sur la durée des 3 ans. Un travail de mobilisation des professionnel·les est effectué en lien avec les agences régionales et départementales pour garantir la plus grande visibilité de ces démarches.
- Modules de formation : Tremplin propose aux artistes accompagné-es 2 à 3 modules de formation sur des thèmes identifiés lors des rendez-vous exploratoires. Ces formations sont proposées gratuitement aux artistes et permettent de fédérer une « génération » Tremplin autour de temps communs.

→ Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, le réseau Tremplin consolidera son mode de fonctionnement ci-dessus détaillé. Les artistes associé-es à Danse à tous les étages pour trois saisons dans le cadre de Tremplin (2024-2027) sont les suivant-es :

Nicolas Chaigneau et Claire Laureau · pjpp - Le Havre

Joachim Maudet · Les Vagues - Rennes

Massimo Fusco · Corps Magnétiques - Rennes

Olga Dukhovna · CAMP - Lorient

Léa Vinette – Météores - Nantes

2.2.

Diffusion : une programmation de saison et deux festivals sur les territoires associés

La programmation de Danse à tous les étages reflète une pluralité de formats et d'esthétiques, tout en portant une attention particulière à l'émergence et aux équipes régionales. Elle se déploie sur ses quatre territoires prioritaires d'intervention : Rennes - Brest - Centre Bretagne - Concarneau Cornouaille Agglomération. Elle prend des dimensions différentes selon ces localisations.

En Centre Bretagne et à Concarneau Cornouaille Agglomération, où la programmation en danse est peu représentée, elle se concrétise sous forme de festivals. Cette logique « événementielle » permet de donner davantage de lisibilité à la programmation, de travailler plus facilement la relation aux publics et surtout, de constituer un temps fort fédérateur des activités menées tout au long de l'année sur ces territoires.

À Rennes et à Brest, la programmation s'établit en complémentarité avec les structures déjà existantes. Des collaborations s'établissent avec des structures culturelles et événements tels que Waterproof ou DañsFabrik. Ces deux villes constituent par ailleurs des escales du festival itinérant Nomadanse.

En termes de temporalité, elle s'articule en trois temps :

- **Au premier trimestre** : Une programmation de saison, construite avec des partenaires et événements en région ;
- **Mai - juin** : Festival Nomadanse, festival itinérant autour du Canal de Nantes à Brest ;
- **Septembre** : Festival Cap Danse, Concarneau Cornouaille Agglomération.

En quelques chiffres

Environ 50 rendez-vous publics sont proposés chaque année, dont :

- 25 à 30 spectacles,
- 10 présentations de maquettes/ouvertures de résidences,
- 6 films,
- 3 expositions.

Une forte présence d'artistes régionaux dans la programmation : une trentaine de propositions portées par des artistes régionaux.

Une programmation répartie entre Rennes, Brest, Concarneau Cornouaille Agglomération et le Centre Bretagne : entre 10 et 20 rendez-vous sur chaque territoire.

15000 spectateurs·trices attendu·es sur l'ensemble des rendez-vous.

200 professionnel·les attendu·es sur les rendez-vous de réseaux et rencontres professionnelles.

2.2.A. NOMADANSE, UN FESTIVAL ITINÉRANT AUTOUR DU CANAL DE NANTES À BREST

Créé en 2021, Nomadanse est un festival coconstruit avec les partenaires de nos escales. Fruit des actions menées toute l'année, Nomadanse fédère en fin de saison les publics et les partenaires de projets menés à Brest, à Rennes et sur un ensemble de communes en Centre Bretagne. Certains des spectacles sont conçus lors de résidences *in situ* et créés spécifiquement pour des lieux de patrimoine ou des espaces naturels bordant le canal. D'autres encore sont créés en complicité avec des habitant·es et font l'objet d'actions artistiques, construites avec les territoires. Tous les spectacles partagent cette même envie de faire vibrer une région au rythme de la danse.

Reflet de la pluralité des langages chorégraphiques d'aujourd'hui, Nomadanse propose des formes dans des cadres inédits. Espaces naturels, théâtres, lieux culturels, lieux de patrimoine, salles des fêtes et cours d'écoles deviennent, l'espace d'un jour, le terrain de jeu du festival. Danse contemporaine, performances *in situ*, spectacles jeune public ou encore focus sur la jeune création chorégraphique contemporaine, Nomadanse donne à voir des démarches artistiques singulières et une pluralité d'esthétiques avec un enjeu commun : celui de la rencontre, par le biais de la danse, entre des artistes et des habitant·es. En raison de son fort ancrage territorial, ce festival développe une écoute particulière vis-à-vis de créations et formes contributives ou encore de démarches « documentaires » en danse. L'occasion de réaffirmer, encore et encore, le désir de créer du lien avec les artistes et les œuvres.

→Perspectives 2025→2028

Entre 2024 et 2028, le festival Nomadanse se poursuivra sur des éditions annuelles en mai-juin, articulant résidences et diffusions lors du festival.

En Centre Bretagne, Danse à tous les étages intensifiera les partenariats et les ancrages du festival autour de plusieurs communautés de communes : Pays Centre Ouest Bretagne, Pontivy Communauté et Baud Communauté. Il s'agira avec ces différentes communautés de communes de partager des constats afin de construire des projets les plus adaptés aux nécessités de terrain. Les modalités de cofinancement des actions seront également rediscutées à l'échelle des communautés de communes et des partenaires culturels afin de renforcer encore davantage notre ancrage.

À Brest et Brest Métropole, le dialogue se poursuivra avec nos partenaires, et plus particulièrement avec le Mac Orlan qui a consolidé un budget de programmation pour contribuer au festival Nomadanse chaque année. Les partenariats se poursuivront avec le Centre Henri Quéffelec à Gouesnou et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Brest métropole. De nouveaux partenariats seront proposés aux structures culturelles brestoises, notamment au Quartz où Danse à tous les étages est installé depuis 2024, ou encore à l'échelle de la métropole. Des liens seront tissés avec les projets développés en milieu scolaire.

À Rennes et Rennes Métropole, des liens seront déployés avec différentes structures à l'échelle de la métropole, en écho à des résidences mutualisées initiées à cette échelle. Des croisements sont d'ores et déjà envisagés avec Pôle Sud à Chartres-de-Bretagne, avec l'Agora et l'Autre lieu au Rheu, ou encore avec l'EMC2/Festival Robinson à Saint-Grégoire.

Plusieurs projets sont également en cours de développement sur le territoire de Centre Bretagne :

- Un projet LEADER sur le Pays Centre Ouest Bretagne autour du lien entre la danse et les patrimoines industriels. Des contacts sont établis avec le Groupe d'action locale en vue d'un potentiel dépôt de dossier d'ici la fin d'année 2024 ;

- Un projet « Inventer demain en Centre Bretagne » - Fondation de France réunissant plusieurs structures culturelles du Centre Bretagne autour du thème de l'eau. Ce projet d'une durée de 3 années est en cours de constitution, la coordination administrative étant assurée par les associations Ames de Bretagne, Lieux Mouvants et CAC Sud 22.

2.2.B. FESTIVAL CAP DANSE – CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION

Créé en 2022, CAP DANSE prend appui sur les journées européennes du patrimoine pour réactiver le patrimoine et le patrimoine sous toutes ses formes.

CAP DANSE est un festival qui fait résonner la danse avec le patrimoine de l'agglomération. Patrimoine naturel, maritime, industriel, urbain, arboré, religieux, chaque spectacle *in situ* est une invitation à redécouvrir nos lieux de vie sous un jour nouveau.

CAP DANSE, c'est un zoom sur le patrimoine et le patrimoine de la danse. L'occasion d'y découvrir de grandes pièces de répertoire, de découvrir des écritures contemporaines inspirées des gestes passés, ou encore des créations inspirées des danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs.

CAP DANSE, c'est une invitation à s'immerger dans la danse pendant 10 jours par le biais de spectacles, mais aussi de films, d'expositions, d'une ludothèque, de dancefloors et d'ateliers de pratique ouverts à toutes et tous.

CAP DANSE, c'est le fruit d'une aventure collective conçue en complicité avec Concarneau Cornouaille Agglomération, les neuf communes de l'agglomération et les lieux culturels du territoire.

→ Perspectives 2025→2028

Véritable succès public dès sa première édition (5500 spectateur-trices), CAP DANSE se poursuivra sur un rythme annuel au mois de septembre à l'échelle des neuf communes de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Y seront développées des séries et tournées itinérantes, des ateliers de pratiques et projets participatifs, des créations conçues *in situ*. Ce festival accueillera des œuvres ou artistes accompagné-es dans le cadre du projet de coopération internationale autour des danses traditionnelles contemporaines. Un projet de remontage de pièce de répertoire sera envisagé avec une ou plusieurs écoles de danse du territoire.

Le partenariat initié avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) en 2023 se poursuivra avec l'enjeu de présenter et sensibiliser le public aux œuvres majeures de l'histoire de la danse.

Un cercle de mécènes sera constitué afin de fédérer les entreprises et initiatives locales autour d'un projet artistique fédérateur et porteur de sens.

Partenaires : Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes de Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc, l'Office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven, le réseau des médiathèques de CCA, le Centre Culturel de Rosporden, la MJC Le Sterenn, le Musée de Pont-Aven, le CAC, Grand Écran, le Musée de la Pêche de Concarneau, France Bleu Breizh izel, Le Télégramme, Kub et la Librairie Albertine.

2.2.C. PROGRAMMATION DE SAISON / COLLABORATION AUX FESTIVALS RÉGIONAUX

Entre octobre et mai, Danse à tous les étages développe des coopérations avec les festivals de danse à Rennes et Brest, et propose des rendez-vous tout au long de la saison.

Waterproof

Depuis 2022, Danse à tous les étages fait partie du comité de pilotage du festival Waterproof, aux côtés du Triangle, Cité de la danse, de l'Opéra de Rennes et de l'Intervalle – scène de territoire de Noyal-sur-Vilaine.

Créé en 2020, Waterproof est un festival dédié à la danse sur le Pays de Rennes. Coconstruit avec plus d'une vingtaine de partenaires très différents (FRAC, Musée des beaux-arts, L'Ubu, l'Université Rennes 2, le Conservatoire de Rennes, Les 3 CHA, le Théâtre de Poche, Lillico, la salle de la Cité, etc.), le festival expérimente de nouvelles manières de faire ensemble pour mettre à l'honneur la création chorégraphique d'aujourd'hui et de demain. Cette spécificité du festival permet de révéler toute la diversité de l'art chorégraphique d'aujourd'hui. Danse urbaine, baroque, bretonne, arts visuels, concert dansé, performances, projections... Les propositions sont plurielles, pour toutes les générations, accessibles aux aficionados comme aux néophytes.

→ Perspectives 2025→2028

Engagé dans le comité de pilotage depuis 2022, Danse à tous les étages poursuivra son implication au cœur du festival Waterproof.

Fort de notre savoir-faire en matière d'itinérance, Danse à tous les étages souhaite déployer sa présence dans différentes communes de Rennes Métropole. En écho aux partenariats estivaux tissés sur Nomadanse, nous pourrions, à l'endroit de Waterproof, déployer une programmation itinérante et accompagner des communes qui en ont peu l'habitude dans la mise en œuvre de projets chorégraphiques.

Chaque édition sera l'occasion d'expérimenter de nouveaux formats en lien avec les partenaires du festival et à l'image de nos missions.

Dañsfabrik

Depuis plusieurs années, Danse à tous les étages est partenaire du Quartz dans le cadre du festival Dañsfabrik. Festival ouvert sur l'exploration des questions écologiques, Dañsfabrik explore une pluralité de récits pour regarder le passé, interroger le présent et penser le futur par le mouvement.

→ Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, Danse à tous les étages proposera, en lien avec la nouvelle direction, des contributions diverses dans le cadre de ce festival : créations menées auprès de personnes en situation de fragilité sociale, programmation de spectacles, diffusion de films, transmission ou encore rencontres professionnelles.

Ces collaborations seront rendues poreuses par la présence de Danse à tous les étages dans les murs du Quartz par la mise à disposition d'un bureau et d'un studio de danse sur des temps partagés.

Décadense

Chaque année en janvier, le festival Décadense organisé par le Mac Orlan à Brest propose un focus sur la création actuelle et sur les artistes émergent-es, en partenariat avec Plages magnétiques et les villes de Gouesnou, Plougastel-Daoulas et de Guipavas.

→ Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, Danse à tous les étages proposera des collaborations au Mac Orlan à l'endroit du festival, que ce soit sur des programmations croisées, sur des projets de médiation ou sur des ouvertures de résidences.

Partenariat Palais des Congrès de Pontivy

Depuis 2020, Danse à tous les étages propose chaque année un focus autour d'un-e artiste à Pontivy, dans le cadre d'un partenariat avec le Palais des Congrès, le Conservatoire de musique et de danse de Pontivy et la Classe CHAD du Collège Charles Langlais. Sous forme d'une résidence d'une semaine, ce partenariat propose une diffusion tout public au Palais des Congrès, des ateliers au collège auprès d'élèves de la CHAD, d'ateliers parents-enfants, et toute autre action de médiation susceptible d'accompagner le projet.

→ Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, Danse à tous les étages poursuivra sa collaboration avec le Palais des Congrès de Pontivy. Un rebond de cette résidence pourra être imaginé au moment de Nomadanse pour aller vers de nouveaux publics dans des espaces extérieurs en bord du Blavet. Des résidences conjointes avec le Palais des Congrès seront mises en œuvre, soit sur le plateau du Palais des Congrès, soit en extérieur en lien avec la réhabilitation du Poumon vert. Des interventions en direction des écoles de danse municipales sont également en cours de construction.

2.3.

Engagement
culturel et
territorial :
permettre
l'inclusion
artistique
et sociale

Chaque saison, Danse à tous les étages initie de nombreux projets qui impliquent artistes, acteurs culturels, éducatifs, sociaux. L'enjeu de ces projets est d'amener la danse dans des lieux nouveaux et de la proposer comme levier d'intégration des personnes. S'engager dans un processus de création artistique, c'est travailler en collectif, repousser ses limites, découvrir de nouvelles facettes de soi, gagner en confiance, s'affirmer... autant d'aptitudes qui favorisent un mieux-être des personnes dans la société.

2.3.A. ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Citoyen-nes et spectateur-trices de demain, les enfants ont besoin de faire exister leur corps, de se montrer, d'expérimenter et de trouver leur place dans un monde de jeunes et d'adultes. La danse, par sa capacité à faire prendre conscience de son corps et de ses possibles, à créer du collectif et de la coopération, à favoriser l'ouverture, l'écoute de l'autre et le développement de l'esprit critique, peut jouer un rôle essentiel dans leur développement. C'est pourquoi nous avons à cœur de les accompagner dans cette construction en leur ouvrant la fenêtre de la danse dès la petite enfance. En toile de fond se trouvent toujours les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : la rencontre directe et sensible avec les œuvres, l'initiation à la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

→Perspectives 2025→2028

Danse à tous les étages portera chaque année 3 à 4 projets EAC dans les zones rurales du Centre Bretagne et à Concarneau Cornouaille Agglomération. Des projets artistiques auprès des établissements scolaires seront également déployés à Brest et Rennes métropole. Deux projets pluriannuels seront menés dans des collèges et lycées : en Centre Bretagne, en lien avec le collège Charles Langlais de Pontivy, à Concarneau Cornouaille Agglomération, en lien avec le collège du Porzou à Concarneau. Chacun de ces projets sera associé à la programmation d'un ou plusieurs spectacles, principalement sur les festivals Nomadanse et Cap Danse, afin de permettre la découverte d'œuvres chorégraphiques.

Danse à tous les étages proposera également un module Dansemobile, parcours d'une journée dédiée à la danse dans une école entière, et avec toutes les classes (cf. 2.3.C. Médiation et culture chorégraphique).

2.3.B. ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ SOCIALE

Danse à tous les étages poursuivra ses projets d'actions artistiques et sociales auprès de personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie. Ces projets s'envisagent comme un premier pas vers la remobilisation de soi, mais aussi comme un moyen de renouer des liens avec des structures culturelles dont elles se sentent souvent éloignées. Ils constituent une première approche avec Danse à tous les étages, qui peut par la suite se prolonger par le biais du parcours culturel ou d'invitations à suivre nos événements en danse sur le territoire. Ces projets d'actions artistiques et sociales sont actuellement menés dans quatre villes (Brest, Morlaix, Rennes et Saint-Malo).

Créatives :

Projet artistique avec des femmes, à Brest, Morlaix, Rennes et Saint-Malo. En partenariat avec des structures d'accompagnement social et de formation professionnelle, et en lien avec des structures culturelles. Le projet Créatives propose à des femmes en recherche d'emploi de participer à un cycle d'ateliers artistiques auprès d'un-e chorégraphe, se concluant par une présentation publique.

Portrait en mouvement :

Portraits en mouvement propose à des jeunes rencontrant des difficultés dans leurs parcours, d'expérimenter un processus de création artistique innovant autour du thème du portrait.

Parcours chorégraphiques :

Danse à tous les étages propose, en collaboration avec les structures culturelles du territoire, un « parcours chorégraphique » sur une saison artistique entière. Destinés aux participant-es des projets Créatives et Portraits en Mouvement, ces visites de lieux culturels, ateliers de culture chorégraphique, spectacles et ateliers de pratique visent à leur faciliter l'accès à l'art et plus particulièrement à la danse.

→Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, un déploiement de ces projets est envisagé en Centre Bretagne ou sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération. Ce développement permettra de tisser des liens avec les résidences et les diffusions que nous organisons sur ces mêmes territoires.

2.3.C. MÉDIATION ET CULTURE CHORÉGRAPHIQUE

Lieu ressource pour la danse, Danse à tous les étages propose des actions régulières de médiation afin de croiser les regards sur la danse et de partager les cultures chorégraphiques. Ateliers du regard et du spectateur, ateliers de pratique, parcours chorégraphiques, montages vidéos thématiques, rencontres avec des artistes, point « accueil-médiation » proposé sur chaque spectacle, les différents formats proposés s'adaptent à chaque contexte, dans une adresse la plus directe possible. Certains de ces temps de médiation et de culture chorégraphique sont adressés en direct aux publics qui croisent nos actions. D'autres sont destinés à des professionnel·les du secteur.

Danse en jeux :

Depuis septembre 2022, Danse à tous les étages a initié un projet de ludothèque mobile de la danse, Danse en jeux. Animée par l'équipe de médiation, en lien avec des personnes-ressources des lieux où elle est accueillie (bibliothécaires, accompagnateur·rices sociaux·ales, etc.), Danse en jeux propose une exploration ludique de la création chorégraphique et de ses acteur·rices. Se mettre en mouvement par le jeu, explorer les coulisses de la création d'un spectacle, découvrir l'histoire de la danse, telles sont quelques-unes des expériences proposées par **Danse en jeux**. Entre jeux populaires autour du mouvement et jeux inédits développés par des artistes, il y a mille manières de découvrir la danse !

Dansemobile :

Animée par notre équipe de médiation, en lien éventuel avec un·e artiste du territoire, la Dansemobile est un parcours de quatre ateliers destinés à un établissement scolaire : regarder – écrire – écouter – bouger. Tout au long de la journée, chaque classe de l'établissement rencontre des membres de Danse à tous les étages pour se mettre en mouvement, participer aux ateliers et autres surprises ! Chaque temps fait appel à différents sens et parties du corps permettant ainsi d'enrichir et de guider la perception des enfants, tout en les initiant à la danse et à ses histoires de manière sensible et ludique.

Un projet inspiré du dispositif Caravane Kids du CN D

Les mallettes pédagogiques des CDCN :

Animés par le même désir de mettre en partage leurs actions avec le plus grand nombre, les CDCN ont pensé et conçu des outils communs, qui, quotidiennement, viennent soutenir la politique volontaire d'éducation artistique et culturelle. Ces outils sont extrêmement divers dans leurs formes et leurs supports :

- extraits de films et de pièces du répertoire : La danse en 10 dates (1896-1992), Une histoire de la danse contemporaine en 10 titres (1978-2006) ;
- conférence dansée : Le tour du monde des danses urbaines en 10 villes ;
- ou encore outils numériques : Danses sans visa, Data-Danse et Application à Danser.

2.3.D. ESPACE « RESSOURCES »

Dans le cadre de sa labellisation, Danse à tous les étages va peu à peu déployer un espace ressource autour de la danse.

→ Perspectives 2025→2028

À compter de sa labellisation, Danse à tous les étages réalisera un état des lieux des ressources déjà existantes en région pour réfléchir à leur mutualisation. Un fonds documentaire sera progressivement constitué. Des partenariats sont envisagés avec les médiathèques départementales et des réseaux de médiathèques communautaires pour activer et valoriser ces fonds à l'échelle locale.

Le déploiement d'une ressource numérique en ligne sera également étudié à compter de 2026. Ce projet de ressources en ligne a fréquemment été évoqué lors de consultations du secteur chorégraphique en région. Il répondrait à un besoin de recensement et de cartographie de ressources existantes autour de la danse sur le territoire.

2.4. 2.4.A. À DESTINATION DES DANSEUR·EUSES PROFESSIONNEL·LES OU EN VOIE DE PROFESSIONNALISATION

Formations et rencontres professionnelles

Danse à tous les étages propose depuis 2021 des modules de formation, d'information ou d'échanges entre pairs à destination des artistes chorégraphiques. Ces modules ont pu prendre à ce jour différentes formes : masterclass animées par des artistes de renom, modules spécifiques à destination de danseur·euses en voie de professionnalisation, temps collectifs à destination d'équipes émergentes, accompagnement à la reprise des danseur·euses après une blessure ou période d'arrêt en partenariat avec Campus Sport Bretagne.

→ Perspectives 2025→2028

À compter de 2025, Danse à tous les étages renforcera ses actions d'accompagnement des danseur·euses en voie de professionnalisation. Nous développerons notamment le partenariat initié avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Brest et notamment avec la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur en Danse (CPES) autour d'actions diverses : masterclass à destination des étudiant·es CPES, parcours culturels, rencontre avec des artistes programmé·es, invitation d'un·e artiste à créer une pièce pour les élèves, etc.

Outre ces projets, Danse à tous les étages développera également des masterclass à destination des artistes chorégraphiques du territoire. En lien avec les démarches artistiques de chaque intervenant·e, ces masterclass exploreront des outils de composition, de création et de mises en pratique propres à accompagner les artistes dans leurs parcours. À terme, un parcours de formation itinérant sur les quatre territoires pourra être envisagé. Ces masterclass seront mises en œuvre en complémentarité avec les structures régionales engagées dans la formation : CCNRB, Culture Lab 29, Conservatoires à Rayonnement Régional, Pont Supérieur, etc.

2.4.B. À DESTINATION DES PROGRAMMATEUR·TRICES PLURIDISCIPLINAIRES

Depuis 2021, Danse à tous les étages propose chaque année les modules INCORPORER, en partenariat avec Spectacle vivant en Bretagne. Destinés aux responsables de programmation pluridisciplinaires, ces modules d'information thématiques visent à encourager la présence de la danse dans des lieux non spécialisés. Ils proposent des repères et outils pour programmer la danse, en incluant spectacles, partage d'expériences, information sur des dispositifs existants, culture chorégraphique et rencontres avec des artistes et acteur·trices de la danse.

→ Perspectives 2025→2028

Un à deux modules INCORPORER seront mis en place chaque année, en coopération avec Spectacle vivant en Bretagne. Ces modules pourront soit s'appuyer sur une thématique particulière, en lien avec un contexte, soit se déployer autour de sujets généralistes autour de la danse.

2.5. Une dynamique de réseaux

En tant que structure itinérante, la dynamique de réseau est au cœur du travail mené par Danse à tous les étages. Outre le réseau Tremplin que nous pilotons, nous sommes membres de différents réseaux à l'échelle régionale et nationale, permettant la mise en partage de projets, de contenus, d'expériences ou de savoir-faire.

2.5.A. RÉSEAUX PILOTÉS PAR DANSE À TOUS LES ÉTAGES

Tremplin / réseau interrégional d'accompagnement des artistes émergents

Danse à tous les étages est pilote du réseau Tremplin, réseau interrégional qui rassemble douze structures éclectiques engagées pour le développement de la danse (cf. 2.1.E. Compagnonnage d'équipes artistiques émergentes / Réseau Tremplin).

→ Perspectives 2025→2028

Après une refonte des modes de fonctionnement du réseau en 2021, et deux années de mise en pratique auprès d'une cohorte de 5 équipes artistiques, le réseau consolidera son fonctionnement entre 2025 et 2028.

Le réseau accompagnera 5 équipes artistiques sur 3 saisons entre 2024 et 2027 : Nicolas Chaigneau et Claire Laureau · pjpp, Joachim Maudet, Massimo Fusco, Olga Dukhovna et Léa Vinette. Cet accompagnement sera renforcé par l'entrée récente dans le réseau de 4 nouveaux membres, permettant de développer encore davantage les dynamiques interrégionales : La Passerelle – scène nationale de Saint-Brieuc, le Théâtre Universitaire de Nantes, le CCN du Havre et L'Étincelle théâtre de la ville de Rouen. Un focus TREMPLIN est envisagé à Paris en 2026 ou 2027.

Comité artistique régional / artiste associé·e

Danse à tous les étages a constitué en 2024 un comité artistique régional, ayant pour enjeu de travailler collectivement à l'accompagnement de l'artiste associé·e du CDCN (cf. 2.1.D. Artiste associé·e).

→Perspectives 2025→2028

Entre 2025 et 2028, Danse à tous les étages animera ce comité artistique composé de nos partenaires récurrents de programmation à Rennes, à Brest, en Centre Bretagne et sur l'agglomération de Concarneau.

Ce comité réunit entre 15 et 20 membres à l'échelle de nos 4 territoires d'implantation (3 à 5 membres par territoire). Il se réunit en plénière une fois par an pour sélectionner l'artiste associé-e à partir de 3 propositions faites par Danse à tous les étages, assurer un suivi collectif de l'artiste associé-e et activer concrètement des mutualisations et tournées concertées. Les membres pourront également se réunir par territoire 1 à 2 fois par an pour imaginer des croisements à une échelle locale.

Le comité artistique est à ce jour composé des membres suivants :

À Brest Métropole : Le Mac Orlan-Brest, le Centre Henri Queffelec-Gouesnou, le Quartz-Brest.

À Rennes Métropole : Le Triangle et le CCNRB, Agora-Le Rheu, Pôle Sud Chartres-de-Bretagne

Sur l'axe du Canal de Nantes à Brest : La Grande Boutique-Langonnet, l'Espace Glenmor-Carhaix, Lieux Mouvants-Lanrivain, Centre des arts-Baud Communauté, Palais des congrès-Pontivy

Concarneau Cornouaille Agglomération : Le Sterenn-Trégunc, Centre Culturel de Rosporden, CAC-Concarneau.

2.5.B. RÉSEAUX RÉGIONAUX ET NATIONAUX

ACDCN / réseau national

L'Association des Centres de développement chorégraphique nationaux (A-CDCN) a pour objectif d'organiser des échanges et des débats entre les équipes des CDCN, autour des missions qui leur sont confiées par l'État et de susciter entre ces CDCN des réflexions, des actions et des travaux, propres à promouvoir et à dynamiser leur réseau. Ces réflexions sont mises en perspective avec le champ des politiques publiques en faveur du spectacle vivant, et nourrissent des dialogues avec un grand nombre d'acteur-rices de la vie culturelle.

Outre ces temps de partage, l'association des CDCN mène plusieurs projets en commun :

- Coproduction commune : chaque année, l'association des CDCN soutient un-e chorégraphe pour la création, la production et la diffusion d'un spectacle ;
- Création d'outils de médiation et de mallettes pédagogiques (cf. 2.3.C. Médiation et culture chorégraphique.)

→Perspectives 2025→2028

Danse à tous les étages participera activement aux échanges et aux projets communs menés par l'ACDCN. Dès 2025, nous nous engagerons dans la coproduction commune des CDCN. Des temps de formation et de prise en main des mallettes pédagogiques seront progressivement mis en œuvre pour les référents territoriaux de Danse à tous les étages. Ces temps pourront être mutualisés avec d'autres médiateur.tices du réseau des CDCN récemment arrivé.es en poste.

Les Petites Scènes Ouvertes / réseau national

Réseau national d'expertise dans le secteur de la danse, les Petites Scènes Ouvertes (PSO) révèlent et accompagnent les jeunes auteur-trices. Ce projet rassemble 9 structures défendant la création chorégraphique contemporaine : Danse Dense (Pantin), La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux La Rochelle), Le Gymnase - CDCN Roubaix (Hauts de France), L'étoile du nord (Paris), Danse à tous les étages (Bretagne), Le Centre chorégraphique national de Tours, Chorège CDCN (Falaise Normandie), La Maison Danse Uzès Gard Occitanie CDCN (Uzès), Le Laboratoire Chorégraphique à Reims

L'action des Petites Scènes Ouvertes est composée par :

- La Grande Scène, un temps fort annuel consacré à la jeune création chorégraphique qui présente sur 2 jours 8 à 12 extraits de spectacles ou courtes pièces, repérés et sélectionnés par le réseau ;
- L'accompagnement à la diffusion, un enjeu prioritaire : une tournée au sein du réseau pour un-e ou plusieurs artistes repéré-es chaque année, parmi les compagnies programmées à La Grande Scène ;
- L'accompagnement à la production : une compagnie est sélectionnée chaque année pour un accompagnement en production. Cette compagnie bénéficiera d'une enveloppe en coproduction pour finaliser un projet qui sera accueilli dans les lieux membres (en résidence de création et/ou diffusion).

→ Perspectives 2025 → 2028

Danse à tous les étages poursuivra son engagement au sein des Petites scènes ouvertes. Elle accueillera chaque année en diffusion le ou les projets lauréats de la Grande Scène et proposera également des résidences aux artistes accompagné-es en production.

Après avoir assuré la direction déléguée de la Grande Scène à Rennes en 2024, Danse à tous les étages assurera la direction déléguée générale des PSO en 2025.

Loop / réseau national

Piloté par le Gymnase CDCN Roubaix Hauts-de-France, le réseau LOOP est un espace d'échange autour de la création pour la danse et la jeunesse, et de toutes les initiatives qui s'engagent dans ce domaine, dans le but de partager projets, regards et idées. Le réseau se réunit deux fois par an et a pour perspective de mettre en place des groupes de travail sur plusieurs sujets de réflexion. Ce réseau regroupe 24 membres professionnels du secteur du spectacle vivant, qui proposent des saisons ou des événements dédiés à la jeunesse.

Danse à tous les étages poursuivra son engagement en tant que membre du réseau Loop.

Réflex Danse (membre du comité de pilotage) / Réseau finistérien

Le RÉFLEX danse29 est un réseau intersectoriel créé en 2022, à l'initiative du Conseil départemental du Finistère, qui en a confié le pilotage à Culture Lab 29. Le réseau rassemble des professionnel·les issu·es des secteurs chorégraphiques, culturels, éducatifs, sociaux, médico-sociaux, environnementaux. Ce réseau a pour objectif de :

- Poursuivre le travail d'interconnaissance intersectoriel ;
- Renforcer le soutien aux compagnies de danse ;

- Favoriser une dynamique d’ancrage territorial en prenant en compte la transition écologique ;
 - Créer des outils numériques de partage d’informations ;
- Danse à tous les étages est membre du comité de pilotage.

2.6. Enjeux et attentions particulières

Égalité femmes-hommes

La reconnaissance des droits culturels et du droit des femmes a toujours été au cœur du projet de Danse à tous les étages. Sur ces 4 prochaines années, cet engagement pour l’égalité femmes-hommes se traduira par l’établissement d’un plan d’action, établi et mis en œuvre au quotidien par l’ensemble de l’équipe et du Conseil d’administration. Celui-ci prévoira notamment :

- de veiller à l’équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour l’ensemble des salarié-es ;
- de lutter contre les violences sexuelles et sexistes ;
- de veiller à la parité au sein de la gouvernance ;
- d’éviter les biais de genre dans la programmation et les projets coproduits ;
- de mettre en avant le matrimoine de la danse ;
- de consacrer des projets spécifiques aux femmes en non-mixité.

Écoresponsabilité

Par son modèle « sans murs », ce CDCN itinérant pourra être un laboratoire d’expérimentation pour des initiatives culturelles durables et écoresponsables. Suivant les différents piliers du rapport Décarbonons la Culture du Shift project, nous tendrons à diminuer les échelles et à relocaliser les activités en développant un projet au plus proche des terrains de vie des personnes, à ralentir les rythmes de production en proposant des accompagnements artistiques longue durée, à « renoncer » aux projets coûteux sur le plan énergétique et à écoconcevoir nos événements en veillant à notre bilan carbone. Nous envisageons d’être accompagné-es dans cette démarche d’analyse et d’action par un organisme spécialisé et de rejoindre des réseaux engagés pour la transition écologique du secteur culturel (tels qu’Arviva ou le collectif des festivals).

2.7.

Projection d'activités 2024-2028

ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

	2023	2024	2025	2026	2027 / 2028
Production	Actuellement 4 coproductions (20 k€) dont 2 Bretagne ou Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation enveloppe Accueil-studio 55 k€ - Soutien de 6 à 7 projets avec apports tendant vers 8000 € min - Attention portée à l'émergence et aux artistes régionaux (2-3 artistes breton-nes/an) 			- Production d'un projet en danse traditionnelle contemporaine (cf. projet européen ci-dessous)
Résidences	Studio Garage - Rennes : 18 semaines	Studio <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des résidences au Garage - Des résidences au Quartz - Recherche d'un studio partagé à CCA et en Centre Bretagne - Résidences itinérantes à l'échelle des métropoles Rennes et Brest 			
	<i>In situ</i> espaces naturels et patrimoniaux : <ul style="list-style-type: none"> - Baud Communauté - CCA - Brest 	<i>In situ</i> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence <i>in situ</i> Pontivy (Poumon vert, skatepark) - Poursuite des résidences <i>in situ</i> Baud/CCA/Rennes/Brest 			
Projet Européen (danse traditionnelle européenne)	2 ^e rencontre avec les participant-es au Focus Danse 2022	Identification et rencontres d'acteur-rices culturel-les européen-nes.	1 projet de coopération / résidences croisées à l'échelle européenne		1 projet européen sur les danses traditionnelles contemporaines européennes (résidences, formation, symposium, rencontres, production, etc.)
Artiste associé-e	Rencontre des partenaires et structuration pour un accompagnement en réseau de l'artiste associé-e	<ul style="list-style-type: none"> - Artiste associé sur les 4 territoires d'implantation - Commission artistique régionale avec des représentants des 4 territoires d'implantation - Choix artistique concerté par la commission artistique régionale à partir de 2 ou 3 propositions - Projet de mutualisation des résidences, de diffusion et tournées concertées, d'action artistique - Présence itinérante de l'artiste associé à construire sur les différents sites chaque année : Rennes, Brest, Centre Bretagne, CCA - Commande d'un projet créé et diffusé sur les territoires 			- Bilan et mise en perspectives Choix d'un-e nouvel-le artiste associé.e
Artistes Tremplin	3 coproductions/ résidences pour Louis Barreau/ Leila Ka/Bruce Chiefare	<ul style="list-style-type: none"> - Focus Tremplin à Paris (Étoile du Nord, 104) - Choix de la nouvelle génération Tremplin 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de 5 équipes artistiques émergentes de l'interrégion Bretagne/Pays de la Loire/Normandie 2024-2027 - État des lieux, résidences, coproductions, diffusion, accompagnement à la structuration - 3 modules de formation - 1 plateforme nationale de visibilité en 2027 		

DIFFUSION

	2023	2024	2025	2026	2027 / 2028
Cap Danse	10 jours en septembre sur les 9 communes Programmation de spectacles, films, ateliers, exposition Thème de la réactivation du patrimoine et du patrimoine				
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de tournées itinérantes/séries - Développement d'ateliers de pratique - Mise en œuvre d'un projet participatif avec des amateurs chaque année - Partenariat de 2 ans avec CNSMDP - Création du cercle de mécènes 		<ul style="list-style-type: none"> - Projet de coopération européenne « Danse traditionnelle contemporaine » - Accompagnement de remontages de pièces de répertoire avec un groupe d'amateurs (type Danse en amateur et répertoire) 		
Nomadanse	3 semaines en mai-juin autour du Canal de Nantes à Brest Résidences et projets de territoire + diffusion lors du festival				
	5 Pôles : <ul style="list-style-type: none"> - Brest - Rennes - Pontivy communauté - Baud communauté - Pays COB 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des partenariats et ancrages sur ces territoires - Poursuite des échanges avec les 3 EPCI (Pontivy/Baud/COB) - Échanges en cours autour d'une 4^e zone (Redon ?) 		Mise en œuvre d'un projet artistique itinérant le long du Canal	
Saison	Festivals de danse : <ul style="list-style-type: none"> - Brest : DañsFabrik et Décadanse - Rennes : Waterproof (copilotage) - Pontivy : Programmation annuelle Palais des congrès 	<ul style="list-style-type: none"> - Waterproof (Rennes) : développement de projets itinérants sur la métropole - Partenariats sur DañsFabrik et Décadanse - Rencontres professionnelles / transversalité entre les territoires 			

ACTIONS ARTISTIQUES ET SOCIALES

	2023	2024	2025	2026	2027 / 2028
Publics en fragilité sociale	6 projets par an (Rennes, Brest, St-Malo, Morlaix)	Développement d'un projet en Centre Bretagne ou sur le territoire CCA en alternance avec Morlaix et St-Malo		Résidence en établissement social / médico-social	
EAC	- 3 écoles élémentaires (centre Bretagne & CCA) - 1 projet annuel au collège Concarneau	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de projets auprès des écoles de Brest et Rennes Métropole - Dansemobile : 1 journée danse pour l'ensemble des élèves d'écoles élémentaires - Danse en jeux : ludothèque itinérante constituée - Activation des mallettes pédagogiques CDCN - Projet EAC/résidence/parcours culturel à CCA en collège/lycée - Sensibilisation des enseignants à la danse (outils) 			
Pratique amateur / projet participatif	Ateliers autour de la diffusion des pièces	Développement des ateliers de pratique autour des festivals avec les artistes invités Programmation de 1 à 2 projets participatifs / an		Remontage d'une pièce de répertoire avec un groupe amateur-rices (projet type Danse en amateur et répertoire) pour CAP DANSE	
Pôle ressources / culture chorégraphique		<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des fonds existants - Constitution progressive de fonds documentaires - Partenariats à tisser avec les réseaux de médiathèques et médiathèques départementales 		- Étude autour d'une ressource en ligne régionale	

FORMATION

	2023	2024	2025	2026	2027 / 2028
Professionnel·les	Programmateurs pluridisciplinaires : Incorporer	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de modules INCORPORER généralistes et itinérants pour aller au plus près de territoires - Rencontres professionnelles autour des événements, en lien avec Spectacle vivant en Bretagne 			
Danseuses professionnelles	Partenariat CRR	<ul style="list-style-type: none"> - 2 masterclass annuelles - Partenariat CRR préprofessionnalisation - 1 module de formation par an dédié à l'émergence (Tremplin) - Partenariat CNSMDP + classe CPES 		- Réflexion autour d'un ERD / cours réguliers en Finistère	

RÉSEAUX

	2023	2024	2025	2026	2027 / 2028
Réseaux émergence	<ul style="list-style-type: none"> - Tremplin (pilotage) - Petites Scènes Ouvertes (gouvernance tournante) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tremplin : Intégration des nouveaux partenaires et accueil de la nouvelle cohorte d'artistes - PSO : direction Grande Scène 2024 			
Réseaux professionnels		<ul style="list-style-type: none"> - Finistère : Réflex (copilotage), GT EAC - Ille-et-Vilaine : Waterproof (copilotage) - Régional : réseau danse, réseau artiste associé (pilotage) - National : ACDCN (association CDCN), Loop 			





Partie 3

Moyens et organisation

3.1.

Statut juridique et gouvernance

Danse à tous les étages est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

À l'heure où est rédigé ce dossier, le conseil d'administration se compose de 8 membres, personnes physiques et personnes morales. Des réunions de bureau ont lieu tous les 2 mois, les conseils d'administration se réunissent tous les 3 à 4 mois et l'assemblée générale se réunit une fois par an. Ces différentes réunions de gouvernance permettent de statuer sur les grandes orientations de l'association.

Le bureau

Présidente : Catherine Dunoyer de Segonzac
Vice-président : Charles-Edouard Fichet
Trésorière : Dominique Orvoine
Secrétaire : Catherine Gamblin-Lefevre

Le conseil d'administration

Catherine Diverrès
Catherine Dunoyer de Segonzac
Charles-Edouard Fichet
Catherine Gamblin-Lefevre
Patrice Le Floch, Le Triangle
Madeleine Louarn
Dominique Orvoine
Sylvie Trouboul, Le Sterenn MJC

→ Perspectives 2025→2028

Suite à la labellisation, de nouveaux statuts, validés conjointement par le conseil d'administration et le comité technique de suivi de Danse à tous les étages, seront adoptés au dernier trimestre 2024. Ils viendront entériner la nouvelle dénomination de la structure : Danse à tous les étages - Centre de développement chorégraphique national itinérant en Bretagne. Selon ces nouveaux statuts, le conseil d'administration sera réparti en 2 collèges : un collège composé des membres individuels (4 à 6 membres) et un collège des membres partenaires (4 à 6 membres). Le suivi annuel de la structure par les collectivités publiques partenaires (État et collectivités territoriales) se fera sous forme de deux comités consultatifs : un comité d'orientation composé des élu·es et des technicien·nes des collectivités, et un comité technique composé de technicien·nes des collectivités publiques.

3.2.

Organigramme et ressources humaines

L'organigramme de Danse à tous les étages est le reflet de ses spécificités nomades et itinérantes.

Cet organigramme repose sur quatre postes transversaux - directrice, administratrice, chargée de communication et attachée d'administration – qui visent à définir les axes du projet, structurer sa mise en œuvre et garantir la communication interne et externe.

Quatre postes de « référents territoriaux » permettent aujourd'hui de mettre en œuvre sereinement les activités sur chacun des quatre territoires privilégiés d'intervention.

L'organigramme compte à ce jour 9 postes permanents :

- 7 postes en CDI
- 1 poste en CDD en cours de pérennisation,
- 1 poste de régisseur général intermittent (~ 50 jours / an).

● ORGANIGRAMME

Postes transversaux	Référent-es territoriaux
Natacha Le Fresne : directrice et programmatrice / CDI Cadre	Arnaud Bruyère : coordinateur culturel - territoire de Rennes & Ille-et-Vilaine + coordinateur réseau Tremplin / CDI
Marion Le Guellec : administratrice / CDI Cadre	Julie Dufrenne : coordinatrice culturelle - territoire de Brest & Finistère + coordinatrice Artiste associé.e/ CDI
En cours : attachée de gestion / CDD (mi-temps)	Camille Michel : coordinatrice culturelle - territoire Centre Bretagne + coordinatrice festival Nomadanse / CDI
Adeline Silva : chargée de communication / CDI	Naïg Vaineau-Gasperment : chargée de développement - territoire CCA + coordinatrice festival Cap Danse / CDI cadre
Sylvain Pecker : régisseur général / intermittent	

→ Perspectives 2025→2028

Un effort conjoint de l'ensemble des partenaires financiers de Danse à tous les étages sera à fournir afin de consolider l'organigramme actuel de Danse à tous les étages et de pérenniser le poste d'attaché-e de gestion actuellement mis en suspens.

3.3. 3.3.A. LES STUDIOS

Équipements et moyens matériels

Danse à tous les étages dispose, par le biais de conventions de mise à disposition, de studios permettant la mise en œuvre de ses missions. Ces mises à disposition de lieux représentent un total de 370 jours de mise à disposition pour l'ensemble des projets.

À Rennes

Garage – deux studios mis à disposition 18 semaines par an (126 jours)

Grand Studio : Le Grand Studio a une superficie de 295 m² (20,70 m x 14,25 m - Hauteur : 3,60 m en face jusqu'à 4,60 m au lointain). Il est équipé pour préparer les créations lumières et sonores. Il a une capacité de 100 personnes (80 spectateurs sur les gradins) permettant d'envisager des ouvertures de résidences et diffusions de formes intimistes. Il dispose d'un équipement technique son et lumière, composé de 4 enceintes, une table de mixage, un plan de feu de base. Suivant les besoins, des équipements complémentaires peuvent être mobilisés.

Petit Studio : Le petit studio a une superficie de 145 m² (15 m x 9,65 m - Hauteur : 2,70 m). Ce studio n'est pas équipé d'un grill technique. C'est un espace propice pour le travail de recherche et les ateliers liés à la création en cours. Il a une capacité de 20 personnes. Il dispose d'un équipement technique son composé de 2 enceintes et d'une sono analogique.

Une convention annuelle est par ailleurs établie avec le CCNRB pour la mise à disposition régulière d'autres studios au Garage.

À Brest

Le Quartz – un studio mis à disposition 5 semaines par an

Studio de danse : Le studio de danse a une superficie de 120 m² (ouverture 12 m, Profondeur 10 m, Hauteur sous gril fixe 5.24 m). Il est équipé d'un plancher et d'un tapis de danse. D'une capacité de 100 places, il peut permettre d'accueillir des ouvertures de résidence.

→ Perspectives 2025→2028

Depuis 2024, Danse à tous les étages a mis en œuvre les premières résidences au Quartz. Pour la première année, 5 semaines ont été mises à disposition et ce volume pourra évoluer à la hausse si nécessaire. Danse à tous les étages travaillera ces prochaines années au conventionnement avec des lieux de résidence sur les territoires du Centre Bretagne et de Concarneau Cornouaille Agglomération. Des pistes ont déjà été évoquées :

- Pour le territoire du Centre Bretagne : Lieux Mouvants, Palais des Congrès de Pontivy, le Domaine de Kerguéhenec
- Pour le territoire de CCA : studio de danse des Brigantines à Trégunc

3.3.B. LE PARC DE MATÉRIEL MOBILE

Depuis 2021, Danse à tous les étages a commencé à constituer un parc de matériel mobile adapté à ses activités itinérantes. Des équipements techniques ont d'ores et déjà été acquis, notamment des enceintes autonomes sur batterie permettant une diffusion sonore de qualité sans accès à l'électricité, des assises pour les représentations et deux jeux de tapis de danse.

→ Perspectives 2025→2028

Ce parc de matériel mobile sera consolidé progressivement ces quatre prochaines années. Parmi les pistes prioritaires envisagées, on peut noter un parquet mobile, des éclairages sur batteries, du matériel de sonorisation complémentaire et des assises. Pour éviter la surconsommation, cette réflexion sera menée au regard des équipements disponibles chez nos partenaires et en prenant en considération le coût économique et écologique lié au stockage et au transport de ces équipements.

3.4.

Situation budgétaire et financements

Les tableaux ci-après font état des budgets prévisionnels de 2024 à 2028, sur la durée de la première convention pluriannuelle d'objectifs.

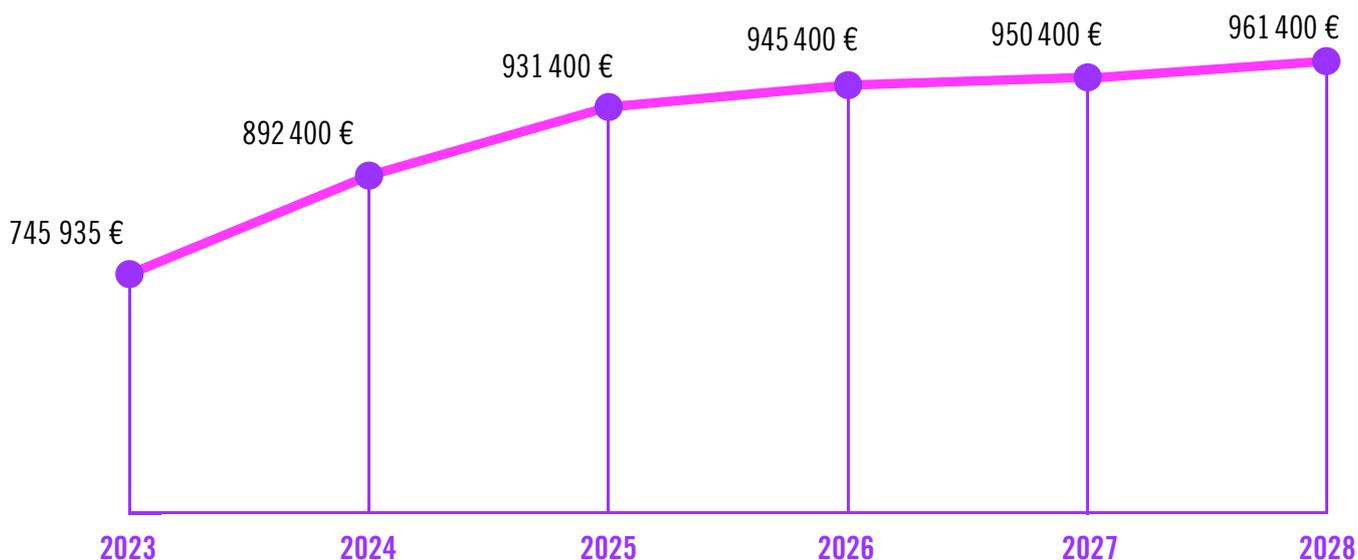
→ Évolutions budgétaires 2024→2028

Ces budgets ont été établis en résonance avec le contexte et dans un but de s'approcher des dispositions budgétaires prévues par les textes réglementaires du label CDCN. Pour rappel, ceux-ci prévoient en effet les dispositions suivantes :

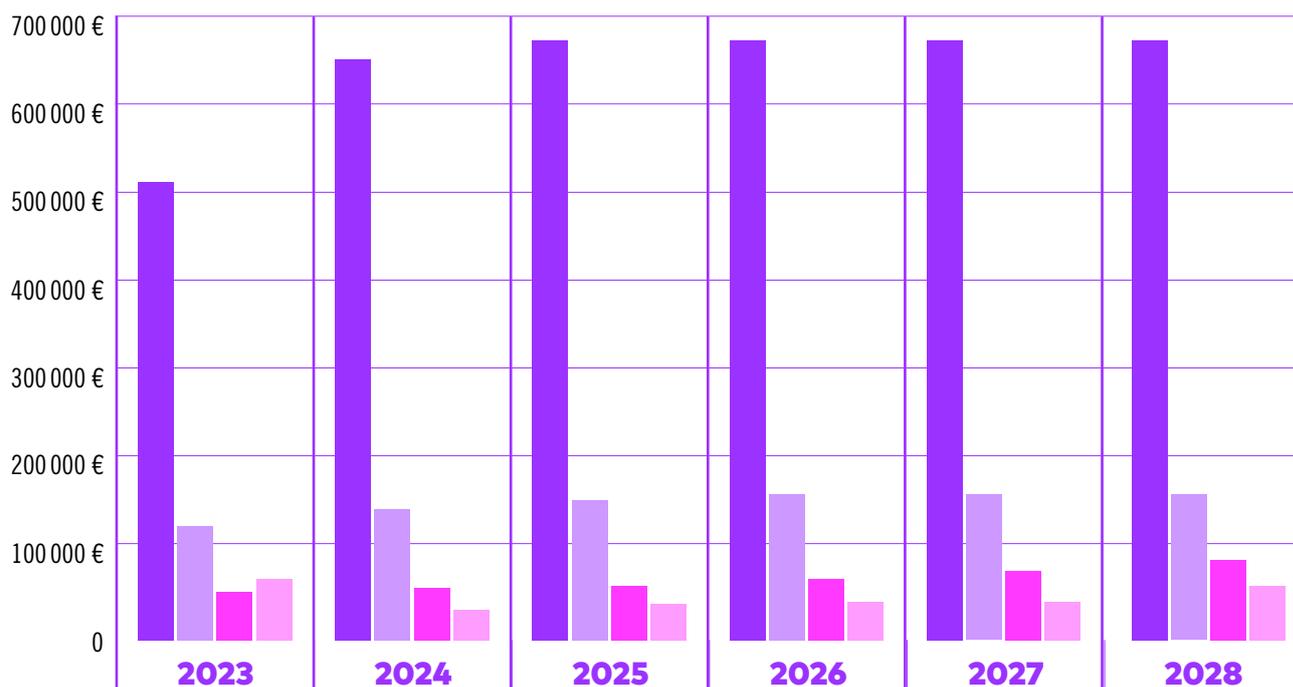
- « pour les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN), un budget annuel minimum de 950 000 € devrait être visé »
- « Pour les CDCN, la participation de l'état doit tendre à représenter 38 % du total des subventions publiques, hors subventions "fléchées" »

Les budgets établis prévoient une augmentation générale du budget, passant ainsi de 745 935 € en 2023 à 892 400 € en 2024, puis 931 400 € en 2025, 945 400 € en 2026, 950 400 € en 2027 et à 961 400 € en 2028. La part de l'État dans le total des subventions publiques passe de 52 % en 2023 à 54 % en 2028.

Ces deux chiffres sont en deçà des préconisations réglementaires mais tendent peu à peu à s'en rapprocher, dotant ainsi le futur CDCN d'une capacité à mettre en œuvre pleinement l'ensemble de ses missions.



ÉVOLUTION DES PRODUITS 2023-2028



	2023	2024	2025	2026	2027	2028
subventions fonctionnement	515 500 €	659 500 €	674 500 €	674 500 €	674 500 €	674 500 €
subventions projets	117 581 €	134 000 €	146 000 €	156 000 €	156 000 €	156 000 €
vente et prestations	53 851 €	58 900 €	62 900 €	66 900 €	71 900 €	75 900 €
autres produits	59 003 €	40 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	55 000 €

DÉTAIL - ÉVOLUTION DES PRODUITS 2023-2028

PRÉCISIONS SUR LES PRODUITS ET SUBVENTIONS

Subventions de fonctionnement

Afin de maintenir notre modèle multisite et l'organigramme actuel, il est nécessaire de prévoir une augmentation des subventions de fonctionnement. Ces subventions doivent permettre la pérennisation du poste d'assistant-e d'administration qui est indispensable à notre fonctionnement itinérant.

Subventions aux projets

Les budgets prévisionnels incluent des produits relatifs à de nouveaux déploiements sur les territoires :

- **Fonds LEADER – Pays Cob** : Des contacts sont en cours avec le Groupe d'Action Locale du Pays Centre Ouest Bretagne pour déployer un projet Leader entre 2024 et 2028. Ce fonds prévoit un apport de 25 000 € annuels.
- **Conseil départemental des Côtes-d'Armor** : Le déploiement de projets sur le Pays Centre Ouest Bretagne, qui se situe pour partie en Côtes-d'Armor, pourrait induire le soutien de projets par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor.
- **Fonds projet Danses traditionnelles européennes** : Dans le cadre du projet Danses traditionnelles européennes, des fonds spécifiques (tels que ceux de l'Institut français ou d'Europe Créative) ont été fléchés, à hauteur de 10 000 € en 2025 et 20 000 € en 2026, 2027 et 2028.
- **Rennes Métropole** : En résonance avec notre déploiement à l'échelle de Rennes Métropole, des appels à projets seront activés chaque année autour des dispositifs existants (action culturelle intercommunale, diffusion intercommunale, résidences intercommunales).

Billetterie

Les budgets prévisionnels prévoient une augmentation de +9000 € des recettes de billetterie entre 2024 et 2028. Ces augmentations seront rendues possibles par la mise en œuvre de séries de spectacles (scolaires et tout public), ainsi que par l'acquisition de gradins permettant d'augmenter les jauges *in situ*. Pour rappel, la plupart des spectacles payants de CAP DANSE ont été complets depuis 2022.

Participations financières

Les participations financières indiquées dans les budgets sont constituées :

- Des apports directs des collectivités (communes, EPCI) pour la diffusion de spectacles ;
- De contributions des collectivités (communes, EPCI) pour des projets d'actions artistiques ;
- Des contributions des membres de Tremplin ;
- De cofinancements de structures culturelles dans le cadre de diffusions portées en partenariat.

Les budgets prévoient une augmentation de +8000 € entre 2024 et 2028 correspondant au développement des cofinancements dans le cadre de nos actions nomades.

Mécénat

Une démarche de mécénat a été initiée en 2023 sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération et se poursuivra sur les années suivantes. En 2023, un mécénat de la Fondation Syndex a été attribué pour un projet de tournées et rencontres avec des ouvrier-ères du secteur agroalimentaire. Les budgets prévoient un déploiement progressif du mécénat de 4000 € en 2023 à 20000 € en 2028.

PRÉCISIONS SUR LES CHARGES

Accueil-studio

Conformément au Cahier des charges du label CDCN, les budgets prévoient dès 2024 de consolider une enveloppe « Accueil-studio » de 55000 €. Au sein de cette enveloppe, une somme de 8000 € minimum sera dédiée chaque année à l'accompagnement des artistes Tremplin. À l'instar des autres CDCN, Danse à tous les étages contribuera également à hauteur de 3000 € à la coproduction mutualisée des CDCN.

Artiste associé-e

Conformément au Cahier des charges du label CDCN, une enveloppe annuelle de 45000 € sera dédiée à l'accompagnement et à la mise en œuvre de projets avec l'artiste associé-e sur les différents territoires.

Achats de spectacles et achats de prestations artistiques

Les budgets prévisionnels prévoient une augmentation des charges dédiées à l'achat de spectacles et de prestations artistiques. Ces augmentations sont corrélées aux différents déploiements prévus ci-dessus et conditionnés par la réception de soutiens financiers correspondants (Leader, projet de coopération européenne, appels à projets Rennes Métropole).

Masse salariale

Les estimations de la masse salariale se basent sur la pérennisation de l'organigramme actuel :

Natacha Le Fresne : directrice et programmatrice / CDI Cadre

Marion Le Guellec : administratrice / CDI Cadre

En cours : attachée de gestion / CDD à temps partiel – passage à temps plein à compter de 2025

Adeline Silva : chargée de communication / CDI

Sylvain Pecker : régisseur général / intermittent

Arnaud Bruyère : coordinateur culturel - territoire de Rennes & Ille-et-Vilaine + coordinateur réseau Tremplin / CDI

Julie Dufrenne : coordinatrice culturelle – territoire de Brest & Finistère + coordinatrice Artiste associé.e/ CDI

Camille Michel : coordinatrice culturelle – territoire Centre Bretagne + coordinatrice festival Nomadanse / CDI

Naïg Vaineau-Gasperment : chargée de développement – territoire CCA + coordinatrice festival Cap Danse / CDI cadre

Ces budgets prévisionnels prévoient :

- La pérennisation en CDI du poste de Camille Michel – coordinatrice culturelle – territoire Centre Bretagne dès 2023 ;
- La pérennisation à mi-temps du poste d'attachée d'administration en 2024, et un passage à temps plein en 2025, afin d'assurer un soutien administratif sur les dossiers LEADER et de coopération européenne ;
- Une augmentation mécanique des salaires de 3 % par an, correspondant aux accords NAO ;
- Une augmentation mécanique appliquée sur les titres restaurant.

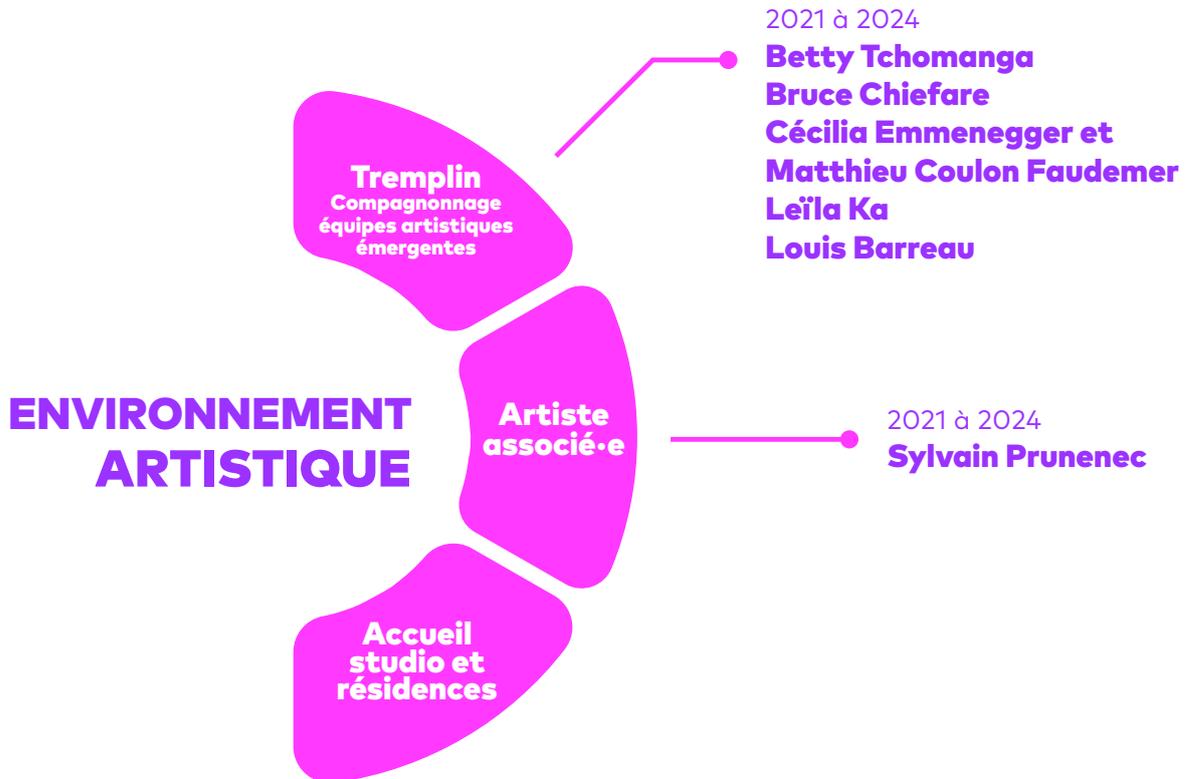
Exercices	2024	2025	2026	2027	2028
60 - Achats	235 500	240 918	240 582	240 500	240 500
Achat prestation artistes / ateliers	34 000	34 000	34 000	34 000	34 000
Prestation technique	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Achats de spectacles	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Coproduction de spectacles	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Artiste associé.e	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Fournit. Entretien et petit équipement	4 500	4 918	4 582	4 500	4 500
Fournitures administratives	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
61 - Services extérieurs	45 400	50 400	50 400	50 400	50 400
Sous traitance générale	3 400	3 400	3 400	3 400	3 400
Location immobilière et charges locatives	11 600	16 600	16 600	16 600	16 600
Location mobilière (technique)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Maintenance informatique	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
Prime d'assurance	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Documentation générale	700	700	700	700	700
Autres serv. Ext	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
62 - Autres services extérieurs	169 498	176 705	180 301	174 421	174 421
Honoraires Comptabilité et paie	13 160	13 160	13 160	13 060	13 060
Frais de communication	43 942	41 217	44 813	39 033	39 033
Frais déplacement salariés et CA	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
Frais déplacement artistes	52 000	62 000	62 000	62 000	62 000
Mission, restauration, catering, réception	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700
Frais de télécommunication	4 468	4 400	4 400	4 400	4 400
Services bancaires et assimilés	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Concours divers (cotisations...)	828	828	828	828	828
63 - Impôts et taxes	6 600				
Taxe sur les salaires	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Formation continue	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
64 - salaires et traitement	300 824	316 092	323 764	331 665	339 804
Salaires brut équipe permanente	240 444	255 712	263 384	271 285	279 424
CDD régime général	6 200	6 200	6 200	6 200	6 200
Salaire brut INT. Artistes	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
Salaire brut INT. Tech	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Variat. Prov. Congés payés	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Gratification stagiaires/alternance	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Indemnités tr et avantages divers	7 680	7 680	7 680	7 680	7 680
64 - Charges sociales	96 178	102 285	105 353	108 414	111 276
Charges sociales	96 178	102 285	105 353	108 414	111 276
65 - Autres charges de gestion courante	11 400				
Droits d'auteur SACEM/SACD	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges diverses de gestion courante	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
68 - Dotation aux amortissements/provisions	27 000				
Dotat. aux amort. et provisions	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Dotation pour risque FSE et provision retraite	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Reports en fonds dédiés	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	892 400	931 400	945 400	950 400	961 400

Exercices	2024	2025	2026	2027	2028
Ventes de biens et services	58 900	62 900	66 900	71 900	75 900
Recettes spectacles	13 000	15 000	17 000	20 000	22 000
Recettes ateliers	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Aide au déficit (SVB, ONDA)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Participation financière	34 000	36 000	38 000	40 000	42 000
Autres produits d'activité	900	900	900	900	900
Subventions de fonctionnement	659 500	674 500	674 500	674 500	674 500
Sous-Total Villes et agglomérations :	127 500	137 500	137 500	137 500	137 500
Ville de Rennes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Ville de Brest	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
CCA	70 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Sous-Total Départements :	55 000	60 000	60 000	60 000	60 000
CD 29	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
CD 56	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
CD 22		5 000	5 000	5 000	5 000
CD 35	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Sous-Total Région :	110 000				
Région subvention DIR Culture	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Région Aide coproduction mutualisée					
Sous-Total DRAC :	367 000				
DRAC fonctionnement	212 000	212 000	212 000	212 000	212 000
DRAC Aide aux festivals	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
DRAC Artiste associé	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
DRAC Accueil-studio	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
DRAC Scène de territoire					
DRAC Education	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Subventions projets	134 000	146 000	156 000	156 000	156 000
Sous-Total Actions artistiques et sociales	100 000	102 000	102 000	102 000	102 000
FSE	63 000	63 000	63 000	63 000	63 000
Brest Métropole	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Rennes / Rennes Métropole (AAP)	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Morlaix communauté	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
DRDFE	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Ville de Saint-Malo	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Contrat de ville Rennes	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Contrat de ville Brest/Enfance Jeunesse					
Contrat de ville Saint-Malo	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Sous-Total Aides festivals/diffusions/résidences	34 000	44 000	54 000	54 000	54 000
Ville de Nantes / Tremplin	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Ville de Concarneau / Festival CAP	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
LEADER / Pays COB	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Projet coopération Europe		10 000	20 000	20 000	20 000
75- Autres produits de gestion courante	12 000	13 000	13 000	13 000	20 000
75600 – Cotisations des adhérents					
758200 – Mécénat	12 000	13 000	13 000	13 000	20 000
78 - Reprises sur amortissements/provisions	15 000				
Utilisation des fonds dédiés sur subvention d'exploitation					
Reprise prov risque & reprise prov retraite	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
79 - Transferts de charges ASP	13 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Aides aux salaires Ville de Rennes	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Aide apprentissage					
FONPEPS	3 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	892 400	931 400	945 400	950 400	961 400

Partie 4 Annexes

4.1.

Environnement artistique



4.1.A. ARTISTE ASSOCIÉ·E 2021-2024 : SYLVAIN PRUNEC

Après avoir été interprète pour des chorégraphes de renom (Odile Duboc, Dominique Bagouet, Trisha Brown, Boris Charmatz, etc.), Sylvain Prunec crée depuis 1995 des spectacles et performances protéiformes, qui associent danse, texte, musique live et arts visuels. Ses créations l'amènent à collaborer avec de nombreux artistes de champs divers : le poète Anne-James Chaton, l'écrivain Mathieu Riboulet, les plasticiens Clédat & Petitpierre, le vocaliste-improvisateur Phil Minton, la peintre Françoise Pétrovitch.

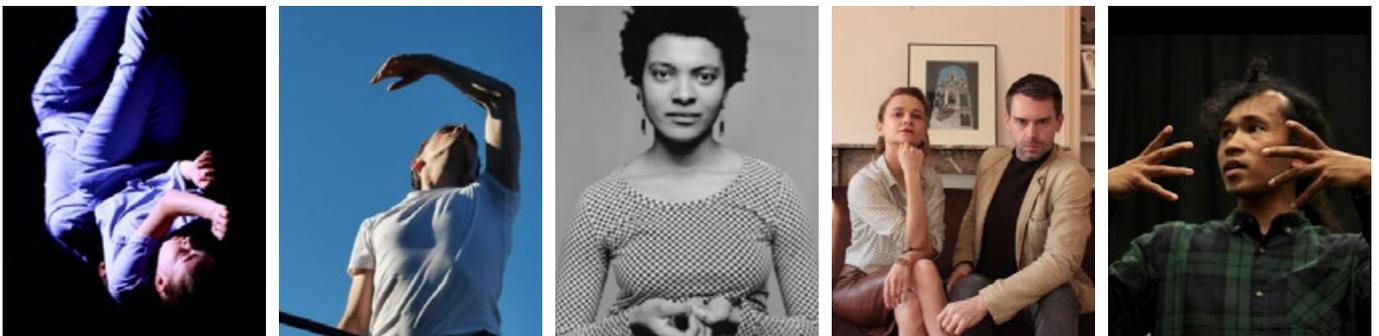
En 2019, il effectue une traversée de cinq mois du continent eurasiatique, de la pointe du Raz à l'île de Sakhaline en Russie extrême-orientale, au cours de laquelle il danse, accompagné de deux métronomes, sur des places publiques. À son retour, il crée deux pièces inspirées de cette expérience, avec la vidéaste Sophie Laly et le musicien Ryan Kerno : *48ème parallèle* et *Être milieu des milieux*.

Désireux de se nourrir de rencontres et d'ancrer son travail dans un environnement, ses recherches chorégraphiques commencent par une immersion dans un territoire, une exploration des espaces naturels ou urbains, et de rencontres avec des habitants : déambuler à pied, en bus, d'un lieu à l'autre, aller à la rencontre des gens qui y travaillent, avoir des entretiens, proposer des ateliers, danser dans des espaces publics, envisager la danse comme lieu de rencontre avec l'autre.

« Je suis danseur depuis plus de trente ans et depuis une vingtaine d'années je concilie mon propre travail de recherche et de création et mon travail d'interprète auprès d'autres chorégraphes, les expériences dans l'un de ces domaines enrichissant le second, comme les deux fils d'une même trame. Un troisième fil est celui du travail mené auprès des divers groupes de personnes que je croise dans le cadre de résidences, d'ateliers : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes avec des handicaps visuels, moteurs ou mentaux. Avec eux, je partage le goût de l'exploration, celui de l'analyse, l'écoute de l'autre, la reconnaissance de sa propre singularité dans un travail de groupe, le plaisir sensuel du corps en mouvement. J'essaie de transmettre ce goût et, en retour, elles, eux, me transmettent leur enthousiasme, souvent me surprennent, et me poussent à me repositionner, à faire tomber des a priori, à rester mobile, ouvert, attentif. J'aiguise mon regard et ma compréhension, ma sympathie. »

Sylvain Prunenec

4.1.B. COMPAGNONNAGE D'ÉQUIPES ARTISTIQUES ÉMERGENTES (RÉSEAU TREPLIN)



Betty Tchomanga - Cie Lola Gatt – Brest

Dans ses créations, Betty Tchomanga travaille la notion de transgression au sens de dépasser, traverser une limite. Son écriture chorégraphique s'appuie sur des pratiques qui mettent en jeu un dépassement des limites du corps et de l'esprit via un engagement intense du souffle, du corps et de la voix. Betty Tchomanga aime produire des formes hybrides où le corps – considéré comme porte-voix – se transforme et se métamorphose.

Bruce Chiefare - Cie Flowcus – Rennes

Issu du breakdance et des battles, la danse de Bruce Chiefare a évolué pour aujourd'hui questionner profondément l'acte même de danser. Les corps nourrissent une danse au sol, où les notions de danseur, de relation à l'autre et d'émotion sont renversées.

Cécilia Emmenegger et Matthieu Coulon Faudemer - Cie L'averse - Caen

Matthieu Coulon Faudemer et Cécilia Emmenegger proposent des créations à la croisée des mondes. Avec des projets de différentes ampleurs et natures, ils explorent les formes de la danse et du théâtre mêlant complexité des rapports humains, cinéma des années 50 et astrophysique.

Leïla Ka - Saint-Nazaire

Leïla Ka débute son parcours par les danses urbaines qu'elle croise rapidement avec d'autres influences. Son écriture décline les thématiques de la difficulté d'être soi, du destin et des identités. Elle intègre à sa recherche chorégraphique une théâtralité dansée.

Louis Barreau - compagnie de danse louis barreau – Nantes

Chorégraphe, danseur et musicien, Louis Barreau centre son travail sur la relation entre la danse et la musique. Ses créations croisent l'abstraction formelle et mathématique de la composition à l'élan musical, vital et dynamique du mouvement.

PRÉSÉLECTION ARTISTES TREMPLIN 2024-2027

À l'heure où est rédigé ce dossier, le processus de sélection des artistes qui seront accompagné-es par le réseau entre 2024 et 2027 est en cours. Une première présélection a été établie par le réseau en juin 2023 et le choix final sera effectué en octobre 2023 pour déterminer les 5 équipes accompagnées.

La première présélection est la suivante :

- **Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry** - C'hoari – Lorient
- **Olga Dukhovnaya** – C.A.M.P – Lorient
- **Massimo Fusco** – Corps magnétiques – Paris
- **Clémentine Maubon et Bastien Lefèvre** - La Grive – Bouchemaine
- **Aëla Labbé et Stéphane Imbert** - Lucane – Nantes
- **Joaquim Maudet** – Cie Les Vagues - Rennes
- **Claire Laureau et Nicolas Chaigneau** - PJPP – Le Havre
- **Gabriel Um** – Collectif 1.5 -Nantes
- **Léa Vinette** – Météores - Nantes

4.1.C. BILAN DES ARTISTES ACCOMPAGNÉS 2012-2023

Bilan des artistes associé-es / 2012-2024

Depuis la création du Résodanse en 2011, Danse à tous les étages accueille chaque saison un·e artiste associé·e pour une résidence de territoire. Ces artistes ont été accueillis sur une saison entre 2012 et 2019. En préparation de notre labellisation, la durée de ces associations s'est progressivement allongée à compter de 2019 : Béatrice Massin a été accueillie sur deux saisons et Sylvain Prunenec sur deux saisons.

Saison	Artiste associé·e	Durée
2012/2013	Julia Cima	1 an
2013/2014	Martine Pisani	1 an
2014/2015	Julie Nioche	1 an
2015/2016	Loïc Touzé	1 an
2016/2017	Daniel Dobbels	1 an
2017/2018	Gaëlle Bourges	1 an
2018/2019	Michel Schweizer	1 an
2019/2021	Béatrice Massin	2 ans
2021/2024	Sylvain Prunenec	3 ans

Bilan des artistes soutenus par le réseau TREMPLIN / 2016-2024

Période	Chorégraphe	Compagnie	Implantation compagnie
2016/2018	Sophie Bocquet	Cie SB / Asso. Pied de Biche	Saulx-les-Chartreux / Île-de-France
2016/2018	Sylvère Lamotte	Cie LAMENTO	Pruillé-l'Éguillé / Pays de la Loire
2016/2018	Raphaël Soleilhavoup	La Césure	Paris / Île-de-France
2016/2018	Florence Casanave	Louma	Rennes / Bretagne
2016/2018	Léa Rault et Alina Bilokon	Pilot fishes	Plouguenast / Bretagne
2016/2018	Laurent Cebe	Des individué.e.s	Nantes / Pays de la Loire
2016/2018	Jody Etienne	In Ninstan	Brest / Bretagne
2016/2018	Claudia Catarzi	-	-
2016/2018	Ashley Chen	Kashyl	Caen / Normandie
2018/2021	Sébastien Laurent	Cie moi peau	Caen / Normandie
2018/2021	Jennifer Dubreuil- Houthemann	C.A.D. Plateforme	Brest / Bretagne
2018/2021	Katell Hartereau et Léonard Rainis	le pôle	Lorient / Bretagne
2018/2021	Sofian Jouini	Cie La 37e chambre	Nantes / Pays de la Loire
2018/2021	Simon Tanguy	Propagande C	Rennes / Bretagne
2019/2021	Alexandre Fandard	Cie Al-Fa	Paris / Île-de-France
2021/2024	Bruce Chiefare	Cie Flowcus	Rennes / Bretagne
2021/2024	Louis Barreau	Cie danse louis barreau	Nantes / Pays de la Loire
2021/2024	Leïla Ka		Saint-Nazaire / Pays de la Loire
2021/2024	Betty Tchomanga	lola gatt	Brest / Bretagne
2021/2024	Mathieu Coulon- Faudemer et Cécilia Emmenegger	L'averse	Caen / Normandie

4.2. 4.2.A. SOUTIEN À LA PRODUCTION ÉVOLUTION DE 2019 À 2023

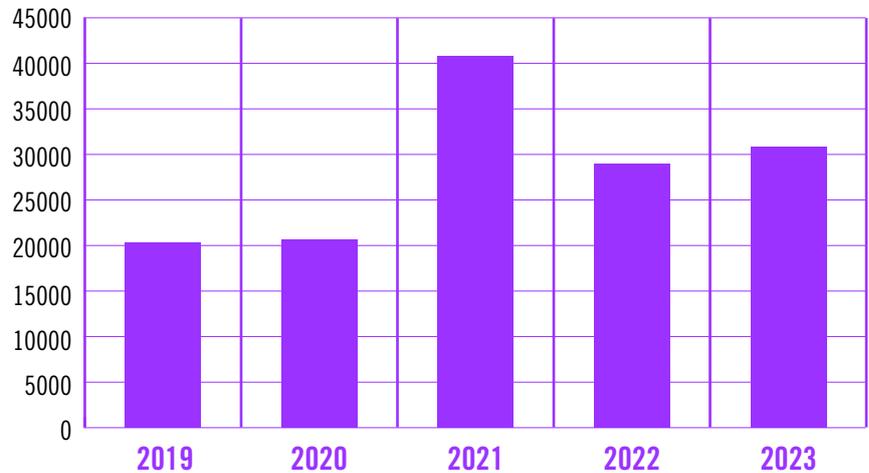
Indicateurs

Bilan des soutiens à la production 2019-2023

Année coproduction	Spectacles	Auteur	Montant coproduction
2019	<i>L'écho d'un infini</i>	Sylvère Lamotte	5 000,00 €
2019	<i>Trio-Sources</i>	Bruce Chiefare	4 000,00 €
2019	<i>Voyez comme on dort</i>	Jennifer Dubreuil	6 000,00 €
2019	<i>Mascarade</i>	Cédric Cherdel	5 000,00 €
2020	<i>Abaca</i>	Béatrice Massin	5 275,00 €
2020	<i>Gouâl</i>	Felipe Lourenço	5 000,00 €
2020	<i>Echo</i>	Catherine Diverrès	5 275,00 €
2020	<i>Au creux néant musicien - Une constellation</i>	Dominique Jégou	5 000,00 €
2021	<i>Loulou (la petite pelisse)</i>	Gaëlle Bourges / Béatrice Massin	5 000,00 €
2021	<i>Daniel et Zobair</i>	Cédric Cherdel	4 000,00 €
2021	<i>S.A.P.E.</i>	Alima Rolland	5 000,00 €
2021	<i>WELCOME</i>	Joaquim Maudet	5 000,00 €
2021	<i>La rêveuse</i>	Jennifer Dubreuil Houthemann	3 000,00 €
2021	<i>Se faire la belle</i>	Leïla Ka	1 400,00 €
2021	<i>Comme un symbole</i>	Alexandre Fandard	2 000,00 €
2021	<i>Tie-Break</i>	Cécilia Emmenegger et Matthieu Coulon Faudemer	2 000,00 €
2021	<i>Victorine</i>	Sébastien Laurent	2 400,00 €
2021	<i>Jedeya</i>	Sofian Jouini	2 100,00 €
2021	<i>Le sacre du printemps</i>	Louis Barreau	3 000,00 €
2021	<i>Sport de justice</i>	Simon Tanguy	5 400,00 €
2022	<i>Life Insurances</i>	Léa Rault et Alina Bilokon	5 275,00 €
2022	<i>Lutte.s</i>	Thierry Micouin et Pauline Boyer	5 000,00 €
2022	<i>Ressources</i>	Bruce Chiefare	4 000,00 €
2022	<i>Embrasser un arbre, embrasser le temps</i>	Emmanuelle Huynh	4 220,00 €
2022	<i>The super Eros</i>	Katell Hartereau et Léonard Rainis	4 220,00 €
2022	<i>Panorama</i>	Cécilia Emmenegger et Matthieu Coulon Faudemer	4 000,00 €
2022	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Betty Tchomanga	2 110,00 €
2023	<i>Première formule</i>	Alexis Hedouin	5 000,00 €
2023	<i>Histoire(s) décoloniale(s)</i>	Betty Tchomanga	5 275,00 €
2023	<i>Break</i>	Bruce Chiefare	5 000,00 €
2023	<i>Le rebond du Ludion</i>	Sylvain Prunenec	5 275,00 €
2023	<i>Flambées</i>	Leïla Ka (en cours)	5 000,00 €
2023	<i>3 concertos pour piano de Bartók</i>	Louis Barreau (en cours)	5 000,00 €

Évolution des soutiens à la production 2019 - 2023

Entre 2019 et 2023, le montant total des soutiens à la production est passé de 20 000,00 € à 30 550,00 € soit une augmentation de 53 %. L'année 2021 constitue une année exceptionnelle, des fonds exceptionnels ayant été attribués par le ministère de la Culture dans le cadre du plan de relance pour le financement de résidences d'artistes Tremplin.



4.2.B. RÉSIDENCES - ÉVOLUTION DE 2019 À 2023

Bilan des résidences 2019-2023

Année	Dates	Artistes	Projet	Studio	Ville
2019	14 au 18 janvier	Simon Tanguy	<i>Fin et suites</i>	Garage	Rennes
2019	21 au 25 octobre	Simon Tanguy	<i>Fin et suites</i>	Garage	Rennes
2019	20 au 23 janvier	Sofian Jouini	<i>Natures</i>	Garage	Rennes
2019	31 janvier au 7 février	Jennifer Dubreuil-Houthemann	<i>Voyez comme on dort</i>	Garage	Rennes
2019	4 au 8 février	Sébastien Laurent	<i>Désenchanter (ré enchanter)</i>	Garage	Rennes
2019	14 au 16 mai	Katell Hartereau et Léonard Rainis	<i>Performances</i>	Garage	Rennes
2019	11 au 13 juin	Katell Hartereau et Léonard Rainis	<i>Performances</i>	Garage	Rennes
2019	25 au 27 novembre	Katell Hartereau et Léonard Rainis	<i>The Wall</i>	Domaine de Kerguéhennec	Bignan
2020	20 au 24 janvier	Sofian Jouini	<i>Jedeya</i>	Garage	Rennes
2020	16 au 19 novembre	Simon Tanguy	<i>Je voyais ça plus grand</i>	Garage	Rennes
2020	23 au 27 novembre	Sébastien Laurent	<i>Victorine !</i>	Garage	Rennes
2020	24 au 25 novembre	Katell Hartereau et Léonard Rainis	<i>Into-the-wall</i>	Mac Orlan	Brest
2020	7 au 12 décembre	Jennifer Dubreuil Houthemann	<i>La Rêveuse</i>	Domaine de Kerguéhennec	Bignan
2021	8 au 12 février	Cédric Cherdel	<i>Daniel et Zobair (et Simone)</i>	Garage	Rennes
2021	15 au 21 février	Alima Rolland	<i>S.A.P.E.</i>	Garage	Rennes
2021	15 au 19 mars	Marine Chesnais	<i>Sanctuaires ardents</i>	Garage	Rennes
2021	26 au 30 avril	Jennifer Dubreuil Houthemann	<i>La rêveuse</i>	Garage	Rennes
2021	10 au 14 mai	Marine Chesnais	<i>Sanctuaires ardents</i>	Garage	Rennes

2021	13 au 19 août	Leïla Ka	<i>Se faire la belle</i>	Garage	Rennes
2021	16 au 20 août	Alexandre Fandard	<i>Comme un symbole</i>	Garage	Rennes
2021	30 août au 10 septembre	Alima Rolland	<i>S.A.P.E.</i>	Garage	Rennes
2021	44458	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry	<i>Tsef zon(e)</i>	Garage	Rennes
2021	20 au 24 septembre	Alina Bilokon et Léa Rault	<i>Life insurance</i>	Garage	Rennes
2021	15 au 25 novembre	Joaquim Maudet	<i>WELCOME</i>	Garage	Rennes
2021	13 au 17 décembre	Simon Tanguy	<i>Sport de justice</i>	Garage	Rennes
2021	18 au 20 décembre	Bruce Chiefare	<i>Break</i>	Garage	Rennes
2022	24 janvier	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry	<i>Tsef zon€</i>	Garage	Rennes
2022	1er février	Jeanne Alechinsky et Yohan Vallée	<i>Mon vrai métier c'est la nuit</i>	Garage	Rennes
2022	4 février	Clémentine Maubon et Bastien Lefèvre	<i>Abdomen</i>	Garage	Rennes
2022	7 au 12 mars	Sylvain Prunenec	<i>En rêve</i>	Garage	Rennes
2022	4 au 8 avril	Aëla labbé et Stéphane Imbert	<i>[slo]</i>	Garage	Rennes
2022	4 au 17 avril	Alina Bilokon et Léa Rault	<i>Life insurances</i>	Garage	Rennes
2022	18 au 22 avril	Marie Desoubeaux	<i>Blocs</i>	Garage	Rennes
2022	2 au 6 mai	Emmanuelle Huynh	<i>Kraanerg (titre provisoire)</i>	Garage	Rennes
2022	9 au 13 mai	Marjorie Burger-Chassignet et Galaad Le Goaster	<i>Memorandum</i>	Garage	Rennes
2022	14 au 15 mai	Ekilibro Noah	<i>Ndjou-ndjou</i>	Garage	Rennes
2022	28 au 29 mai	Ekilibro Noah	<i>Ndjou-ndjou</i>	Garage	Rennes
2022	11 au 12 juin	Naïf Production	<i>Je suis fait du bruit des autres</i>	Garage	Rennes
2022	5 au 5 décembre	Emeline Rabadeux	<i>Cinégraphie</i>	Garage	Rennes
2022	19 au 23 décembre	Nicola Vacca	<i>La fièvre d'un dimanche après-midi</i>	Garage	Rennes
2023	27 février au 3 mars	Ekilibro Noah	<i>Ndjou-ndjou</i>	Garage	Rennes
2023	6 au 9 mars	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry	<i>Tsef zone et Barrez - auditions</i>	Garage	Rennes
2023	10 mars	Emmanuelle Huynh	<i>Portrait de la ville de Houston</i>	Garage	Rennes
2023	3 au 7 avril	Yohan Vallée	<i>Abwarten</i>	Garage	Rennes
2023	17 au 21 avril	Nicola Vacca	<i>La fièvre d'un dimanche après-midi</i>	Garage	Rennes
2023	24 au 28 avril	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry	<i>Tsef zone - reprise de rôles</i>	Garage	Rennes
2023	15 au 17 mai	Julie Nioche	<i>Les Sisyphes - reprise</i>	Garage	Rennes
2023	29 mai au 2 juin	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry	<i>Tsef zone - reprise de rôles</i>	Garage	Rennes
2023	5 au 9 juin	Julie Nioche	<i>Les Sisyphes - reprise</i>	Garage	Rennes
2023	5 au 11 juin	Anne Collod	<i>Sourcières</i>	Garage	Rennes
2023	10 au 11 juin	Solène Wachter	<i>For you / not for you - Cie Bleu printemps</i>	Garage	Rennes
2023	9 au 13 octobre	Alexis Hédouin	<i>Première Formule</i>	Garage	Rennes
2023	23 au 27 octobre	Aurélien Richard	<i>Cheffes.chefs</i>	Garage	Rennes
2023	27 novembre au 1er décembre	Carole Perdereau	<i>Ceci n'est pas une danse</i>	Garage	Rennes
2023	4 au 8 décembre	Marion Carriau	<i>L'AMIRAL SENES</i>	Garage	Rennes

Entre 2019 et 2023, le nombre de projets accueillis en résidence a doublé pour atteindre une quinzaine de projets accompagnés chaque année.

4.2.C. DIFFUSION – ÉVOLUTION DE 2019 À 2022

Bilans de la diffusion 2019 à 2022

Synthèse diffusion des spectacles - Année 2019

Titre	Type	Auteur	Dates repr.	Nbre repr.	Lieu partenaire	Ville repr.	Total spect.
<i>The Siberian Trombinoscope</i>	Spectacle	Alina Bilokon et Léa Rault	1-2/02/2019	2	La Ville Robert à Pordic	Pordic	139
<i>Dialogue</i>	Spectacle	Katell Hartereau et Léonard Rainis	18/03/2015	1	Ecole Georges Brassens	Berné	30
<i>Care</i>	Spectacle	Mélanie Perrier	20/03/2015	1	Le Triangle	Rennes	413
<i>Keep Calm / PEM Brest</i>	Spectacle	Michel Schweizer	09/04/2015	1	Le Mac Orlan	Brest	42
<i>Cartel</i>	Spectacle	Michel Schweizer	13/04/2015	1	MJC - Le Sterenn	Trégunc	116
<i>Bâtards</i>	Spectacle	Michel Schweizer	11/05/2015	1	Salle Herri Léon	Porspoder	101
<i>Un homme à la mer</i>	Spectacle	Capucine Goust	20/09/2015	2	Quai du 1er éperon	Brest	80
<i>PEM Rennes</i>	Restitution	Bruce Chiefare et Doc Brrown	21/11/2015	1	Maison de quartier de Villejean	Rennes	31
<i>Sat Nam -Ensemble au-dessous de soi</i>	Restitution	Guiomar Campos et Jennifer Dubreuil Hothemann	19/12/2015	2	Lcause	Brest	56
<i>Atlas est aussi le nom de la première vertèbre cervicale</i>	Restitution	Marjorie Burger Chassignet et Galaad Le Goaster	12/12/2015	1	Centre social Carré d'As	Morlaix	27
<i>Parenthèse</i>	Restitution	Dominique Le Marrec, Katell Hartereau et Léonard Rainis	27/06/2015	1	La Paillette MJC	Rennes	42
<i>A fleur de soi</i>	Restitution	Laëtitia Lanoé, Séverine Walter et Bastien Colin	23/06/2015	1	Cinéma Vauban	Saint-Malo	109
<i>Quélin, Do, Talata, Souli</i>	Restitution	Cédric Cherdel, Lucie Collardeau, Aurèle Guibert, François Le Page	18/06/2015	1	CCNRB	Rennes	70
TOTAUX				16			1256

Synthèse diffusion des spectacles - Année 2020

Titre	Type	Auteur	Dates repr.	Nbre repr.	Lieu partenaire	Evenement	Ville repr.	Total spect.
<i>The Siberian Trombinoscope</i>	Spectacle	Pilot Fishes / Léa Rault et Alina Bilokon	08/01/2020	1	Étoile du Nord	Plateforme Tremplin	Paris	21
<i>Into-the-wall</i>	Maquette	Katell Hartereau et Léonard Rainis – le pôle	09/01/2020	1	Étoile du Nord	Plateforme Tremplin	Paris	21
<i>Soie</i>	Maquette	Jennifer Dubreuil Houthemann - C.A.D Plateforme		1				
<i>Natures</i>	Maquette	Sofian Jouini - La 37ème Chambre		1				
<i>Très loin à l'horizon</i>	Maquette	Alexandre Fandard – Compagnie Al-Fa		1				
<i>Sourdre</i>	spectacle	Sébastien Laurent		1				
<i>Atomic 3001</i>	Spectacle	Leslie Mannès	25/01/2020	1	Mac Orlan	Festival Désordre	Brest	66
<i>Voyez comme on dort</i>	Spectacle	Jennifer Dubreuil	30/01/2020	1	CCNRB	Festival Waterproof	Rennes	80
<i>Lou</i>	Spectacle	Mickaël Phelippeau	05/02/2020	1	Conservatoire de musique et de danse		Pontivy	60
<i>La belle au bois dormant</i>	Spectacle	Béatrice Massin	06/02/2020	1	Palais des congrès		Pontivy	283
<i>The Gyre</i>	Spectacle	Micaël Florentz et Angela Rabaglio	03/03/2020 et 04/03/2020	2	Le Quartz	Festival Dansfabrik	Brest	205
<i>L'épouse</i>	Spectacle	Rebecca Journo	19/09/2020	2	Musée dép. Breton	Journées européennes du patrimoine	Quimper	60
<i>Fata Morgana</i>	Spectacle	Béatrice Massin	20/09/2020	1	Musée des Beaux-Arts Brest	Journées européennes du patrimoine	Brest	30
<i>Laissez moi danser</i>	Film	Richard Volante	24/09/2020	1	CCNRB	Déplaces	Rennes	37
<i>Sourdre</i>	Spectacle	Sébastien Laurent	09/10/2020	1	Salle Polyvalente		Plumelin	75
<i>Créatives Rennes</i>	Restitu.	Florence Casenave et Véronique Thomas	15/10/2020	1	ADEC		Rennes	34
<i>The Siberian Trombinoscope</i>	Spectacle	Alina Bilokon et Léa Rault - Pilot Fishes	27/10/2020	1	Quinconces – L'Espal, Scène Nationale	La Grande Scène/ Petites scènes ouvertes	Le Mans	690
<i>Intro</i>	Spectacle	Mellina Boubetra - Cie ETRA		1				
<i>Tawam</i>	Spectacle	Pauline Journé et Tarek Aït Meddour Cie Colegram		1				
<i>Mon vrai métier, c'est la nuit</i>	Spectacle	Jeanne Alechinsky et Yohan Vallée - Collectif Appel d'Air		1				
<i>Dirty Dancers</i>	Spectacle	Anna Chirescu et Grégoire Schaller - Cie Anne & Grégoire	28/10/2020	1	Quinconces – L'Espal, Scène Nationale	La Grande Scène/ Petites scènes ouvertes	Le Mans	690
<i>Abdomen</i>	Spectacle	Bastien Lefèvre et Clémentine Maubon - Cie La Grive		1				
<i>40000 centimetri quadrati</i>	Spectacle	Claudia Catarzi		1				
<i>Caractères_2</i>	Spectacle	Bruno Benne - Cie Beaux-Champs		1				
<i>Aerea</i>	Spectacle	Ginevra Panzetti et Enrico Ticconi		1				
TOTAUX				27				1662

Synthèse diffusion des spectacles - Année 2021

Titre	Type	Auteur	Dates représentat ^o	Nbre représentat ^o	Lieu partenaire	Événement	Ville représentat ^o	TOTAL spectateur-trices
<i>Daniel, Zobair (et Simone)</i>	Maquette	Cédric Cherdel	11/02/2021	1	Le Triangle	Festival Waterproof	Rennes	40
<i>La rêveuse</i>	Maquette	Jennifer Dubreuil Houthemann	30/04/2021	1	Le Garage	/	Rennes	7
<i>Sanctuaires ardents</i>	Maquette	Marine Chesnais	14/05/2021	1	Le Garage	/	Rennes	10
<i>Daniel, Zobair (et Simone)</i>	Film	Cédric Cherdel	19/05/2021	1	En ligne	Rennes au Pluriel	Rennes	67
<i>Temps de baleine</i>	Spectacle	Jonas Chéreau	01/06/2021	2	École de la Ville Moisan	Festival Nomadanse	Rohan	114
<i>IXI</i>	Spectacle	Katell Hartereau et Léonard Rainis - le pôle	02/06/2021	1	Mac Orlan		Brest	30
<i>INGING</i>	Spectacle	Simon Tanguy	02/06/2021	1				40
<i>La rêveuse</i>	Spectacle	Jennifer Dubreuil Houthemann	02/06/2021	1				44
<i>Comme un symbole</i>	Maquette	Alexandre Fandard	02/06/2021	1				35
<i>Victorine</i>	Maquette	Sébastien Laurent	02/06/2021	1				34
<i>Être milieu des milieux</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	03/06/2021	2	Forêt de Québécois		St-Aignan	136
<i>Faille</i>	Spectacle	Thierry Micouin	03/06/2021	1				75
<i>Visages d'un pays</i>	Restitution	Thierry Micouin - Pauline Boyer - Sylvain Gouraud	04/06/2021	1	Domaine de Tronjoly		Bignan	88
<i>Visages d'un pays</i>	Spectacle		07/06/2021	1			Carhaix	88
<i>Fata Morgana</i>	Spectacle	Béatrice Massin	03/06/2021	1	Musée de l'Ancienne Abbaye		Landévennec	125
			13/06/2021	1	MJC Trégunc		Trégunc - Kersidan	68
<i>Danses métronomiques</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	20/07/2021	1	Ars Nomadis Comptoir du doc Ville de Rennes	Transat en ville	Rennes	150
<i>Rush</i>	Spectacle	Ashley Chen	18/09/2021	1	Domaine de Kerguehenec	Journées européennes du patrimoine	Bignan	100
<i>Influences 2.0</i>	Spectacle	Bruce Chiéfare	19/09/2021	1	Musée des Beaux-Arts		Brest	68
<i>Gouâl</i>	Spectacle	Felipe Lourenço	19/09/2021	1	Dimanche à Rennes – Ville de Rennes		Rennes	190
<i>Tsef zon(e)</i>	Spectacle	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry		1				190
<i>Corps et moi, la danse révèle ma singularité cachée</i>	Spectacle	Kathleen Reynolds, Marjorie et Galaad	15/10/2021	1	Le Terrain Blanc	/	Quimper	70
<i>Le digital au service de nouvelles relations entre art et individus</i>	Table Ronde	Eric Minh Cuong Castaing - Natacha Le Fresne - Gaëtan Brun Picard	16/10/2021	1	CCA	Forum Européen de l'Intelligence Artificielle Territoriale	Concarneau	25
<i>Maps to the stars</i>	Atelier	Gaëtan Brun Picard	16/10/2021	1				14
<i>L'âge d'or</i>	Projection	Eric Minh Cuong Castaing	16/10/2021	1				30

<i>La rêveuse</i>	Spectacle	Jennifer Dubreuil Houthemann	27-28/10/2021	1					86		
<i>Je suis tous les dieux</i>	Spectacle	Marion Carriau	27-28/10/2021	1					191		
<i>Don't you see it coming</i>	Spectacle	Sarah Baltzinger	27-28/10/2021	1					191		
<i>Système</i>	Spectacle	Antoine Arbeit	27-28/10/2021	1					112		
<i>Zone Poème : Österreich</i>	Spectacle	Mélodie Lasselin et Simon Capelle	27-28/10/2021	1	Grande Scène PSO	Petites Scènes Ouvertes	Nancy		112		
<i>Mascarades</i>	Spectacle	Betty Tchomanga	27-28/10/2021	1							144
<i>Tsef zon(e)</i>	Spectacle	Pauline Sonnic et Nolwenn Ferry	27-28/10/2021	1							144
<i>La théorie des ficelles (extrait)</i>	Spectacle	Etienne Fanteguzzi	27-28/10/2021	1							93
<i>Écho (étape de création)</i>	Spectacle	Simon Feltz	27-28/10/2021	1							96
<i>Visages d'un pays</i>	Documentaire	Centre Pompidou	25/11/2021	1				Cinéma Le Grand Bleu	/	Carhaix	
<i>Témoins de la mer</i>	Film	Aurélien Richard	02/12/2021	1	Cinéville	60 ans Musée de la Pêche	Concarneau		60		
<i>Portraits en Mouvement</i>	Restitution	Marie-Laure Caradec et Xavier Guillaumin	03/12/2021	1	La Chapelle Dérézo	/	Brest		18		
<i>Créatives</i>	Restitution	Aela Labbé et Stéphane Imbert	17/12/2021	2	Lcause	/	Brest		55		
<i>Créatives</i>	Restitution	Marie Desoubeaux et Adèle Csech	10/12/2021	1	Le Garage	/	Rennes		15		
<i>Créatives</i>	Restitution	Simon Quéven et Caroline Ruffault	10/12/2021	1	Salle Rocabey	/	Saint-Malo		30		
<i>Créatives</i>	Restitution	Béatrice Aubert et Nicola Vacca	26/11/2021	1	Carré d'as	/	Morlaix		15		
TOTAUX				44					3310		

Synthèse diffusion des spectacles - Année 2022

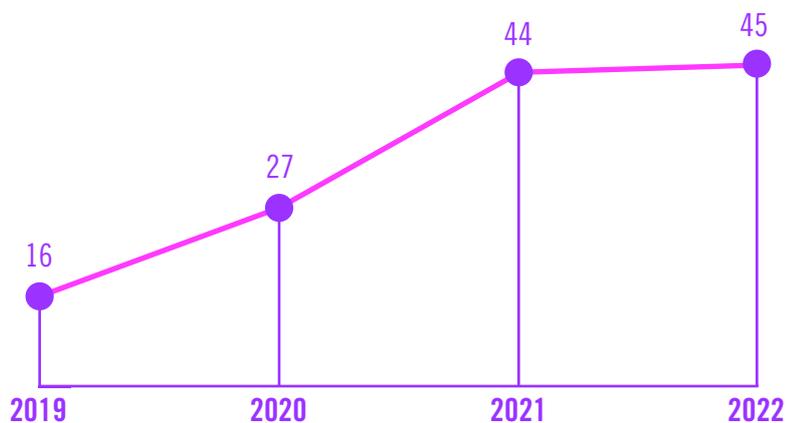
Titre	Type	Auteur	Dates représentat°	Nbre repré- sentat°	Lieu partenaire	Ville représentat°	TOTAL spectateur- trices
<i>Mon vrai métier c'est la nuit</i>	Spectacle	Appel d'air	03 février	1	Waterproof - Le Triangle	Rennes	84
<i>Abdomen</i>	Spectacle	La Grive	05 février	2	Waterproof - Le Triangle	Rennes	122
<i>Lou</i>	Spectacle	Mickael Phelippeau	26 février	1	Centre Culturel La Ville Robert	Pordic	76
<i>Pillowgraphics</i>	Spectacle	La Bazooka	15 mars	1	Palais des congrès	Pontivy	363
<i>Danses métronomiques</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	29 mars	1	Concarneau Cornouaille Agglomération	Concarneau	32
<i>Loulou (la petite Pelisse)</i>	Spectacle	Gaëlle Bourges	29 mars	1	Le triangle	Rennes	317
<i>Danses métronomiques</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	31 mars	1	Marché de Rosporden	Rosporden	50
<i>C'est toi qu'on adore extended</i>	Recréation	Leïla Ka	02 juin	1	Les Capucins	Brest	140
<i>Nebula</i>	Spectacle	Vania Vaneau	02 juin	1	Les Capucins	Brest	100
<i>Jedeya</i>	Spectacle	Sofian Jouini	03 juin	1	Prairie Saint-Gouesnou	Gouesnou	65
<i>Blank Placard Dance Replay</i>	Spectacle déambulation	Anna Halprin - Anne Collod - Cécile Proust	04 juin	1	Ville de Brest	Brest	140
<i>La vague Humaine</i>	Création participative	Béatrice Massin - Philippe Lebhar - Damien Sengulen	05 juin	1	Plage Saint-Anne de Portzic	Brest	120
<i>48eme parallèle</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	05 juin	1	MJC Le Sterenn	Trégunc	48
<i>Tiondeposicom</i>	Scolaire	Marc Lacourt	07 juin	1	Espace Glenmor	Carhaix	229
<i>Tiondeposicom</i>	Spectacle	Marc Lacourt	07 juin	1	Espace Glenmor	Carhaix	21
<i>Être milieu des milieux</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	10 juin	1	Prairie Kergadoret	Cloître- Pleyben	37
<i>into-the-wall</i>	Spectacle	Le Pôle	12 juin	1	La Grande Boutique	Langonnet	17
<i>Jedeya</i>	Spectacle	Sofian Jouini	15 juin	1	CCNRB	Rennes	120
<i>Mascarades</i>	Spectacle	Betty Tchomanga	15 juin	1	Ville de Rennes	Rennes	70
<i>Karadance</i>	Dancefloor ouvert	Collectif Es	16 juin	1	CCNRB	Rennes	150
<i>Pode Ser</i>	Spectacle	Leïla Ka	17 juin	2	L'école de musique et de danse de Baud	Baud	128
<i>Cantates / 1</i>	Spectacle	Louis Barreau	17 juin	1	L'école de musique et de danse de Baud	Baud	98
<i>Ressources</i>	Spectacle	Bruce Chiefare	17 juin	1	L'école de musique et de danse de Baud	Baud	120
<i>Fair-e immersion, carte blanche au collectif Fair-e</i>	Carte blanche	Collectif Fair-e	18 juin	1	Les Capucins	Brest	800
<i>Quartier Libre</i>	Projet participatif	Naïf Production	18 juin	1	L'intervalle	Noyal-sur- Vilaine	300
<i>Polina</i>	Exposition		01 sept.	1	Médiathèque de Trégunc	Trégunc	1331
<i>Les Indes Galantes</i>	Projection	Philippe Béziat	10 sept.	1	Médiathèque d'Elliant	Elliant	12
<i>Tsef Zon(e)</i>	Spectacle	Cie C'hoari	16 sept.	1	Médiathèque d'Elliant	Elliant	220
<i>Danse et mer</i>	Projections	Auréline Roy / CND - Marine Chesnais	17 sept.	1	Musée de la pêche	Concarneau	120
<i>Pulse(s)</i>	Spectacle	Cie Filipe Lourenço	18 sept.	1	Place de la Mairie	Rosporden	320
<i>La grande roue</i>	Spectacle	Cie Pied en sol	18 sept.	1	Place du 8 mai 1945	Rosporden	400
<i>Swan Lake solo</i>	Spectacle	Olga Dukhovnaya	18 sept.	1	Extérieur musée	Pont-Aven	450
<i>Tsef Zon(e)</i>	Spectacle	Cie C'hoari	18 sept.	1	Salle des sport	Saint-Yvi	78
<i>Tsef Zon(e)</i>	Spectacle	Cie C'hoari	18 sept.	1	Place de la Mairie	Trégunc	370
<i>Allons enfants</i>	Projection	Thierry Demaizière, Alban Teurlai	22 sept.	1	Cinéville	Concarneau	78

Titre	Type	Auteur	Dates représentat°	Nbre repré-sentat°	Lieu partenaire	Ville représentat°	TOTAL spectateur-trices
<i>So Schnell</i>	Spectacle	Dominique Bagouet, Catherine Legrand	23 sept.	1	Le CAC	Concarneau	319
<i>Julien Tiné</i>	DJ Set	Julien Tiné	23 sept.	2	Le CAC	Concarneau	30
<i>Le fil</i>	Spectacle	Sylvain Prunenec	24 sept.	1	Carré des larrons	Concarneau	215
<i>Embrasser un arbre, embrasser le temps</i>	Spectacle	Emmanuelle Huynh, Christian Sebille	24 sept.	1	Petit-château ville close	Concarneau	109
<i>Turning Orlando's Version</i>	Spectacle		24 sept.	1	Le CAC	Concarneau	304
<i>Impromptus</i>	Spectacle	Aurélien Richard, Eve Bouchelot, Annabelle Pulicini, Théo Le Bruman	25 sept.	1	MJC Le Sterenn	Trégunc	101
<i>Doers</i>	Spectacle	Julie Nioche	25 sept.	1	Kersidan Les Brigantines	Trégunc	136
TOTAUX				45			8340

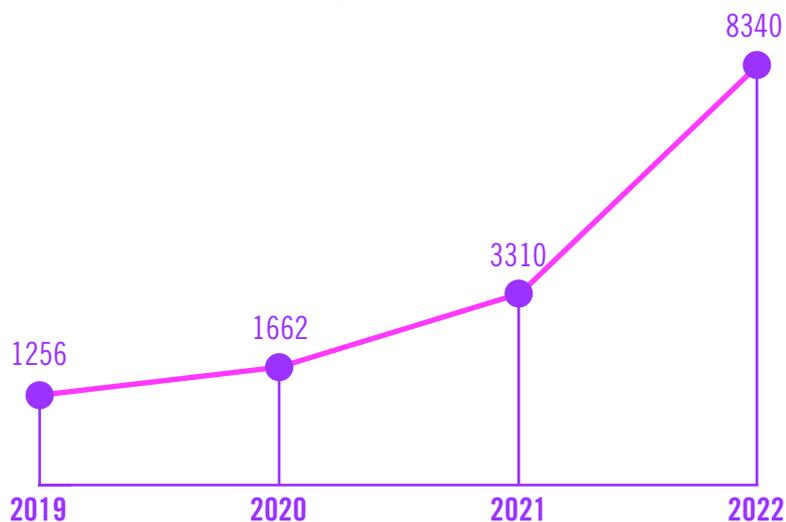
Programmation de saison
 Festival Nomadanse
 Festival Cap Danse

Total spectateur-trices 2022 : 8340
Total spectateur-trices 2021 : 3310
Soit une augmentation de +151,96 %

Évolution de la diffusion 2019 - 2022



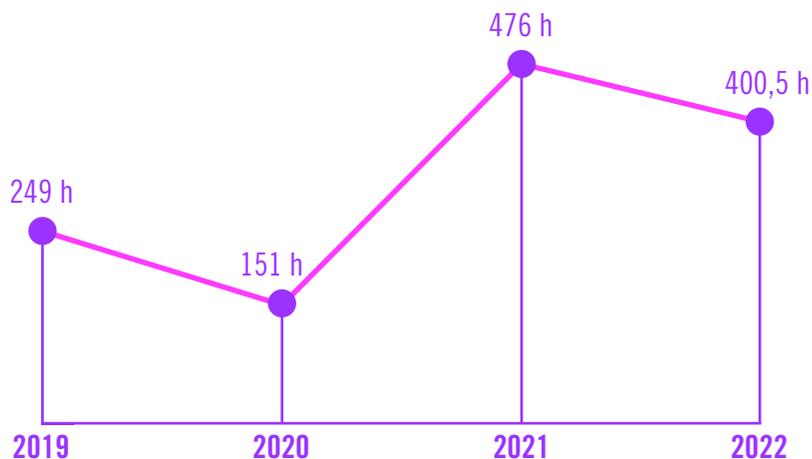
Évolution du nombre de représentations



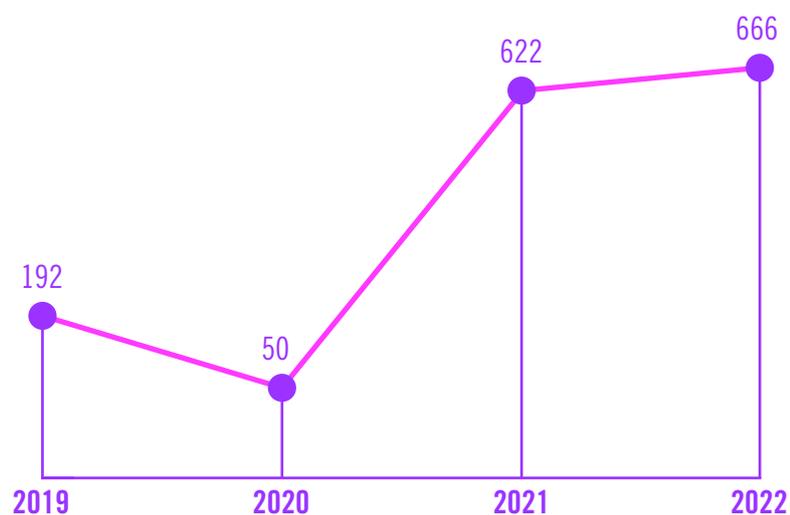
Évolution de la fréquentation (en nombre de spectateur-trices)

4.2.D. ACTIONS ARTISTIQUES ET SOCIALES - ÉVOLUTION DE 2019 À 2022

Évolution des actions artistiques et sociales 2019 - 2022



Évolution du nombre d'heures d'actions artistiques



Évolution du nombre de participants aux actions artistiques et sociales

N.B. La chute des chiffres en 2020 s'explique par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19.

4.2.E. FORMATIONS ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES – ÉVOLUTION

Bilan de la formation et des rencontres professionnelles / 2019 à 2022

Année	Titre	Artistes et intervenant-es	Public	Contenu	Lieu	Ville	Nbre de jours	Nbre de part.
2019	Workshop "À l'écoute"	Mélanie Perrier	Structures sociales	Atelier adressé aux partenaires sociaux, afin de les mettre en danse et en réflexion autour de la notion d'accompagnement	SAMS APF	Rennes	1	5
2019	Journée professionnelle Tremplin	Catherine Diverrès et Patrick Germain-Thomas	Artistes, programmeur-trices et médiateur-trices	Échange autour des questions de médiation pour dépasser les stéréotypes liés à l'art chorégraphique et son approche par le grand public	Le Garage	Rennes	1	35
2019	Journée inter-professionnelle La danse comme levier	Julie Nioche, Isabelle Ginot, Katell Hartereau, Léonard Rainis, Florence Casanave	Artistes, personnels soignants et encadrants sociaux et culturels	Journée interprofessionnelle dans le cadre de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées : la danse et les pratiques somatiques comme partage du mouvement, de l'expression des idées et des émotions	Domaine de Kerguéhennec	Bignan	1	50
2020	Journée professionnelle Tremplin	Iffra Dia et Nadia Elhadi	Artistes et directeur-trices de structures culturelles	Quels enseignements la récente période de crise sanitaire a-t-elle amenés à la création en danse ? Quels modèles de production et de diffusion développer ? Comment et de quoi Tremplin peut-il s'emparer ?	Garage	Rennes	1	20
2021	Accompagnement à la reprise d'activités après une longue période d'arrêt	Campus Sport Bretagne	Artistes chorégraphiques et professeurs de danse	1 webinaire, 1 conférence en présentiel et 7 accompagnements individuels effectués (24h45 d'accompagnement)	Distanciel, Rennes, Guissény	Distanciel, Rennes, Guissény	9	27
2021	INCORPORER #1 / Danse et territoire (*)	Magali Julien, Stéphanie Carnet, Nathalie Salmon	Responsables de programmation de lieux pluridisciplinaires	Une journée pour comprendre les cadres et dispositifs de l'action territoriale en danse, découvrir des initiatives inspirantes, entendre des témoignages de chorégraphes, identifier et lever les freins	Le Triangle	Rennes	1	8
2021	INCORPORER #2 / Danse hors les murs	Jonas Chéreau, Auréline Roy (CND), Anne Lenglard	Responsables de programmation de lieux pluridisciplinaires	Une journée pour découvrir des spectacles en espaces naturels et se questionner sur les liens entre danse et environnement	Abbaye de Bon-Repos	Bon Repos sur Blavet	1	13
2021	INCORPORER #3 / Danse participative	Sofian Jouini, Mickaël Phelippeau, Jean Vincent (juriste)	Responsables de programmation de lieux pluridisciplinaires	Une journée pour explorer la diversité des liens entre création et pratique de danse, questionner l'engagement du corps du spectateur, découvrir des œuvres qui mettent en scène des danseur-euses non professionnel-les	Festival A Domicile	Guissény	1	13
2021	Journée de formation Caravane Kids	4 intervenant-es du CND	Enseignant-es de l'éducation nationale	Une journée de partage de ressources et d'outils chorégraphiques et pédagogiques qui mettent en jeu la relation à l'autre comme processus d'appropriation des savoirs	École Persivien	Carhaix	1	35
2022	INCORPORER #4 / Danses traditionnelles contemporaines	Guillaume Robic, Ekilibro Noah, Tristan Gloaguen (confédération Kenleur), Auréline Roy (CND)	Responsables de programmation de lieux pluridisciplinaires	Une journée pour découvrir la vitalité des danses traditionnelles, explorer les liens existants avec la création contemporaine, et favoriser l'interconnaissance entre acteur-trices d'un même territoire	Centre Henri Quéffelec	Gouesnou	1	11

Année	Titre	Artistes et intervenant-es	Public	Contenu	Lieu	Ville	Nbre de jours	Nbre de part.
2022	Formation "partager une vision artistique et animer une équipe"	Emmanuelle Wattier (facilitatrice)	Artistes chorégraphiques	Temps d'analyses et d'échanges de pratiques au sujet du partage de la vision du projet et d'animation d'équipe, suivis d'exercices pratiques et de partages d'outils d'animation	Distanciel	Distanciel	1	5
2022	Formation "communiquer la danse"	Olivier Hespel (dramaturge)	Artistes chorégraphiques	Comment parler des qualités, des spécificités d'une danse, d'une pièce ? Comment ne pas être hermétique ou jargonneur ? Comment élargir ses mots, les rendre lisibles et vivants, sans pour autant rétrécir son vocabulaire et le sens d'une démarche ?	CCNN et distanciel	Nantes	1	5
2022	Rencontre professionnelle "danse en itinérance" dans le cadre du Focus Danse	Emmanuelle Wattier (facilitatrice)	Artistes et program-mateur-trices français et internationaux	Journée d'échanges entre professionnel-les internationaux-ales et breton-nes sur les thèmes de la coopération, de l'autodidactie et de l'itinérance	Domaine de Kerguéhennec	Bignan	3	60

(*) Créé en partenariat avec Spectacle vivant en Bretagne, INCORPORER est un parcours d'accompagnement adressé aux chargé-es de projets culturels et responsables de programmation de lieux pluridisciplinaires en Bretagne pour développer la danse sur leurs territoires. Ce parcours articule spectacles, partage d'expériences, information sur des dispositifs existants, culture chorégraphique et rencontres avec des artistes et acteurs du territoire.

4.2.F. EMPLOIS – ÉVOLUTION 2019-2022

Évolution du personnel (en nombre de personnes)

	2019	2020	2021	2022
ETP TOTAL			7,69	9,15
Intermittents	-	-	1,58	0,98
Permanents CDI		-	5,00	5,41
Permanents CDD			1,11	2,76
Équipe salariée permanente	5	5	6	8
Volontaires, stagiaires et alternant-es	0	4	5	3
Salarié-es ponctuels (artistes, technicien-nes, chargé-es de production, médiateur-trices)	19	14	34	34
Totaux	24	23	45	45

Entre 2019 et 2022, l'équipe de Danse à tous les étages s'est renforcée, passant ainsi de 5 à 8 personnels permanents :

- En 2021, création d'un poste de chargé-e de communication ;
- En 2022, création de deux postes : un poste d'attaché -e de gestion et un poste de coordinateur-trice culturel-le.

Le nombre d'embauches ponctuelles a également doublé pour atteindre plus d'une trentaine d'embauches par an. Ces embauches sont réalisées sur des durées variant d'une journée à plusieurs semaines, et portent sur des postes d'intervenant-es artistiques, de régisseur-euses ou encore de médiateur-rices.

4.2.

Les pièces suivantes sont jointes au présent dossier :

Listes des pièces administratives jointes au présent dossier

- Courriers de soutien de la part des collectivités vis-à-vis de la labellisation
- Statuts
Les statuts joints sont les statuts actuels. Comme évoqué au point 3.1, une refonte des statuts sera effectuée sur la saison 2023-2024 pour tenir compte des évolutions de la gouvernance.
- Liste des membres du bureau et du conseil d'administration
- Conventions de mise à disposition d'espace
- Conventions financières avec les collectivités
- Comptes annuels 2020, 2021 et 2022



dans
à
tous les
étages
CDCN
itinérant
en Bretagne

10 rue Jean Guy
35 000 **RENNES**

149 rue Pierre Sépard
29 200 **BREST**

02 99 31 30 13

contact@danseatouslesetages.org
www.danseatouslesetages.org

**- ANNEXE II -
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS**

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs communs aux LABELS SPECTACLE VIVANT

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	Nombre de places vendues
		Fréquentation totale	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC - dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission - dont "temps scolaire" et "hors temps scolaire"
Diffuser davantage les œuvres	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC - dont <i>jeune public</i> - dont <i>publics du champ social</i>	
	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	Nombre de représentations hors ville siège des structures - dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	
Soutien à la création artistique	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations au siège sur une saison
	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions <u>ou</u> productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	Nombre de productions ou productions déléguées diffusées pour la 1ère fois
	Promouvoir l'emploi artistique	Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	Masse salariale artistique / masse salariale totale (%) (*)
Situation financière	Mise à disposition des structures	Nombre total de jours de résidence	Nombre total de jours de résidence par an
	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1

Indicateurs spécifiques CDCN

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Modes de calcul
Accès pour tous à l'offre culturelle	Développer la pratique en amateur	Nombre de projets intégrant des pratiquants amateurs	Nombre de projets intégrant des pratiquants amateurs
Partage de l'outil CDCN	Favoriser l'accompagnement en production des compagnies chorégraphiques indépendantes accueillies par le CDCN	Part des compagnies bénéficiant d'un apport en co-production parmi l'ensemble des compagnies accueillies en résidence au sein du CDCN (accueil studio et autres formats de résidence)	Nombre de compagnies bénéficiant d'un apport en co-production / Nombre de compagnies accueillies en résidence au sein du CDCN (accueil studio et autres formats de résidence) (%)
	Soutenir la diffusion et les projets EAC dans le cadre du dispositif "Résidences d'Artistes Associés" CDCN	Part des budgets consacrés respectivement aux 3 volets Production, Diffusion, EAC, dans le cadre du dispositif "Résidence Artistes Associés" CDCN (3 données chiffrées en % et rendues à 100% en cumulé)	Budget de la résidence Artistes Associés consacré au volet Production / Budget global de la résidence Artistes Associés (%). Idem pour les volets Diffusion et EAC

– ANNEXE III –
BUDGET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DE LA CONVENTION

CHARGES	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
60 - Achats	240 918 €	240 582 €	240 500 €	240 500 €
Achats directement artistiques	214 000 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €
Achats directement techniques	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Achats administratifs (inclus communication)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Achats matières et fournitures (non ventilable)	4 918 €	4 582 €	4 500 €	4 500 €
Autres fournitures (non ventilable)				
61 - Services extérieurs	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Locations	16 600 €	16 600 €	16 600 €	16 600 €
Entretien et réparation	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
Assurance	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Documentation	700 €	700 €	700 €	700 €
62 - Autres services extérieurs	205 105 €	208 701 €	202 821 €	202 821 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - artistique				
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - technique	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
(622) Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - administratif (inclus communication)	13 160 €	13 160 €	13 060 €	13 060 €
(623) Publicité, publications, relations publiques	41 217 €	44 813 €	39 033 €	39 033 €
(624) Transports de biens et transports collectifs				
(625) Déplacements, missions et réceptions (prise en charge directe des transports individuels et hébergements)	114 700 €	114 700 €	114 700 €	114 700 €
Services bancaires, autres	16 028 €	16 028 €	16 028 €	16 028 €
63 - Impôts et taxes	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €
Impôts et taxes sur rémunération	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Autres impôts et taxes	4 600 €	4 600 €	4 600 €	4 600 €
64 - Charges de personnel	418 377 €	429 117 €	440 079 €	451 079 €
Rémunération des personnels - artistique	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Rémunération des personnels - technique	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Rémunération des personnels - administratif	275 912 €	283 584 €	291 609 €	300 094 €
Charges sociales - artistique	7 125 €	7 250 €	7 500 €	7 500 €
Charges sociales - technique	12 400 €	13 000 €	13 200 €	13 200 €
Charges sociales - administratif	82 774 €	85 075 €	87 483 €	90 028 €
Autres charges des personnels				
Défraiements (per diem et remboursements forfaitaires)	7 666 €	7 708 €	7 787 €	7 757 €
65 - Autres charges de gestion courante	11 400 €	11 400 €	11 400 €	11 400 €
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Autres charges de gestion courante	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés				
TOTAL DES CHARGES	931 400 €	945 400 €	950 400 €	961 400 €

PRODUITS	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	52 900 €	56 900 €	61 900 €	65 900 €
Production directe, billetterie	16 000 €	18 000 €	21 000 €	23 000 €
Recettes de coréalisation				
Apports de coproduction	36 000 €	38 000 €	40 000 €	42 000 €
Contrats de cession avec préachat				
Contrats de cession ultérieurs				
Vente de prestations EAC / action culturelle				
Vente de formations				
Autres ventes et prestations	900 €	900 €	900 €	900 €
73 - Dotations et produits de tarification				
74 - TOTAL des subventions d'exploitation	830 500 €	840 500 €	840 500 €	840 500 €
Subventions de fonctionnement	634 500 €	634 500 €	634 500 €	634 500 €
Ministère de la Culture - ADSV (conventionnement)				
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser)	327 000 €	327 000 €	327 000 €	327 000 €
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) régional(aux) (préciser ligne ci-dessous)	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Bretagne				
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan				
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	137 500 €	137 500 €	137 500 €	137 500 €
Rennes, Brest, Concarneau Cornouaille Agglomération				
Autres (préciser)				
Subventions de projet	186 000 €	196 000 €	196 000 €	196 000 €
Ministère de la Culture - ADSV (aide au projet)				
Ministère de la Culture autre(s) subvention(s) de projet (DRAC, DGCA, autre direction centrale, préciser ci-dessous)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Aide au festival				
Autres services de l'Etat (préciser ci-dessous)	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €
Contrats de ville, DRDFE				
Conseil(s) régional(aux) (préciser ci-dessous)				
Conseil(s) départemental(aux) (préciser ci-dessous)				
Commune(s) et EPCI (préciser ci-dessous)	34 500 €	34 500 €	34 500 €	34 500 €
Brest, Rennes, Morlaix, Saint-Malo, Nantes, Concarneau				
Autre (préciser)	98 000 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €
FSE, LEADER, coopération européenne				
Autres aides	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres établissements publics (préciser ci-dessous)				
Organismes sociaux (CAF, etc. préciser ci-dessous) :				
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)				
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)				
FONPEPS				

Aides privées (fondation, hors mécénat)				
---	--	--	--	--

PRODUITS (suite)	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
OGC et autres organismes professionnels	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ADAMI				
SACD				
SACEM				
SPEDIDAM				
SCPP ou SPPF				
Autre (préciser ici : aides au déficit, ex. ONDA)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 000 €	13 000 €	13 000 €	20 000 €
751 - redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
756 - Cotisations				
758 - Dons manuels - Mécénat	13 000 €	13 000 €	13 000 €	20 000 €
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
78 - Reprises sur amortissements et provisions	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
79 - Transferts de charges	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL DES PRODUITS	931 400 €	945 400 €	950 400 €	961 400 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (valorisation équ. Charges)				
860 - Secours en nature				
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
862 - Prestations				
864 - Personnel bénévole	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
87 - Contributions volontaires en nature (valorisation équ. Produits)				
870 - Bénévolat	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
871 - Prestations en nature	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
875 - Dons en nature				
TOTAL	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €

Rappel : les contributions volontaires en nature doivent être équilibrées (86 = 87)

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Plan d'Action Relatif à la Lutte contre les Violences et le Harcèlement Sexistes et Sexuels (VHSS)

à Danse à tous les étages – CDCN itinérant en Bretagne

Contexte :

Les entreprises du spectacle vivant subventionnées, qu'elles soient théâtres, compagnies de danse, orchestres, ou autres structures artistiques, ont une responsabilité particulière dans la prévention et la gestion des violences et du harcèlement sexistes et sexuels. Ces milieux, souvent perçus comme plus informels et hiérarchiquement complexes, nécessitent des actions spécifiques pour assurer des environnements de travail sûrs, respectueux et inclusifs pour toutes et tous.

Le présent plan d'action vise à mettre en place des mesures concrètes pour prévenir, identifier et traiter les cas de violences et de harcèlement sexistes et sexuels au sein de Danse à tous les étages - CDCN, tout en garantissant le soutien aux victimes et la responsabilisation des auteurs.

1. Sensibilisation et Formation

Objectif : Sensibiliser tous les membres de l'entreprise (salariés permanents, intermittents, bénévoles, artistes, techniciens, etc.) aux violences sexistes et sexuelles et les former à la prévention et à la gestion des situations problématiques.

Actions :

- Formation initiale obligatoire : Mettre en place des sessions de formation/sensibilisation pour l'ensemble du personnel (y compris les artistes et les techniciens) sur les violences sexistes et sexuelles, les comportements appropriés en milieu professionnel et les lois en vigueur.
- Formation d'une personne référente VHSS au sein de l'équipe : formée au recueil de la parole et à l'accompagnement des victimes, en charge de la sensibilisation aux VHSS auprès des équipes
- Formation continue pour les responsables hiérarchiques : Organiser des ateliers spécifiques pour les managers et responsables RH afin qu'ils puissent détecter les signaux d'alerte et gérer les situations de harcèlement ou de violence de manière proactive.
- Campagnes de sensibilisation internes : Afficher des supports (affiches, brochures) dans les espaces communs et organiser des rencontres sur la thématique de la violence et du harcèlement sexiste, en prenant en compte la diversité des profils dans l'entreprise (statut d'artiste, statut salarié, etc.).

2. Mise en place de dispositifs de prévention

Objectif : Créer un cadre préventif permettant de repérer les signes de violences et de harcèlement sexistes et sexuels et de les traiter de manière proactive.

Actions :

- Charte de comportements respectueux : Élaborer une charte interne précisant les comportements respectueux à adopter dans l'association (incluant les répétitions, les résidences, les tournées et la vie quotidienne), ainsi que des sanctions en cas de non-respect des règles.
- Affichage : Afficher des supports (affiches, brochures) dans les espaces communs afin de sensibiliser et prévenir les situations de VHSS.

- DUERP : Actualiser le DUERP pour inclure des procédures de prévention du harcèlement sexuel et des violences sexistes.
- Comité de vigilance : Créer un comité de vigilance composé de la référente VHSS et des responsables hiérarchiques, chargé de superviser la mise en œuvre des actions de prévention, de recueillir des retours d'expérience et de garantir une réponse rapide en cas d'incident.
- Définition de la notion de consentement : Organiser des séances de discussion pour clarifier la notion de consentement dans le cadre des rapports de travail dans le spectacle vivant, en particulier dans les situations de proximité physique (ex. danse, répétitions).

3. Mise en place d'un dispositif de signalement

Objectif : Créer un environnement sécurisé, accessible et confidentiel pour que les victimes et témoins puissent signaler toute forme de violence ou de harcèlement sexiste et sexuel.

Actions :

- Point de contact désigné : Nommer une ou plusieurs personnes référentes en charge de la réception des plaintes, qui seront formées pour gérer les situations avec discrétion, écoute active et sensibilité aux spécificités du secteur artistique.
- Procédure claire et accessible : Rédiger une procédure détaillée, claire et compréhensible, expliquant les étapes à suivre pour signaler un incident, en précisant les droits des victimes, les délais de traitement et les actions menées en réponse à la plainte et qui garantit la confidentialité des parties prenantes (victimes, témoins et accusés).
- Système de médiation : Proposer un système de médiation en cas de conflit, permettant aux parties de discuter sous la supervision d'un médiateur formé, tout en assurant le respect et la sécurité des victimes.

4. Soutien aux Victimes

Objectif : Assurer un accompagnement adapté aux victimes de violences sexistes et sexuelles, en garantissant leur protection, leur rétablissement et leur droit d'expression.

Actions :

- Accompagnement psychologique et juridique : Offrir un soutien psychologique confidentiel et proposer une mise en relation avec des organismes spécialisés dans l'accompagnement juridique gratuit des victimes
- Garantie de non-représailles : Assurer une politique de protection contre les représailles pour toute victime ayant signalé une situation de harcèlement ou de violence. Toute forme de discrimination ou de rétorsion à l'encontre des victimes sera sévèrement sanctionnée.
- Adaptation des conditions de travail : Pour les victimes, prévoir des aménagements de travail temporaire ou définitif, tels que des modifications de calendrier ou de missions, afin de protéger leur bien-être et permettre leur réintégration progressive dans l'entreprise.

5. Responsabilisation et Sanctions

Objectif : Assurer la responsabilisation des auteurs de violences et de harcèlement, et mettre en place des sanctions efficaces.

Actions :

- Procédure disciplinaire spécifique : Intégrer dans le règlement intérieur une procédure disciplinaire dédiée aux cas de harcèlement sexuel et de violences sexistes, avec des sanctions

proportionnées en fonction de la gravité des faits (réprimandes, suspensions, licenciements, etc.).

- Sanctions graduées : Appliquer une politique de sanctions graduées, en tenant compte de la nature des faits (harcèlement verbal, comportement inapproprié, agression sexuelle, etc.). Les sanctions seront clairement communiquées à l'ensemble du personnel pour assurer une transparence dans les décisions prises.

- Suivi des auteurs : Proposer des mesures d'accompagnement ou de suivi pour les auteurs de comportements inappropriés, tels que des formations sur le respect des droits humains, la gestion des relations interpersonnelles et la prévention des violences.

- Bilan : Rédiger annuellement un bilan des actions menées dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes, indiquant le nombre de signalements reçus, les suites données et les mesures prises pour garantir un environnement respectueux.

6. Suivi et Évaluation

Objectif : Assurer la mise en œuvre efficace des mesures prises et évaluer régulièrement leur impact.

Actions :

- Bilan annuel : Rédiger chaque année un bilan des actions menées en faveur de la lutte contre le harcèlement sexuel et les violences sexistes, avec des indicateurs clairs de performance (nombre de formations réalisées, signalements traités, mesures correctives appliquées).

- Bilan : Mener des bilans auprès des salariés, artistes et techniciens pour mesurer l'impact des actions mises en place et identifier d'éventuels domaines d'amélioration.

- Révision du plan d'action : Réévaluer le plan d'action tous les 2 ans, en prenant en compte les évolutions législatives, les retours des parties prenantes et les résultats des enquêtes internes, afin d'adapter les mesures en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise.

Conclusion

Le plan d'action proposé vise à instaurer une culture de respect, de confiance et d'égalité au sein de Danse à tous les étages. En combinant sensibilisation, formation, dispositifs de prévention, soutien aux victimes, et sanctions appropriées, ce plan contribue à créer un environnement de travail où chacun peut évoluer en toute sécurité, sans craindre de subir de violences ou de harcèlement sexistes ou sexuels.

– ANNEXE V –
CACTE – Cadre contractuel de transformation écologique

**Plan d’Action relatif au Cadre d’actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTé)
à Danse à tous les étages – CDCN itinérant en Bretagne**

L’association Danse à tous les étages s’engage dans une démarche de transformation écologique afin de réduire son impact environnemental tout en poursuivant sa mission d’ouverture de la danse à un large public. Ce plan s’inscrit dans le cadre méthodologique CACTé (Cadre d’actions et de coopération pour la transformation écologique) proposé par le ministère de la Culture et vise à structurer les actions sur plusieurs années.

A. Engagement méthodologique

L’association Danse à tous les étages s’engage à intégrer de manière structurelle les enjeux de transformation écologique dans sa stratégie et son fonctionnement.

1. Présenter un plan d’action pluriannuel, une organisation interne et une méthodologie de suivi dans la durée.

L’association Danse à tous les étages s’engage à structurer sa transformation écologique à travers l’élaboration d’un plan d’action pluriannuel basé sur un diagnostic chiffré. Ce diagnostic sera réalisé à partir de données propres à l’association et en s’appuyant sur des référentiels « carbone » sectoriels en cours d’élaboration au sein de l’Association de Centres de développement chorégraphiques nationaux (ACDCN). Ce diagnostic permettra d’identifier les priorités d’intervention et de suivre les progrès réalisés. Des outils de mesure et de suivi seront déployés pour chaque engagement, afin de garantir une évaluation rigoureuse des actions menées.

2. Former l’équipe de la structure aux enjeux de la transformation écologique

En complément, l’association organisera au minimum une journée de formation destinée à sensibiliser l’ensemble de l’équipe, cadres inclus, aux enjeux de la transformation écologique. Cette formation abordera des thématiques telles que les défis énergie-climat, l’adaptation au changement climatique, et les limites planétaires, tout en les reliant aux spécificités du secteur de la création artistique.

3. Définir une méthode de travail permettant d’associer l’ensemble de l’équipe à la démarche et désigner un référent

Pour garantir la mobilisation de tous, une méthode de travail collaborative sera définie. Celle-ci inclura la rédaction d’un document explicitant la démarche, détaillant les modalités d’implication de l’équipe et la coordination des actions. Un référent interne sera désigné pour superviser cette démarche. Il disposera des moyens et du temps nécessaires à l’exécution et au suivi des actions.

4. Prévoir des actions d’information, de sensibilisation et de mobilisation autour des actions engagées

Danse à tous les étages prévoit de mener diverses actions d’information, de sensibilisation et de mobilisation afin d’impliquer l’ensemble des parties prenantes dans sa démarche écologique. Ces initiatives s’adresseront aussi bien aux publics qu’aux équipes artistiques, prestataires, mécènes et partenaires. Elles prendront des formes variées (communication, ateliers, chartes, clause dans les contrats ou conventions, etc.). Ces actions viseront à informer sur les enjeux environnementaux et à promouvoir les engagements de l’association, tout en encourageant chacun à adopter des

pratiques écoresponsables. Le nombre et le type d'actions réalisées, ainsi que les publics touchés, feront l'objet d'un suivi pour évaluer leur impact.

5. Construire des partenariats relatifs aux engagements pris, au sein du secteur culturel et au-delà

La coopération entre acteurs culturels et non culturels est essentielle à la réussite de la transformation écologique. Dans ce cadre, Danse à tous les étages s'engage à construire des partenariats avec des structures locales ou nationales afin de renforcer ses capacités d'action et de développer des compétences spécifiques liées à ses engagements. Ces collaborations concerneront notamment des fournisseurs écoresponsables, des experts en durabilité, ainsi que des associations ou institutions partageant des objectifs similaires. Chaque partenariat sera documenté, précisant son objet, le type de coopération et les structures impliquées, afin d'assurer un suivi qualitatif et de valoriser ces synergies dans les bilans d'évaluation.

B. Engagements thématiques

Dans le cadre de sa démarche de transformation écologique, Danse à tous les étages s'engage à sélectionner, au terme de la première année, un minimum de trois engagements thématiques en complément de l'engagement méthodologique obligatoire ci-dessus détaillé. Ces choix seront réalisés à l'issue d'une réflexion collective impliquant l'ensemble de l'équipe, et en s'appuyant sur les référentiels carbones en cours d'élaboration par l'ACDCN. Cette démarche permettra d'identifier les priorités les plus pertinentes pour l'association, en tenant compte de son contexte, de ses projets et de ses interactions avec les acteurs locaux et partenaires financiers.

Ces 3 engagements pourront être choisis parmi les thématiques suivantes :

- Engagement n°1 : La mobilité durable des publics et des usagers ;
- Engagement n°2 : La mobilité durable des professionnels et des œuvres ;
- Engagement n°4 : L'alimentation responsable ;
- Engagement n°6 : Le numérique responsable ;
- Engagement n°5 : La communication responsable ;
- Engagement n°8 : La réduction et la gestion des déchets et des pollutions.

Pour garantir leur succès, chaque engagement s'appuiera sur des leviers d'action cumulables, devant tous être mis en œuvre avant la fin de la convention. Ces leviers seront déterminés à partir de ceux identifiés dans les « fiches actions » du CACTé, et adaptés aux besoins et capacités de l'association. Cette flexibilité permettra à Danse à tous les étages de construire une démarche écoresponsable cohérente, ambitieuse et adaptée à son identité et à ses moyens.

C. Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre des engagements sera assuré tout au long de la convention par Danse à tous les étages, afin de garantir que les actions entreprises respectent les objectifs fixés. En fin de convention, un processus d'autoévaluation permettra de mesurer l'impact des engagements pris, en s'appuyant sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Cette évaluation se fondera sur les fiches action, qui fourniront les outils nécessaires pour vérifier que tous les leviers d'action ont été mobilisés et pour observer les résultats des actions menées. L'approche sera principalement qualitative, prenant en compte les spécificités et les contextes dans lesquels les actions ont été réalisées. À l'issue de la convention, si les engagements requis ont été atteints, Danse à tous les étages pourra approfondir ses engagements et sélectionner de nouveaux engagements à prendre pour la prochaine période de convention, poursuivant ainsi sa démarche de transformation écologique sur le long terme.



VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° **2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025**;

VU le décret n° **2025-135 du 14 février 2025** pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° **2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025**;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 28 octobre 2024

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

VU l'arrêté du ministre de la Culture en date du 28 septembre 2018, portant attribution du label « centre d'art contemporain d'intérêt national » à La Criée centre d'art contemporain ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans les arts visuels présenté le 14 février 2022 ;

VU la délibération n°066 du Conseil Municipal de la Ville de Rennes du 24 mars 2025

VU la délibération n° , en date du 19 mai 2025 du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

VU la délibération n°25_0302_05 de la commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 2 juin 2025

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2025-2026-2027-2028

Entre

D'une part,
L'Etat, Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, représenté par Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine, désigné sous le terme « **l'administration** »,

La Région, représentée par son président Loïg Chesnais-Girard, désigné sous le terme « **la Région** »,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, Président, désigné sous le terme « **le Département** »

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

Et d'autre part,

La Ville de Rennes - La Criée centre d'art contemporain
représentée par sa Maire, Madame Nathalie Appéré
N°SIRET 2013 502 388 00019

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

- Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » tel que fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 ;
- Considérant le projet artistique et culturel, initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;
- Considérant la politique de la **Ville de Rennes** en faveur de la culture :

La culture au cœur du projet pour la cité

La Ville de Rennes a fait de longue date le choix de placer la culture au cœur de son projet pour la cité.

Convaincue que la participation active de chacune et chacun à la vie culturelle, la liberté garantie à toutes et tous et de création et de diffusion artistique, la promotion de la diversité culturelle, dans les apprentissages comme dans la production et l'expression artistique, et l'égalité des dignités culturelles comme éthique de la relation, contribuent activement à la cohésion sociale et mieux faire humanité ensemble, la Ville travaille en permanence son projet culturel dans le respect des droits culturels des personnes.

Engagée à défendre les valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie participative, la Ville construit, évalue et modifie son projet culturel dans des démarches permanentes de co-construction et de coopération entre toutes les personnes et structures prenant part à la vie culturelle du territoire.

C'est le sens des engagements que la Ville a pris suite aux États Généraux de la Culture menés en 2015, en veillant à accompagner ce qui fait la spécificité du territoire rennais : un écosystème foisonnant d'énergies créatives, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les associations, les institutions, et les acteurs indépendants et où le nombre et la qualité des partenariats démontrent le désir de faire culture ensemble.

Dans le respect des droits culturels

Nouveau cadre d'action des politiques culturelles depuis 2015, les droits culturels, constitutifs des droits humains, visent

- À garantir à tous et toutes, et notamment aux artistes, la liberté d'expression, de création et de diffusion artistique dans le respect de l'ensemble des autres droits humains
- À tout mettre en œuvre pour permettre à chacune et à chacun de participer à la vie culturelle dans toutes ses dimensions : enseignements et pratiques artistiques, diffusion des œuvres, démarche de co-construction pour définir des orientations et projets culturels, participation à la gouvernance de structures...
- À soutenir une vie culturelle locale aux ressources diverses, accessibles et de qualité, qui permette à chacune et chacun de choisir son propre parcours de construction de son identité culturelle, de la naissance à la fin de vie, en interaction permanente et respectueuse avec les identités des autres personnes sur le territoire
- À affirmer l'égalité des cultures et des identités culturelles
- A soutenir les artistes et leur rôle essentiel dans le "faire humanité ensemble"
- Favoriser l'action culturelle, à destination de tous et toutes et sur toutes les étapes de la vie. La Ville de Rennes, dans le cadre de son Plan Local d'éducation Artistique et Culturelle portera une attention particulière au soutien et à la mise en œuvre de démarches de transmission et d'éducation culturelle et artistique.

Elle souhaite que La Criée centre d'art contemporain s'affirme comme un lieu de rencontres et de partage, de coopération et de co-construction, en développant une politique d'ouverture à la diversité des personnes, en défendant une ligne artistique à la fois exigeante et ouverte.

Tous et toutes écoresponsables

La Ville de Rennes affirme sa volonté de relever de façon ambitieuse et concrète les défis de l'urgence des transitions écologiques dans les politiques culturelles. Un dispositif d'éco responsabilité a été créé. Il engage les équipements et les organisateurs d'événements culturels dans une amélioration continue de leurs pratiques. Adapté aux réalités de chacun, le dispositif porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, de favoriser l'économie circulaire et responsable, et de renforcer les solidarités.

L'engagement de la démarche écoresponsable et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par La Criée centre d'art contemporain, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Lutter contre les discriminations et aller au plus vite vers l'égalité f/h dans la culture

La Ville de Rennes sera particulièrement attentive à la lutte contre toutes les formes de discrimination (de genre, d'origines, de situation d'handicaps, de revenus...) et à la promotion de toutes les formes d'égalité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle entend que l'ensemble de ses partenaires s'engagent à ses côtés à progresser rapidement sur ces enjeux.

Cette exigence de progrès concernera tous les publics concernés par l'activité de La Criée centre d'art contemporain. Elle s'adresse également à l'organisation de La Criée centre d'art contemporain et dans la mise en œuvre de son projet artistique et culturel : par famille de métiers (type de fonctions et niveaux de responsabilité), dans ses instances de gouvernance internes, et dans les artistes associés,

programmés et présents sur le plateau. Cette recherche d'égalité devra également s'observer sur l'ensemble des rémunérations pratiquées.

Un comptage annuel par La Criée centre d'art contemporain permettra de mesurer en fin d'exercice les progressions.

L'engagement de la lutte contre les discriminations et pour plus d'égalité f/h et la réalisation effective des actions ou objectifs à atteindre constitueront des critères d'évaluation du projet culturel porté par La Criée centre d'art contemporain, et de réajustement éventuel du soutien financier de la Ville.

Prévenir les conduites à risques et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

La Ville attend de ses partenaires qu'ils se mobilisent particulièrement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. La Criée centre d'art contemporain mettra en place un plan opérationnel de signalement par les victimes des agressions ou des intentions d'agressions, un mode d'emploi clair pour réagir rapidement et à propos à un signalement, et éventuellement accompagner la victime dans un dépôt de plainte.

La Ville a également développé un axe de prévention des conduites à risque, conformément à ses engagements dans son plan local de santé. L'enjeu est de mettre en place des actions de promotion de la santé et de construire en concertation avec les acteurs culturels des outils permettant de prévenir et réduire les risques sur les temps festifs et culturels de la Ville. La Criée centre d'art contemporain veillera à proposer des actions en ce sens.

- Considérant que, **La DRAC Bretagne**, service déconcentré du ministère de la Culture en région, met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales. À ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la Culture et les établissements publics relevant de ce ministère.

Précurseur dans l'obtention des deux labels Égalité et Diversité en 2017, le Ministère de la culture veille à l'engagement des structures labellisées dans une démarche volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discrimination et promouvant la diversité et l'égalité professionnelles entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, le Ministère de la culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources. Une stratégie pour la période 2023-2027 a été élaborée dans une approche commune aux lieux, événements et professions culturelles.

Lieux privilégiés de l'expérimentation et de l'exploration de la création artistique contemporaine et décentralisée sur l'ensemble du territoire, les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » sont, depuis plus de quarante ans, des structures tournées vers la médiation et la sensibilisation à la création artistique des publics les plus larges.

D'initiatives très diverses, ils sont devenus, grâce au soutien des collectivités territoriales, des éléments structurants du paysage culturel en région. Les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » contribuent de manière déterminante aux politiques de soutien à la création artistique mises en œuvre par le ministère de la culture et de la communication et les collectivités publiques dans le domaine des arts visuels.

Ces structures labellisées ont aussi vocation à jouer un rôle majeur dans la professionnalisation de la filière des arts visuels. Elles participent à la construction du parcours professionnel des artistes de la

scène française et internationale, ainsi que des métiers du secteur. Au-delà du respect du cadre réglementaire, les structures labellisées « Centre d'art contemporain d'intérêt national » en tant qu'ils sont inscrits dans une logique de filière professionnelle, ont vocation à promouvoir de bonnes pratiques dans les relations établies avec les différents acteurs et, en tout premier lieu, les artistes et leurs associations mais aussi les galeries, les sociétés de perception et de répartitions de droits et l'ensemble de leurs partenaires.

Les « Centres d'art contemporain d'intérêt national » participent à l'effort en faveur de l'éducation artistique et culturelle. En tant que lieux de ressource, ils favorisent la priorité gouvernementale visant au « 100% EAC » et contribuent à la réflexion régionale et aux actions impulsées par le Preac art contemporain. Au-delà des publics scolaires, les Centres d'art contemporain jouent un rôle important dans « l'éducation artistique tout au long de la vie » et en direction de tous les publics, notamment les des personnes et des territoires les plus fragiles

La Région Bretagne

Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixé pour objectifs de :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle ;
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire ;
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets. L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées veilleront ainsi à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie.

A ce titre, la Région Bretagne reconnaît et soutient le projet artistique et culturel de la Criée avec un intérêt particulier pour les points suivants :

- l'accueil d'artistes en résidence et le soutien à la production d'œuvres ;
- l'inscription des projets artistiques accompagnés dans les réseaux de diffusion à l'échelle régionale et nationale ;
- l'action culturelle et le développement des publics, les projets de territoire permettant différentes modalités de rencontres entre artistes et habitants.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

Par ailleurs, la Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections... Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du conseil d'administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées.

En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

- Considérant que **Le Département d'Ille-et-Vilaine** souhaite, conformément aux objectifs définis en matière de politique culturelle :
- Accompagner, soutenir, encourager la diversité et le pluralisme culturel, artistique et patrimonial

- Favoriser les initiatives ou projets visant à l'accessibilité physique, symbolique et sociale à l'art et à la culture ;
- Encourager le développement des pratiques, le maillage culturel du territoire ;
- Soutenir les démarches visant à l'expérimentation, l'innovation, la mise en réseau des acteurs ;

Le Département accompagne à ce titre les projets structurants d'action artistique et culturelle sur le territoire départemental. S'agissant en particulier des centres d'art et lieux d'art contemporain structurants, l'Assemblée départementale a précisé et retenu en 2017 les critères suivants :

- capacité à la production et à la programmation d'expositions ;
- accueil en résidence d'artistes ;
- développement d'actions de sensibilisation à l'art contemporain et de médiation en direction des publics ainsi que le partenariat au titre du Fonds départemental d'art contemporain.

Par ailleurs, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans notre société sont au cœur des principes d'action du Département. Ils se déclinent dans un plan d'action s'appuyant sur une conception intégrée de l'égalité femme / homme dans toutes les politiques départementales.

S'agissant de la politique culturelle, le Département souhaite travailler avec les partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles dont il est partie prenante, en portant une attention particulière à la recherche de l'égalité tant dans l'organisation et le fonctionnement interne de la structure que dans le déploiement du projet artistique et culturel auprès des personnes.

Considérant l'intérêt que présente le projet du centre d'art La Criée pour le développement culturel de son territoire, tant par l'inscription et la présence artistique sur le territoire départemental, notamment l'action culturelle et artistique auprès des publics ; que par sa contribution, en tant que partenaire, au FDAC (Fonds départemental d'art contemporain) d'Ille-et-Vilaine.

- Considérant que le *projet artistique et culturel* de La Criée centre d'art contemporain, conçu et développé par sa directrice, participe de ces politiques ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label CACIN (Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National) et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice est approuvé au sein des instances décisionnelles de la Ville de Rennes est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel du bénéficiaire, détaillé en annexe I de la présente convention, est conçu à partir des axes suivants :

ÊTRE AU PLUS PROCHE DES ARTISTES

En Poursuivant ses compagnonnages avec des artistes associé.e.s

En Accompagnant la production d'œuvres via les expositions, les événements et certains projets de territoires

En Soutenant la recherche et l'expérimentation via les expositions, les éditions, les résidences de recherche, les partenariats avec diverses unités de recherche

En Accompagnant la professionnalisation du secteur via une politique de soutien exemplaire en son sein, notamment en termes de rémunération, la participation active au niveau local, régional et national, à la réflexion collective sur l'amélioration des conditions de travail des artistes, le développement des partenariats avec les Universités et les écoles d'art.

- FABRIQUER DU COMMUN

En étant un lieu d'exercice des droits culturels, dans sa programmation et dans ses actions de transmission

En proposant une programmation mettant en œuvre la parité

En étant un lieu d'expression des diversités culturelles et esthétiques des artistes et des publics

En étant un lieu accueillant, en poursuivant le travail sur sa visibilité et son accessibilité

En travaillant très régulièrement en partenariat, en favorisant les coopérations et mutualisations

- FAIRE TERRITOIRE(S)

En portant une attention particulière aux expressions artistiques locales via notamment : les artistes et de chercheur.se.s rennais.e.s et breton.ne.s associé.e.s à ses cycles artistiques, ses projets de *Territoires en création* (résidences de création et de transmission), ses partenariats avec les associations artistiques locales, ses liens avec les universités et les écoles d'art, etc.

En portant une attention particulière aux contextes locaux pour le développement des projets artistiques via ses projets de territoires et tout particulièrement à la ruralité via le dispositif Territoires EXTRA

En créant des liens entre le local et l'international en accueillant très régulièrement des expositions d'artistes internationaux et en développant des projets européens et internationaux

En étant active au sein des différents réseaux professionnels, du local à l'international

ÊTRE UN CENTRE D'ART DURABLE ET DESIRABLE

En mettant en place un plan d'action, dans la lignée des conclusions du diagnostic environnemental établi en 2024

En expérimentant le dispositif CACTE du Ministère de la Culture

En s'appuyant sur les dispositions pionnières et volontaristes en la matière de la Ville de Rennes, ainsi que sur les grandes orientations de région Bretagne et du département

En développant des nouveaux récits dans sa programmation et ses actions de transmission

En développant un projet européen avec des centres d'art complices, pour lesquels la transition écologique et sociale est au cœur du projet

- DÉVELOPPER LA RECHERCHE

En développant des partenariats avec les universités et l'enseignement supérieur autour de sa programmation

En plaçant la recherche au cœur de ces cycles thématiques en associant des penseur.se.s à sa programmation, en approfondissant les questionnements soulevés par celle-ci

En favorisant et soutenant les temps de recherche des artistes au sein des différents projets

En (Co)produisant des publications prolongeant les questionnements de la programmation et des artistes qu'elle soutient

- PARTAGER SON HISTOIRE

En développant un travail d'archivage, en lien avec les archives de la Ville

En Confiant un travail de recherche à une historienne de l'art

En recueillant les histoires de celles et ceux qui ont fait La Criée : artistes, visiteurs, professionnelles, etc.

En partageant et développant ses ressources via son site internet, un jeu coopératif, une publication originale

En mettant en place une programmation anniversaire à l'occasion de ses 40 ans

Le projet artistique et culturel du bénéficiaire s'appuie pour se développer sur les outils suivants :

- LES PLATEFORMES DE CRÉATION

La Criée développe son projet artistique à partir de 4 plateformes de création :

- les expositions et événements

développe la pratique des expositions et des événements dans l'espace de La Criée et hors-les-murs.

- les projets internationaux

poursuit des projets de coopération européenne et internationale, en partenariat avec d'autres structures spécialisées en art contemporain et en s'appuyant sur les réseaux et structures de diffusion afférentes, françaises, européennes et internationales.

- les projets de territoires

plateforme consacrée à des résidences de création artistique sur la ville de Rennes, le département d'Ille-et-Vilaine et la région

- Recherche et éditions

propose des rencontres et publications consacrées à l'analyse de questions qui traversent le champ des pratiques artistiques contemporaines, explore les territoires numériques, pense les liens entre l'art et sa médiation

- LES ARTISTES ET PENSEUR.SE.S ASSOCIÉ.E.S

La Criée travaille chaque saison avec un(e) ou plusieurs artiste(s) et penseur.se(s) associé(e)(s). Le choix de celles et ceux-ci est effectué par la directrice sur la base d'une adéquation entre leurs champs de prospection artistique et le thème du cycle.

Ce format de collaboration permet de travailler dans la durée avec les artistes, d'être au plus près du processus créatif, de se nourrir de l'intelligence artistique, de créer des rapports privilégiés avec les publics.

- LES CYCLES THÉMATIQUES

Les cycles thématiques impriment un rythme, une cohérence et une identité à l'ensemble des actions de La Criée. Ils permettent de développer un travail approfondi autour d'un thème donné et d'un ou plusieurs artistes ou chercheur.se.s associé-s d'une part ; ils permettent d'autre part, via les événements et les partenariats tissés, de s'inscrire dans le dynamisme culturel de la ville et de la région. Chaque cycle dure entre 1 et 3 ans.

- UNE MEDIATION OUVERTE ET INCLUSIVE

Le service des publics de La Criée développe des actions de sensibilisation à l'art contemporain et des projets de recherche, création et transmission à Rennes, sur l'agglomération, le département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne, en accordant une attention particulière aux publics et territoires prioritaires. Ces actions sont définies à partir de la programmation artistique selon deux approches :

- **Autour des expositions** : avec un programme de rencontres tous publics, des visites et ateliers adaptés à la spécificité des groupes et des actions culturelles conçus en dialogue avec les artistes

- **Hors-les-murs** : avec des projets de résidences de recherche, de création et de transmission menés avec des artistes sur différents territoires, en coopération avec un réseau de partenaires éducatifs, sociaux, culturels, de santé et d'insertion.

Dans le cadre du nouveau projet artistique et culturel, le service des publics du centre d'art se donne pour objectifs de faire de La Criée un lieu hospitalier et accessible à tous les habitants, de développer de nouveaux outils avec des artistes, graphistes et designers autour de la programmation artistique ; de favoriser la pratique des droits culturels en prenant en compte les spécificités des publics, la diversité des expressions et en menant des projets artistiques participatifs ; de contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves et tout au long de la vie ; de contribuer à la formation des étudiants et professionnels en art contemporain ; de développer la recherche en médiation pour développer de nouvelles approches "expérientielles" et dans une démarche de transition écologique, responsable et durable.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La Criée est engagée dans une démarche de transition écologique qui irrigue l'ensemble de sa programmation et de son fonctionnement. À ce titre, elle a bénéficié en 2024 d'un diagnostic environnemental et d'un bilan carbone, réalisés par Les Augures et Transylience.

En tant qu'équipement culturel en régie La Criée, est impliquée dans le Plan Climat Air-Energie Territoriale (PCAET) déployé par la Ville de Rennes, ainsi dans les différentes démarches initiées par la direction culture.

Sa démarche de transition s'inscrit également dans le Cadre d'Action et de Coopération pour la Transition Écologique (CACTÉ) déployé par le Ministère de la Culture, ainsi que dans celui des politiques de transition écologique développées par la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Dans cette optique, elle s'engage à structurer sa démarche, en déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Elle mettra ainsi en œuvre dans le cadre de la présente convention les engagements thématiques suivants, tels qu'énoncés dans le CACTE, dont le choix a été réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention.

La Criée doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés (voir CACTE, annexe III) et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

- engagement N° [1] : la mobilité durable des publics et des usagers
- engagement N° [5] : écoconception des projets artistiques
- engagement N° [7] : la communication responsable

Enfin, faisant écho à la charte des bonnes pratiques du réseau Développement des Centres d'Art (DCA) et prenant acte des problématiques de surconsommation et de pollution, La Criée, s'attache à réduire au maximum son impact environnemental dans une dynamique de développement durable à travers différents moyens.

Conformément aux dispositions de CACTE et aux engagements de Ville de Rennes, de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, elle mettra en place un plan d'action courant 2025, qui sera annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit pour les exercices 2025, 2026, 2027, 2028**. Elle prendra effet à sa date de la notification et arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

Au plus tard trois mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le cas échéant, la présente convention pourra être prorogée d'un an par avenant.

Le renouvellement du conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 8.

ARTICLE 5 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en annexe II à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

Pour rappel, le montant des subventions **pour l'année 2024** a été le suivant :

- **Le Département d'Ille-et-Vilaine** verse sa subvention en une seule fois au titre de l'année après signature de la présente convention ou des conventions financières annuelles, selon les procédures comptables en vigueur. Une convention financière établie annuellement avec l'association indiquera le montant et les modalités de la subvention accordée.

La participation du Département d'Ille-et-Vilaine s'est élevée, au titre de l'exercice 2024, à la somme de 41 400 Euros, au titre de la politique culturelle prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 311 65734 P121 du budget départemental.

- **La Région Bretagne** : 35 000 € pour le Projet culturel et artistique du Centre d'art contemporain "La Criée" au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022-2023-2024 imputé au budget de la Région, au chapitre 933, Programme n° 0302.
- **L'Etat** : 83 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du centre d'art imputé par le Ministère de la culture sur le programme 131 - Création - Action 02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels – Sous action 08 - Institutions et lieux de création et de diffusion en matière des arts visuels - Code activité 013100050301 - Centre d'art conventionnés d'intérêt national
- **L'Etat** : 15 000 € pour les programmes éducatives imputé par le Ministère de la culture sur le programme 361 – Transmission des savoirs et de démocratisation de la culture du Ministère de la culture Action 02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle– Sous action 20 – Éducation artistique et culturelle - Code activité 361100101201 – Partenariats et contractualisations avec les collectivités territoriales - EAC
- **L'Etat**: 41 500€, comprenant l'aide au projet Territoire Extra d'art pour un montant de 26 500 € et l'aide au dispositif Mieux Produire Mieux Diffuser pour un montant de 15 000 € - imputé par le Ministère de la culture sur le programme 131 - Création - Action 02 – Soutien à la création , à la production et à la diffusion des arts visuels – Sous action 08 - Institutions et lieux de création et de diffusion en matière des arts visuels - Code activité 013100050301 - Centre d'art conventionnés d'intérêt national

Pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 un plan de financement prévisionnel est établi à titre indicatif en annexe 2 de la présente convention, le montant annuel des subventions étant déterminé pour chaque collectivité publique après le vote de son budget.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties à la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, qui sera détaillée à l'annexe II de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention aux collectivités publiques signataires de la présente convention. L'engagement des collectivités publiques est soumis aux délibérations des assemblées délibérantes, et pour l'Etat après le vote de chaque loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le comité de l'administration régionale.

Les budgets prévisionnels en annexe n'engagent pas les collectivités territoriales.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la Culture DRAC Bretagne ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître sur tous les supports de communication relatifs aux actions mentionnées dans la présente convention le soutien apporté par la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Etat.

7.5 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année (cf. article 3).

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi annuel dans le cadre d'un comité de pilotage en présence de la direction artistique de La Criée centre d'art contemporain et des représentants des collectivités publiques signataires.

9.2 Le comité de pilotage est composé des signataires de la présente convention– Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'Etat. Chacune des parties désigne au maximum trois personnes siégeant au sein de ce comité.

Le comité de pilotage permet aux différents partenaires de mener des débats contradictoires, et d'apporter des éclaircissements techniques aux autorités des collectivités publiques signataires concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Ce comité est placé sous la présidence de la Conseillère Municipale déléguée aux Musées, à la lecture publique et à la culture ludique de la Ville de Rennes.

Le comité de pilotage est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Lui sont également présentés les projets artistiques et de transmission concernant la saison en cours ou à venir (résidences, programmation d'exposition, productions d'œuvres...).

9.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

9.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard trois mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation

des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

9.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui-transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 10 - CONTRÔLE

10.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I (projet artistique et culturel), II (budget prévisionnel), III (CACTE), IV (Plan d'action transition), V (VHSS) font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 16 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

ARTICLE 17 - EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le
En 4 exemplaires originaux

Pour la Ville de Rennes
La Maire

Nathalie APPERÉ

Pour le Département
**Le Président du Conseil Départemental
d'Ille-et-Vilaine**

Jean-Luc CHENUT

Pour la Région
Le Président du Conseil régional de Bretagne

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Pour L'État
**Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Amaury DE SAINT-QUENTIN

La Criée centre d'art contemporain

Projet Artistique et Culturel 2025 – 2028



Identité visuelle : Alias Sandi



la criée
centre d'art contemporain / rennes

Sommaire

Présentation générale p. 4-5

Les grands axes du PAC 2025 – 2028 p. 6-11

Les éléments de programmation du PAC 2025 – 2028 p. 12-15

Les outils de mise en œuvre du PAC 2025 – 2028 p. 16-19

Une médiation ouverte et inclusive p. 20-25

Les partenariats p. 26-27

Présentation générale

Depuis bientôt 40 ans La Criée œuvre pour la diffusion de l'art contemporain sur les territoires Rennais, Breton, Français, Européen et International.

Pour son rôle de soutien à la création, à la production d'œuvres, d'expositions, d'éditions comme pour l'acuité de ses choix, elle est reconnue sur les scènes française et internationale comme un lieu de référence de l'art contemporain en France. Elle est labellisée centre d'art contemporain d'intérêt national par le Ministère de la Culture depuis 2018.

La Criée se distingue dans le paysage des centres d'art par sa très bonne fréquentation : une moyenne de 27 000 visiteurs par an sur la période 2021 – 2024 pour les expositions dans ses murs, auxquels viennent s'ajouter les publics des expositions et des projets de médiation hors-les-murs (27 000 visiteurs par an en moyenne également). Forte de ce rayonnement, La Criée offre une visibilité importante aux artistes locaux avec lesquels elle travaille et qu'elle soutient *via* des résidences, des éditions, des expositions, des projets de territoires. Parallèlement, les expositions qu'elle consacre aux artistes des scènes nationale et internationale dynamisent l'ensemble de la scène locale et lui apportent une ouverture essentielle.

En 2025 – 2028, La Criée continuera d'accompagner au plus près artistes et publics. Elle le fera dans une indispensable dynamique de transition écologique et sociale et dans un désir renouvelé d'hospitalité.

Il s'agira de se demander **comment le centre d'art peut prendre soin de celles, de ceux et de ce qui l'entoure, quelles modalités d'écoute et de relation mettre en place pour cela ?**

Il s'agira également de continuer à **être une chambre d'écho des questionnements artistiques et sociétaux du temps présent, d'affirmer l'importance du temps long, de la résonance^{xx}, de la relation^{xx} et de l'en-commun^{xxx}.**

Il s'agira encore **d'affirmer la puissance du récit, l'importance de raconter de mille et une façons, avec mille et une voix, dans mille et une traductions.**

Il s'agira donc d'affirmer la puissance d'agir de l'art.

^{xx} « Il n'est pas trop tard pour commencer aujourd'hui à œuvrer à la qualité de notre relation au monde – à la fois individuellement et ensemble, politiquement. Un monde meilleur est possible, un monde où il ne s'agit plus, avant tout, de disposer d'autrui, mais de l'entendre et de lui répondre »
Hartmund Rosa *in Résonance*, p. 526

^{xx} « Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre, parce qu'il n'y va pas d'une vertu de compassion ni de charité, mais d'une lucidité nouvelle dans un processus de la Relation. Et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble. »
Édouard Glissant, *in Une nouvelle région du monde*, ed. Gallimard, 2006

^{xxx} « Pour le reste, notre monde est un monde fini, qui a des limites et par conséquent n'est pas extensible à l'infini. Les humains n'en sont ni les seuls habitants ni les seuls ayants droit. Ils ne sauraient dès lors exercer sur ce monde une souveraineté illimitée. Cela étant, la véritable démocratie ne saurait être que celle des vivants dans leur ensemble. Cette démocratie des vivants appelle un approfondissement non dans le sens de l'universel, mais dans celui de l'« en commun », et donc dans un pacte de soin – le soin de la planète, le soin apporté à tous les habitants du monde, humains et autres qu'humains »
Achille Mbembe, *in Le Monde*
24 janvier 2017

En 2025 – 2028, La Criée sera **un centre d'art mutant**^{****}, qui s'appuiera sur sa riche histoire et les riches terreaux et territoires qui l'ont vu naître et grandir pour proposer de nouvelles manières de faire art et société, tant il est vrai que nous sommes convaincues que **l'art peut permettre le développement d'utopies réalistes.**

En 2025 – 2028, La Criée sera plus que jamais **un laboratoire, un lieu de production et d'expérimentation, un espace de rencontres et de mêlées des différents champs de la création et de la connaissance, de dialogue, de partage et de co-construction avec les artistes et les publics.** Pour ce faire, le centre d'art continuera de développer une qualité de l'attention portée à tou·tes celles et ceux qui font sa raison d'être : les artistes dans leurs singularités, les publics dans leurs diversités et tous les partenaires qui concourent, par leurs collaborations, à créer des échos et des prolongements de l'art à différents endroits de la société.

**** j'emprunte le terme de mutant à la fois l'univers de la science-fiction, qui est actuellement l'un des puissants lieux de renouvellement des imaginaires, et au projet d'université des mutants de Léopold Senghor et Roger Garaudy, fondée au Sénégal dans les années 70 et qui s'était donné comme mission de d'« esquisser l'évolution que devrait suivre l'humanité en mutation pour assurer à tous les hommes le bien-être et la paix ». Il me semble que se trouve dans les ressorts de ces deux horizons la possibilité de construire un lieu ouvert, entourés d'alliées et de complices, heureux, curieux, en harmonie avec son environnement.

La Criée fêtera ses 40 ans en 2026. Cet anniversaire sera l'occasion de se pencher sur son histoire, en amont comme en aval : classer, étudier et déposer ses archives, mettre en valeur ses ressources, développer une programmation congruente. Ce sera également l'occasion de se demander : **dans un monde en surchauffe, de quel centre d'art rêvons-nous et voulons-nous pour demain ?**

Enfin, la dynamique de création du projet artistique et culturel de La Criée n'ira pas sans une dynamique de transmission concomitante, qui se développera dans un même esprit de partage et d'expérimentation. La Criée a, au fil du temps, forgé des outils et un savoir-faire aux avant-postes des pratiques et des recherches dans le domaine de la médiation culturelle. Permettre et accompagner le développement de celles-ci est un axe primordial. Portées par des projets artistiques singuliers, les actions de médiation se développeront dans un constant souci de renouvellement de leurs formes et de leurs fonctionnements.

Portant la conviction que l'art, sous toutes ses formes, est un moyen de connaissance du monde, un espace de renouvellement des imaginaires et une possibilité d'enchantement, le rôle de La Criée sera celui de passeuse.

Sophie Kaplan, directrice

Les grands axes du projet artistique et culturel 2025 – 2028

*Un centre d'art mutant,
curieux, durable et
ouvert*

Un centre d'art mutant, curieux, durable et ouvert

Le projet artistique et culturel 2025 – 2028 se développera selon une double temporalité :

✓ Une temporalité dynamique qui donnera naissance à une programmation au rythme régulier, riche d'expositions, d'actions et d'événements variés, qui permettra ainsi de rendre compte de la vitalité de la création contemporaine.

✓ Une temporalité plus analytique, qui permettra, au travers de rencontres, de débats, de publications, mais aussi *via* le développement des ressources numériques et physiques, de prolonger et d'approfondir les actions menées, de réfléchir à leurs conditions d'apparition comme à leurs façons de faire traces.

Il se bâtira autour des axes suivants :

Axe 1: Être au plus proche des artistes –

Le centre d'art est un espace laboratoire qui, dans une grande liberté d'esprit et de formes, accompagne chaque artiste programmé·e dans son projet, qu'il s'agisse de la production d'une exposition, d'une œuvre, d'une recherche, d'une édition ou d'un projet de territoires.

Pour ce faire, La Criée :

✓ **Poursuivra ses compagnonnages avec des artistes associé·es**, qui bénéficient ainsi d'un soutien et s'un suivi renforcés
Exemple : en 2025, les artistes Evariste Richer, Euridice Kala et Léa Muller sont associés au cycle thématique *Festina Lente* (*hâte-toi lentement*).

✓ **Accompagnera la production d'œuvres** *via* les expositions, les événements et certains projets de territoires
Exemple : en 2025, les expositions de Euridice Kala, Violaine Lochu et Hélène Bertin seront tout ou partie composées de nouvelles productions

✓ **Soutiendra la recherche et l'expérimentation** *via* les expositions, les éditions, les résidences de recherche, les partenariats avec diverses unités de recherche
Exemple : en 2025, deux numéros de la revue *Festina Lente* seront publiés.

- ✓ **Accompagnera la professionnalisation du secteur** *via* une politique de soutien exemplaire en son sein, et en s'impliquant dans les organismes qui le font : au sein de la Ville, *via* les associations professionnelles : a.c.b, DCA, et auprès de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts...

Exemple : l'insertion professionnelle des étudiants en art et histoire de l'art *via* des stages, contrats courts, services civiques.

- ✓ **Participera, au niveau local, régional et national, à la réflexion collective sur l'amélioration des conditions des artistes et professionnel·les de l'art.**

Exemple : alignement des rémunérations sur la grille de rémunération DCA mise à jour.

Axe 2: Fabriquer du commun

La Criée est un espace d'accueil et de rencontres de toutes et de chacun·e, artistes et publics. C'est un espace ouvert à la diversité des voix/voies et qui postule que cette diversité peut construire un espace commun. Elle est attentive à lutter contre les discriminations systémiques, qu'elles soient d'origine, de genre, de classe.

Pour ce faire, La Criée :

- ✓ **Sera un lieu d'exercice des droits culturels**, dans sa programmation et dans ses actions de transmission

Exemple : en 2027, programmation d'une exposition pour et avec les enfants

- ✓ **Sera un lieu d'expression des diversités culturelles et esthétiques des artistes**

Exemple : en 2027, programmation d'une exposition des artistes du centre d'art brut et contemporain la S grand atelier (en partenariat avec le MAE Métiers de l'exposition de Rennes 2)

- ✓ **Sera un lieu d'expression des diversités culturelles et esthétiques des publics**

Exemple : audioguide réalisé par les publics proposé pour l'exposition des 40 ans

- ✓ **Sera un lieu accueillant**, en travaillant sur sa visibilité et son accessibilité

Exemple : réaménagement de l'espace d'accueil

- ✓ Mélangera les disciplines artistiques et les savoirs

- ✓ Travaillera très régulièrement **en partenariat** (voir p.23) et favorisera les coopérations et mutualisations.

Axe 3 : Faire territoire(s)

La Criée soutient que les circulations raisonnées sont indispensables à l'échange des savoirs, des savoir-faire, des esthétiques, et à la carrière des artistes. Elle est convaincue de la nécessité d'être présent sur différents territoires, de l'échelle locale à l'échelle internationale, afin d'appréhender, soutenir et diffuser au mieux l'art de son temps. Elle s'intéresse à la multiplicité, complexité et fertilité des liens qui se tissent du local au global.

Pour ce faire, La Criée :

- ✓ **Portera une attention particulière aux expressions artistiques locales** *via* notamment ses résidences en milieu scolaire, ses partenariats avec les associations artistiques locales, ses liens avec les universités et les écoles d'art, etc.

Exemple : en 2025, Résidence de Lucie Férézou et Margaux Janisset à l'école Jean Moulin à Rennes.

- ✓ **Portera une attention particulière aux contextes locaux pour le développement des projets artistiques** *via* ses projets de territoires et tout particulièrement *via* le développement du dispositif Territoires EXTRA, qui s'implémente le plus souvent en territoire rural

Exemple : en 2025, partenariat avec Passerelle centre d'art contemporain et différentes communes et associations dans toute la Bretagne autour de la céramique.

- ✓ **Créera des liens entre le local et l'international** en accueillant très régulièrement des expositions d'artistes internationaux et développera des projets européens et internationaux

Exemple : en 2025, itinérance de l'exposition de Pierre Jean Giloux en Belgique au Botanique à Bruxelles (Belgique).

- ✓ **Sera active au sein des différents réseaux professionnels, du local à l'international**

Exemple : en 2025, l'équipe de La Criée fait partie des conseils d'administrations et/ou collèges et groupe de travail de DCA, BLA/, a.c.b.

Axe 4 : Être un centre d'art durable et désirable

Convaincue que l'avenir du centre d'art dépend de sa capacité à s'adapter à l'urgence écologique et sociale, l'équipe de La Criée œuvre à construire un nouveau modèle de centre d'art, durable et désirable.

Pour ce faire, La Criée :

- ✓ **Mettra en place un plan d'action**, dans la lignée des conclusions du diagnostic environnemental établi par les Augures en 2024.

- ✓ **Expérimentera le dispositif CACTE du Ministère de la Culture** dont elle appliquera au moins 3 des engagements pour la période de la CPO 2025 - 2028.

- ✓ **S'appuiera sur les dispositions pionnières et volontaristes en la matière de la Ville de Rennes**, ainsi que sur les grandes orientations de Région Bretagne et du département Ille-et-Vilaine.
Exemple : en encourageant les mobilités douces de ses publics par tous les moyens à sa disposition.
- ✓ **Développera des nouveaux récits** dans ses programmations et actions de transmissions, avec l'aide des artistes, des publics et des partenaires.
Exemple : en 2026, création par une illustratrice d'un dépliant sur la transition à La Criée à l'usage de tous les publics.
- ✓ **Cherchera à développer un projet européen** autour de centre d'art développant eux aussi des projets durables et désirables.

Axe 5 : Développer la recherche

Ancrée dans le contexte foisonnant et incitateur de la recherche rennaise, La Criée continuera d'imprimer à l'ensemble de sa programmation une dimension prospective.

Dans le prolongement de la notion de « recherche-action », cette dynamique passera non seulement par la production de journées d'études, de textes et publications, mais aussi par des productions d'œuvres et d'expositions.

Pour ce faire, La Criée :

- ✓ **Développera des partenariats avec les universités et l'enseignement supérieur** autour de sa programmation.
Exemple : en 2027, partenariat avec le Master MAE - Métiers et art de l'exposition de l'Université de Rennes 2 autour d'une exposition des artistes du centre d'art la S Grand Atelier (Belgique).
- ✓ **Placera la recherche au cœur de ces cycles thématiques** en associant des penseur-euses à sa programmation, en approfondissant les questionnements soulevés par celle-ci.
Exemple : en 2025, publications de deux numéros d'une revue artistique et de recherche, qui accompagne le cycle *Festina Lente* (*hâte-toi lentement*).
- ✓ **Favorisera et soutiendra les temps de recherche des artistes** au sein des différents projets.
- ✓ **(Co)produira des publications** prolongeant les questionnements de la programmation et des artistes qu'elle soutient.
Exemple : en 2025, coédition de monographies de Pierre-Jean Giloux et Violaine Lochu

Axe 6 : Partager son histoire

La Criée est riche d'une longue histoire qui reflète autant qu'elle nourrit celle de la scène artistique du tournant du 21ème siècle. À l'occasion de ses 40 ans, en 2026, elle propose d'étudier et de partager celle-ci.

Pour ce faire, La Criée :

- ✓ **Développera un travail d'archivage**, en lien avec les archives de la Ville de Rennes.
- ✓ **Confiera un travail de recherche** à une historienne de l'art.
- ✓ **Recueillera les histoires de celles et ceux qui ont fait La Criée** : artistes, visiteur·euses, professionnel·les, etc.
- ✓ **Partagera et développera ses ressources** *via* son site internet, un jeu coopératif, une publication originale.
- ✓ **Mettra en place une programmation anniversaire.**

Éléments de programmation

2025 : Suite et fin du Cycle *Festina Lente* (Hâte-toi lentement) —————

Avec le cycle « *Festina Lente* (Hâte-toi lentement) », La Criée imagine avec les artistes des formes d'adaptations, d'alternatives et de résistances aux crises écologiques, mais aussi postcoloniales et sociétales qui rythment et affectent notre présent.

Ce cycle présente des artistes portant les voix de pensées de l'environnement plurielles. Il cherche à donner voix aux humains comme aux non-humains, aux vivants comme aux non-vivants. Il s'intéresse également aux apports de la modernité et de la société technologique et montre ainsi des artistes et projets dont l'approche environnementale est nourrie par les avancées techniques et scientifiques les plus actuelles.

Si les artistes de « *Festina Lente* (Hâte-toi lentement) » sont poreux aux savoirs venus d'autres domaines – vernaculaires, anthropologiques, scientifiques, etc. – elles et ils se situent pour autant résolument du côté de l'art et des expériences que celui-ci propose. Du côté de l'art, c'est-à-dire cette puissance de renouvellement de nos sensibilités, de nos modèles, de nos pensées et de nos imaginaires.

Par ailleurs, l'attention à l'environnement se décline dans toutes les actions quotidiennes du centre d'art : dans la production des œuvres et des expositions, dans sa communication, dans ses actions de transmission, etc.

Plus largement, La Criée a pour objectif institutionnel de devenir un centre d'art durable, aux impacts écologiques mesurés et raisonnés, à l'attention sociale ancrée au cœur de ses actions.

Artistes programmées en 2025

Expositions : Euridice Kala (France – Mozambique),
Violaine Lochu (France), Hélène Bertin (France)

Résidences : Margaux Janisset (Rennes), Lucie Férézou (Rennes)

2026: La Criée fête ses 40 ans —————

Née de la décentralisation culturelle en 1986, La Criée fait partie de la première génération des centres d'art. Depuis sa création, elle a proposé plus de 200 expositions et soutenu plus de 500 artistes, *via* des expositions dans et hors-ses-murs, des résidences, des éditions, des projets de recherche. Elle est un lieu de référence à la fois pour sa programmation artistique que pour ses actions de médiation, qui n'ont cessé de se développer au plus proche des artistes, des publics et des enjeux qui ont traversé l'art et la société depuis 40 ans.

Ce quarantième anniversaire sera l'occasion pour le centre d'art de se pencher autant sur son riche passé autant que sur son avenir, qui seront célébrés tout au long de l'année 2026 *via* une programmation rétrospective, prospective et festive, qui comptera notamment :

- ✓ Un travail d'archivage, mené avec le soutien du service des archives de la Ville de Rennes.
- ✓ Un travail d'histoire de l'art, confiée à l'historienne de l'art Camille Paulhan, qui permettra de porter pour la première fois un regard analytique sur la trajectoire du centre d'art, d'un point de vue autant artistique que culturel, en le mettant en regard des contextes locaux, nationaux et internationaux.
- ✓ En parallèle, un vaste appel à témoignages parmi les publics de La Criée. Cet appel sera à la fois rétrospectif (« Je me souviens ») et prospectif (« Quelle Criée pour demain ? »).
- ✓ Une publication, dont la forme reste à imaginer, sera proposée.
- ✓ Une programmation événementielle festive et participative.

2027-2028 : *Total reboot, laisser la vie déborder*

Dans la suite des réflexions engagées à l'occasion des 40 ans du centre d'art, où nous nous serons collectivement demandé « quel centre d'art pour demain ? », le cycle thématique « *Total reboot, laisser la vie déborder* » souhaite prendre à rebours et interroger les canons attendus et autres idées reçues liées à l'art et à son exposition : la figure l'artiste (est-il vraiment ce génie solitaire et incompris qui ne se conjugue qu'au masculin ?), son parcours idéal, l'éternité de l'œuvre, la notion de chef-d'œuvre, le modèle du « cube blanc » (est-il vraiment indépassable ?), etc.

Sans volonté de faire systématiquement tomber à terre toutes les vieilles croyances et statues (il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain), ce cycle explorera d'autres modèles possibles : des œuvres périssables, des créations collectives, des créations pour la rue, les chemins, les rivières, etc.

Projets envisagés

✓ **2027 : exposition des artistes de la « S » Grand Atelier, en partenariat avec le MAE métiers et art de l'exposition de Rennes 2**

Située à Vielsalm dans les Ardennes belges, la « S » Grand Atelier est un lieu atypique. Labellisé centre d'art brut et contemporain, il est le théâtre de multiples pratiques de création, réunissant des artistes issus de différents horizons. Des dispositifs conjuguant résidences et mixité engagent les acteurs de la « S », qu'ils soient en situation de handicap mental ou non, à créer ensemble, à la croisée des médiums (peinture, sculpture, installation, vidéo, performance, musique, etc.)

En 2025, le Master Métiers et arts de l'exposition de l'Université Rennes 2 va engager une collaboration de deux années avec la « S » et la Criée, afin de mettre en œuvre une exposition au premier semestre 2027.

✓ **2027 : exposition/agora de l'école des Mutants (collectif fondé par Hamedine Kane et Stéphane Verlet-Bottéro).**

L'École des Mutants est une plateforme collaborative d'art et de recherche initiée à Dakar par les artistes Hamedine Kane et Stéphane Verlet-Bottéro, autour de l'histoire oubliée d'expériences radicales en matière d'éducation au Sénégal. L'École des Mutants revisite et amplifie de manière critique et artistique ces expériences académiques postcoloniales, témoins du rôle peu abordé de l'éducation dans les mouvements panafricanistes et tiers-mondistes.

Ce réexamen du futurisme africain s'appuie sur des enquêtes, travaux de terrain, assemblées publiques, recherche d'archives, écriture, création vidéo et installations multimédia qui spéculent sur des futurs alternatifs. Ce travail de création collective fait intervenir artistes, artisans, théoriciens et curateurs. L'École des Mutants a été exposée à travers diverses biennales et centres d'art dans le monde.

✓ **2028 : exposition par et pour les enfants, co-imaginée par un-e artiste et un groupe d'enfants**

Les outils du Projet Artistique et Culturel 2025-2028

Les plateformes de création

La Criée centre d'art contemporain se définit et se pratique comme un espace vivant de recherche et d'expérimentation, un outil de travail pour les artistes et d'échange avec les publics. La vocation du centre d'art est de remettre sans cesse en travail le temps et l'espace de production et d'exposition au regard des projets des artistes.

Les plateformes de créations sont exemplaires des différentes missions qui échoient à un centre d'art et lui permettent une pertinence d'actions sur les différents territoires qu'elle occupe : son espace d'exposition (expositions et événements), les territoires de la ville de Rennes, de l'Ille-et-Vilaine et de la Bretagne (résidences, projets de territoires), l'Europe (projets internationaux), les territoires plus immatériels de la recherche (résidences, journées d'études et éditions).

✓ Expositions et événements

Plateforme qui développe la pratique des expositions et des événements dans l'espace de La Criée. C'est aussi l'espace de rencontre de tous les publics avec la création contemporaine au travers un programme de médiation. La directrice a la responsabilité de la programmation des expositions. La Criée privilégie la diffusion des arts visuels dans ses différentes formes de création : dessins, peintures, photographies, vidéos, installations, performances. La Criée développe également des projets ouverts à d'autres disciplines artistiques – la danse, l'écriture, etc. –, et ce plus particulièrement *via* les événements.

✓ Projets internationaux

Plateforme qui poursuit des projets de coopération européenne et internationale, en partenariat avec d'autres structures spécialisées en art contemporain et en s'appuyant sur les réseaux et structures de diffusion afférentes, françaises, européennes et internationales. Il peut s'agir d'expositions ou de résidences.

✓ Projets de territoires

Plateforme qui est consacrée à des résidences de création artistique et à des expositions hors-les-murs sur la ville de Rennes, le département d'Ille-et-Vilaine et la région Bretagne : actions et projets artistiques dans l'espace public, événements organisés en partenariat et dans d'autres lieux, résidences d'artistes en établissements scolaires, jumelage entre équipements d'éducation et de loisirs,

partenariat avec des établissements de santé favorisant l'accès à la culture, etc.

✓ **Recherches et éditions**

Plateforme qui propose des cycles de rencontres consacrés à l'analyse de questions qui traversent le champ des pratiques artistiques contemporaines, en écho à la thématique de saison et aux problématiques des artistes associés. Ces cycles font l'objet de partenariats avec différents lieux et laboratoires de recherche.

Elle accompagne et prolonge les réflexions et créations menées dans les autres plateformes *via* des publications : revues, catalogues monographiques, actes, multiples d'artistes.

Elle pense les liens entre l'art et sa médiation, en écho aux problématiques des saisons et à travers des rencontres, des colloques, etc.

Les cycles thématiques

Parallèlement aux plateformes de création, les cycles thématiques impriment un rythme, une cohérence et une identité à l'ensemble des actions de La Criée. Ils permettent de développer un travail approfondi autour d'un thème donné et d'un ou plusieurs artistes ou chercheur·ses associé·es d'une part ; ils permettent d'autre part, *via* les événements et les partenariats tissés, de s'inscrire dans le dynamisme culturel de la ville et de la région.

Pour chaque cycle, on retrouve les mêmes typologies d'actions :

✓ **Les expositions**

Elles sont le cœur de la programmation, autour desquelles se déclinent toutes les autres actions. Elles permettent de découvrir à la fois des artistes de la scène internationale et de montrer les œuvres d'artistes de Bretagne. Elles sont programmées par la direction de La Criée, qui en assure le commissariat. Elles sont également régulièrement confiées à des curateur·ices extérieur·es, dans un souci de renouveler les regards. Elles sont poreuses à toutes les formes de création.

périodicité

3 expositions par an, aux périodes suivantes :

15 octobre – 30 décembre / 15 février – 15 mai / 15 juin – 30 août

contenu

Des expositions monographiques, qui permettront la production de pièces nouvelles et/ou la découverte de nouveaux artistes.

Une ou plusieurs exposition(s) collective(s) dont le thème sera dérivé de celui du cycle.

lieux

Lieu principal : La Criée

Mais aussi, possiblement : dans la ville, dans d'autres structures artistiques (Opéra, galerie de l'Université, etc.), dans d'autres lieux non dédiés, dans l'espace public, sur Internet.

✓ Les événements

Multiformes, les événements explorent les points de contact entre l'art contemporain et les autres champs de la création.

Ils parcourent de façon volontairement prospective les différentes modalités de rencontre et de partage avec le public, dans un souci de convivialité et d'ouverture. Ils permettent d'établir des ponts réguliers avec le dynamisme culturel des lieux et des festivals rennais.

périodicité

2 à 3 événements par exposition, soit une dizaine d'événements par an

contenu

visites, spectacles, projections, conférences, performances, etc.

lieux

La Criée, l'espace public, autres lieux culturels (FRAC Bretagne, Champs Libres, etc.), lieux non dédiés, festivals.

✓ Les résidences

Les résidences permettent d'accompagner dans la durée des projets d'artistes et de créer des conditions de rencontres privilégiées avec des publics ciblés. Il peut s'agir de résidences de recherche, de création et/ou de transmission. Elles ont lieu à Rennes, en Bretagne et à l'international.

périodicité

Entre 2 et 6 résidences par saison, d'une durée d'une à plusieurs semaines.

✓ Les éditions

Sous forme de revue ou de catalogue, en format papier ou numérique, les cycles thématiques sont accompagnés d'une ou plusieurs publications, conçues comme un objet transversal, à la croisée de la recherche et de la création, qui permettent à la fois **de prolonger les questionnements soulevés dans les expositions, les résidences et l'ensemble des projets du cycle et d'en garder une trace.**

Certaines expositions ou résidences peuvent également s'accompagner d'une édition.

Une publication, dont la forme est encore à imaginer, est prévue pour les 40 ans du centre d'art.

✓ Les archives en ligne

Chaque projet mené est documenté et mis en ligne sur le site internet du centre d'art : œuvres produites, expositions, résidences, événements. Autant que faire se peut et avec un souci de sobriété écologique, la documentation est la plus variée possible : photographies, entretien avec l'artiste, captation vidéo des événements, etc.

Les artistes et penseur·euses associé·es

Pour chaque cycle thématique, **La Criée travaille avec un·e ou plusieurs artistes et penseur·euses associé·es**. Le choix de celles et ceux-ci est effectué par la directrice sur la base d'une adéquation entre leurs champs de prospection artistique et le thème du cycle.

Ce format de collaboration permet d'**expérimenter une nouvelle façon de travailler dans la durée avec les artistes, d'être au plus près du processus créatif, de se nourrir de l'intelligence artistique, de créer des rapports privilégiés avec le public**.

Les artistes pourront : produire et/ou initier une exposition au centre d'art, un ou plusieurs événements, un projet de territoires, une œuvre ou un projet numérique, une édition ou un projet de recherche.

Pour la période 2025-2028, ce format de collaboration sera élargi à des penseur·euses (philosophes, historien·nes de l'art, etc.), dans une volonté de prolonger les recherches-actions des artistes, en ouvrant des zones de dialogues fertiles, et d'inscrire ainsi les interrogations portées par La Criée dans un double horizon à la fois artistique et théorique.

Une médiation ouverte et inclusive

Le service des publics de La Criée développe des actions de sensibilisation à l'art contemporain et des projets de recherche, création et transmission à Rennes, sur l'agglomération, le département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne, en accordant une attention particulière aux publics et aux territoires prioritaires.

Ces actions sont définies à partir de la programmation artistique selon deux approches :

- ✓ **Autour des expositions** : avec un programme de rencontres tous publics, des visites et ateliers adaptés à la spécificité des groupes et des actions culturelles conçus en dialogue avec les artistes.
(toutes les visites sont gratuites, sur réservation pour les groupes)
- ✓ **Hors-les-murs** : avec des projets de résidences de recherche, de création et de transmission menés avec des artistes sur différents territoires, en partenariat avec un réseau de partenaires éducatifs, sociaux, culturels, de santé et d'insertion.

La médiation est aussi pensée comme un espace laboratoire, de recherche et d'expérimentation, ouvert à diverses formes de coopération avec les artistes et les publics (*via* des projets de co-créations artistiques et son espace collaboratif numérique *Correspondances*).

Objectifs généraux

Les actions de médiations sont développées dans la perspective de :

- ✓ **Faire de La Criée un lieu hospitalier et accessible à tou·tes les habitant·es**
- ✓ **Favoriser la pratique des droits culturels en prenant en compte les spécificités des publics et la diversité des expressions**
- ✓ **Contribuer activement à l'éducation artistique et culturelle des élèves du 1^{er} et du 2nd degrés, sur les temps scolaires, péri-extrascolaires et tout au long de la vie**
- ✓ **Former les jeunes, les étudiants et les professionnels à l'art contemporain et aux métiers de l'exposition**
- ✓ **Développer la recherche en médiation artistique et culturelle, dans une démarche prospective et de transition écologique**

Ces objectifs s'associent aux missions du centre d'art, en termes de soutien à la création artistique, de recherche et d'expérimentation.

Objectifs spécifiques 2025 – 2028 —

Dans le cadre du nouveau projet artistique et culturel 2025 – 2028, le service des publics se donne pour objectifs spécifiques de :

- ✓ **Poursuivre la réflexion sur les conditions d'accueil des visiteur·euses** (par exemple avec la création d'un nouveau mobilier d'accueil)
- ✓ **Développer de nouveaux outils, supports et jeux avec des artistes, graphistes et designers autour de la programmation artistique** (par exemple : avec la création d'un jeu pour les 40ans de La Criée).
- ✓ **Concevoir des projets hors-les-murs en itinérance dans les territoires prioritaires, pour privilégier "l'aller-vers" et réduire les mobilités des publics.**
- ✓ **Favoriser l'expression des diversités culturelles dans la mise en œuvre des actions de médiation**, en donnant la parole aux visiteur·euses, en diversifiant les voix et les mises en récit autour des œuvres.
- ✓ **Mener des projets artistiques participatifs avec des habitant·es en situation d'exclusion, de fragilité** avec une attention portée au soin, à la relation à l'autre et à l'environnement.
- ✓ **Associer les publics à la programmation anniversaire des 40ans de La Criée et à la réflexion sur le centre d'art de demain.**
- ✓ **Développer des projets de compagnonnage ou de tutorat avec des étudiants en art ou médiation culturelle pour favoriser leur insertion professionnelle.**
- ✓ **Inclure les enjeux de transition écologique dans les pratiques de médiation**, en termes de programmation, de ressources matérielles et de développement des publics, à partir des préconisations des Augures, par exemple : en sensibilisant les publics sur les enjeux de transition écologique et la démarche de la structure ou en contribuant à la fabrique de nouveaux imaginaires dans la relation au vivant et à la biodiversité, notamment auprès des jeunes publics.

Hospitalité et accessibilité

La Criée poursuit la réflexion coopérative sur l'accueil en associant l'équipe de médiation, d'accueil, de régie à des artistes designers et des étudiant·es, des groupes d'usager·ères, afin de faire du centre d'art un lieu accueillant, convivial, où chacun·e se sent libre de s'exprimer, d'échanger et de partager.

Par exemple : avec la création de nouveaux outils de médiation déclinant la nouvelle identité visuelle du centre d'art des graphistes Alias Sandi (cartes de jeux pour les enfants et familles, livret de présentation de La Criée en FALC), la création d'un nouveau mobilier d'accueil, la contribution des visiteur·euses dans la production de récits autour des expositions, des visites multilingues et la formation des agents d'accueil.

La Criée s'engage également en faveur de l'accessibilité : en poursuivant la mise en œuvres des actions adaptées à toutes les familles de handicap (visites descriptives et tactiles, LSF, ateliers multisensoriels, livrets de visite en FALC, prescriptions muséales) et en expérimentant de nouvelles propositions en dialogue avec les associations et usager·ères.

Par exemple : association de personnes en situation de handicap pour une exposition en association avec le S, centre d'art brut et contemporain à Vielsalm (Belgique).

Le service des publics veille à produire des outils de visite favorisant l'autonomie, l'expression des visiteur·euses et qui soient adaptés à la durée des cycles artistiques.

L'enjeu est de développer des outils durables, évolutifs, accessibles et créatifs, favorisant l'expression, la manipulation et la créativité des publics.

Par exemple : création d'un outil coopératif sur les 40 ans de programmation à La Criée, développé avec des artistes plasticien·nes, designers graphique et numérique, qui pourra être activé à La Criée et hors-les-murs pour découvrir la fabrique et les métiers de l'exposition en art contemporain.

Il s'agira de prendre en compte la valeur attentionnelle dans les pratiques d'accueil et de médiation, en prenant soin des conditions de réception pour tous les publics, chacun·e à son endroit, en atelier, en visite accompagnée ou en autonomie.

Coopération et pratique des droits culturels

↙ actions culturelles autour des expositions

Seul·e, entre ami·es ou en famille : **programmation de rencontres avec les artistes, conférences, projections de films, visites tous publics, visites ou ateliers transdisciplinaires** (de danse, d'écriture, de contes ou cartes blanches à des intervenant·es pour des « visites décalées » ou « performées »), **arpentages** (lectures collectives), **parcours croisés** avec d'autres lieux culturels ou services de la Ville de Rennes.

En groupes : **visites, ateliers, rencontres et parcours co-construits avec les professionnel·les du champ social, de la petite enfance, de l'éducation populaire, de la santé ou de l'insertion.** Le service des publics poursuivra le travail de médiation culturelle engagé auprès des jeunes en insertion professionnelle, les bénéficiaires du RSA et usagers de la carte SORTIR!, les migrant·es et apprenant·es le français, les détenu·es des centres pénitenciers, les seniors et les personnes en situation d'exclusion.

✓ **projets artistiques et culturels hors-les-murs**

Le service des publics s'engage à initier et coordonner des projets de résidences d'artistes sur différents territoires, en particulier dans les quartiers Politique de la Ville à Rennes et dans les zones blanches du département et en région Bretagne, dans une dynamique d'échanges et de coopérations avec les artistes et les partenaires-relais auprès des habitants. Ces projets visent à permettre aux artistes de développer leurs recherches en prenant appui sur les spécificités d'un lieu et à favoriser les échanges pour permettre aux habitants de prendre part aux processus de création. Ces projets se développent en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs, socio-culturels et de l'éducation populaire et visent à une inscription durable sur les territoires.

L'enjeu est de développer a minima 3 projets de territoires par saison :

Des résidences de territoire, dans le cadre du dispositif Territoires EXTRA, en collaboration avec le centre d'art Passerelle de Brest, menées prioritairement dans les zones blanches de Bretagne

Par exemple : en 2025, *Céramique On Tour*, divers lieu dans toute la Bretagne et presqu'île de Crozon (29).

Des projets artistiques participatifs, menés avec des artistes et des groupes d'habitant·es

Par exemple : en 2025, projet autour du chant et du soin avec Violaine Lochu, en lien avec son exposition.

Des projets de diffusion d'œuvres produites par La Criée dans les quartiers politique de la ville ou en milieu rural

Par exemple : vidéos d'artistes dans les galeries Arc-en-ciel des établissements scolaires du 2nd degré en Ille-et-Vilaine, jeu des 40 ans en circulation dans les structures sociales, de santé et justice.

Des projets d'éducation artistique et culturelle (résidences d'artistes), menés en priorité dans les écoles REP de Rennes, collèges ou lycées professionnels du département, avec diffusion sur le territoire

Par exemple : en 2025, *La multiplicité des étoiles* avec les artistes Gabrielle Manglou, Lucie Férézou et Margaux Janisset à l'école Jean Moulin avec production et diffusion de multiples sur le quartier Villejean.

Éducation artistique et culturelle

Dans le cadre de l'objectif 100% EAC et plan local d'éducation, La Criée s'engage à développer des actions fondées sur la rencontre avec les œuvres et les artistes, l'expression des élèves, la création partagée de ressources pédagogiques et l'appropriation d'une démarche par la pratique artistique et l'expérimentation.

Cet objectif est mis en œuvre *via* :

- ✓ **Des visites et ateliers adaptés aux cycles d'enseignements et aux parcours de l'élève** avec l'activation d'outils éducatifs et ludiques conçus à partir de chaque exposition (*Mini-pousse* pour les crèches, *Pêle-mêle* pour le 1er degré, *Mille-Feuilles* pour le 2nd degré, *À plier* pour le périscolaire, *À modeler* pour les centres de loisirs)
- ✓ **Des offres Pass Culture** : individuelles et collectives (comprenant une rémunération pour les artistes intervenants ou des droits de diffusion pour les œuvres exposées dans les établissements scolaires)
- ✓ **Des parcours** : *Correspondances* (pour les jeunes de 5 à 25 ans) comprenant des visites, des ateliers, des rencontres avec les professionnel·les de l'art, la mise à disposition de ressources pédagogiques et la valorisation des productions des enfants dans l'espace numérique *Correspondances* ; les parcours culturels, développés pendant les vacances scolaires autour d'un thème, en co-construction avec les centres de loisirs et l'édulab-Pasteur ;
- ✓ Des résidences d'artistes en milieu scolaire : ces projets associent recherche, création et transmission pour permettre à la fois à un ou une artiste de développer sa pratique, de produire une œuvre et aux élèves de prendre part au processus de création, tout en faisant lien avec le projet pédagogique des enseignant·es.
Par exemple : en 2027 - 2028, résidence d'artiste pour la fabrication d'une exposition pour et avec les enfants à La Criée.

Enseignement supérieur et formation

La Criée est un partenaire privilégié des établissements d'enseignement supérieur en art, sciences humaines et sociales.

Tout au long de chaque saison, le service des publics propose aux étudiants des sessions de recherche, stages de formations, rencontres professionnelles, parcours de visites, workshops ou des collaborations spécifiques sur des projets de résidence, d'exposition et de publication.

L'objectif est de poursuivre les **partenariats pédagogiques avec l'Université Rennes 2, l'EESAB, les lycées d'enseignement artistique, les écoles d'art** pour contribuer à la formation des étudiant·es en art contemporain, mais aussi en sciences de

l'éducation ou en formation carrières sociales.

Par exemple : projet d'exposition et de médiation en partenariat avec les étudiant·es du Master Métiers et arts de l'exposition de Rennes 2 en 2027

La Criée vise également à contribuer à la **formation initiale et continue des enseignant·es**, en lien avec l'Académie de Rennes (DRAEAC), la DDEC 35 et le Pôle de ressources en éducation artistique (PREAC) art contemporain en Bretagne, l'INSEAC, l'INSPE Bretagne et l'ISFEC.

Par exemple : membre du comité de pilotage du PREAC, a.c.b, le service des publics contribue aux cycles de formation thématiques et à la production de ressources pour les enseignant·es et artistes.

La Criée poursuit également son engagement en faveur de l'application des droits culturels au sein du **réseau Passeurs de Culture**, en contribuant à la formation des professionnel·les du champ social et de l'animation.

Le service des publics de La Criée s'inscrit par ailleurs dans différents réseaux professionnels (les instances de coordination Ville de Rennes et métropole, conseil collégial et groupes de travail de **BLA!**, de **DCA** et **a.c.b**) afin de contribuer à la recherche, à la formation, à la professionnalisation de la médiation culturelle, et à la production de ressources partagées.

Médiation prospective

En 2025-2028, le service des publics mènera différents projets de recherche associés à la programmation artistique et aux enjeux développés au sein des réseaux professionnels, **autour des archives des centres d'art et de l'éco-conception de la médiation** :

Ces recherches porteront sur **la création d'un nouveau jeu coopératif et durable** (en version plateau et en version numérique), développé avec les artistes graphistes et designers **Léa Bénétou, Fanny Martel et Yann Baïzid, autour d'une sélection de 40 œuvres produites à La Criée depuis 1986. Un travail sera mené sur l'archivage de la médiation**, et notamment des ressources numériques du blog *Correspondances* (espace contributif pour les groupes venus en visites, alimenté depuis 2013).

La médiation s'engage à **sensibiliser les publics à la démarche de transition de La Criée, via la création d'un nouveau support éducatif et ludique sur l'éco-conception des expositions, en collaboration avec un ou une illustratrice, les graphistes Alias Sandi et des groupes d'étudiant·es en art et communication.**

Enfin, la médiation veillera à expérimenter des nouvelles modalités de rencontres avec les œuvres et les artistes, en privilégiant les expériences inédites, insolites, pour favoriser l'esprit critique, cultiver les imaginaires, l'écoute, tout en ouvrant des espaces où penser, dire et agir le monde qui nous entoure, dès le plus jeune âge.

Les partenariats

Nombreux et très divers, les partenariats établis[✕] par La Criée, permettent :

- ✓ d'inscrire le travail de La Criée de façon cohérente et approfondie dans des territoires et des espaces diversifiés, ainsi qu'avec des publics renouvelés.
- ✓ d'augmenter son rayonnement du local à l'international.
- ✓ d'apporter sa contribution à des projets portés par d'autres acteur·ices du territoire.

Les partenaires autour des actions artistiques

À Rennes et en Bretagne : Le partenariat artistique avec le FRAC Bretagne et le Musée des beaux-arts sera poursuivi via la convention de collaboration renforcée.

La coopération avec le Centre d'art Passerelle, Brest, sera poursuivie via le projet Territoires-EXTRA. Le dispositif Territoires EXTRA implique par ailleurs de nouveaux partenariats chaque année avec des structures culturelles, associatives ou communales, etc....

Des conventions de partenariat seront établies avec l'École européenne supérieure d'art de Bretagne puis avec l'Université Rennes 2 autour de projets communs.

Autres partenaires réguliers ou à développer : CCRNB - Les Archives de la critique d'art - Université Rennes 1 - Les Champs Libres - TNB - bibliothèques de Rennes - Documents d'artistes en Bretagne - Art contemporain en Bretagne - des acteurs associatifs spécialisés en art contemporain : Lendroit, 40mcube, B612, etc. - des festivals : Autres Mesures, Extension Sauvage, les Tombées de la nuit, Travelling - etc.

En France : La Fondation des artistes, Paris - La Kunsthalle, Mulhouse - Maison des arts, Malakoff - Centre d'art contemporain de Saint-Fons - Le Palais de Tokyo site de création contemporaine, Paris - L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris - L'institut national d'histoire de l'art, Paris - Le Grand Café, Saint-Nazaire, etc.

En Europe et à l'international : Centre d'art Le Botanique Bruxelles (Belgique) et centre Wallonie Bruxelles (itinérance de l'exposition de Pierre Jean Giloux) - partenariats brésiliens autour d'Hélène Bertin dans le cadre de l'année France-Brésil (en développement) -

[✕] les partenariats évoqués ici le sont à titre indicatif et non exhaustif, certains sont des partenariats anciens qui seront renouvelés ou renforcés, d'autres sont des partenariats à bâtir

La S Grand atelier, Vielsam (Belgique) – participation au programme de mobilité européenne de l'Institut Français et collaboration avec un centre d'art allemand pour l'itinérance de l'exposition d'Euridice Kala – possible nouvelle collaboration avec le centre d'art 1646 de La Haye – projet européen des centres d'art en transition, etc.

Les partenaires autour des actions de transmission

Partenaires culturels : Frac Bretagne, Musée des beaux-arts de Rennes, édulab-Pasteur, réseaux a.c.b (art contemporain en Bretagne), DCA (développement des centres d'art), BLA! (association nationale des professionnel·les de la médiation en art contemporain)

Éducation Nationale : Académie de Rennes : DRAEAC, DSDEN 35 ; DDEC35, INSPE Bretagne, écoles, collèges et lycées généraux, techniques et professionnels de Rennes, d'Ille et Vilaine et de Bretagne, notamment : l'école élémentaire Jean Moulin (REP, Villejean), les lycées professionnels Bréquigny (Rennes) et Alphonse Pelé (Dol-de-Bretagne), PREAC (CNAM-INSEAC), etc.

Enseignement supérieur : Universités Rennes 1 et Rennes 2, EESAB École européenne supérieure d'art de Bretagne, ENSAB - École nationale supérieure d'architecture, écoles privées d'arts appliqués.

Petite enfance et loisirs jeunesse : crèches et centres de loisirs de la Ville de Rennes.

Partenaires sociaux : CCAS et CDAS, We Ker, Foyer d'hébergement provisoire St Benoit-Labre, UGECAM - foyer de la Thébaudais, maison de retraite La Touche, réseau « Passeurs de Culture » Prisme, Ligue de l'enseignement 35, maison des squares, maison des aînés et des aidants (CLIC) de Rennes, centre pénitentiaire pour hommes Rennes-Vezin.

Accessibilité – Handicap / Santé : ANVOL, ADAPEI, ESEAT l'Espoir, réseaux Art et soins en mouvement et prescriptions muséales (CHGR, CHU), ITEP Hallouvry / SESSAD, ADAPT Ouest.

ANNEXE 2
La Criée centre d'art contemporain
Budget prévisionnel annuel pour la période 2025-2028

ANNEXE 2 - CONVENTION 2025 -2028

Recettes prévisionnelles	2025	2026	2027	2028
Etat - DRAC	144 500	144 500	144 500	144 500
<i>Projet artistique</i>	83 000	83 000	83 000	83 000
<i>Education Artistique et Culturelle</i>	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Territoire Extra</i>	26 500	26 500	26 500	26 500
<i>Territoire Extra Mieux Produire mieux diffuser</i>	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Résidence d'artiste sur EAC</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
Département d'Ille-et-Vilaine	41 400	41 400	41 400	41 400
<i>Politique culturelle - Projets structurants</i>	41 400	41 400	41 400	41 400
Région Bretagne	35 000	35 000	35 000	35 000
<i>Projet artistique et culturel</i>	35 000	35 000	35 000	35 000
Remboursement frais de production	2 851	2 851	2 851	2 851
<i>Recettes de ventes d'œuvres (remboursement frais de production)</i>	2 851	2 851	2 851	2 851
Participation autres organismes	5 000	5 000	5 000	5 000
<i>Partenariat aux projets artistiques (variation annuelle/projet)</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
Recettes fonctionnement	1 000	1 000	1 000	1 000
<i>ventes catalogues</i>	1 000	1 000	1 000	1 000
Sous/Total	229 751	229 751	229 751	229 751
Participation Ville de Rennes	379 249	379 249	379 249	379 249
Total	609 000	609 000	609 000	609 000

Dépenses prévisionnelles	2025	2026	2027	2028
Charges personnel	424 000	424 000	424 000	424 000
<i>Ressources humaines statutaires et contractuels -</i>	424 000	424 000	424 000	424 000
Charges à caractères général	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Charges structurels</i>	10 000	10 000	10 000	10 000
Projet artistique et culturel	175 000	175 000	175 000	175 000
<i>Art au Centre - Expositions événements</i>	55 400	55 400	55 400	55 400
<i>Territoire en création - médiation et diffusion dans les territoires</i>	58 000	58 000	58 000	58 000
<i>Prospectives - projets de recherche</i>	40 000	40 000	40 000	40 000
<i>Des Rives Continentales -Projets de coopération européens et internationales</i>	1 000	1 000	1 000	1 000
<i>Communication</i>	17 000	17 000	17 000	17 000
<i>Fonctionnement - La Criée</i>	3 600	3 600	3 600	3 600
Total	609 000	609 000	609 000	609 000



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiches actions



**CADRE D' ACTIONS ET
DE COOPÉRATION POUR
LA TRANSFORMATION
ÉCOLOGIQUE**

Sommaire

CADRE D' ACTIONS ET DE COOPÉRATION POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (CACTÉ)

- 05 Fiche action — Engagement méthodologique
- 08 Fiche action — Engagement n°1
— Mobilité durable des publics et des usagers
- 10 Fiche action — Engagement n°2
— Circulation des professionnels et des œuvres
- 13 Fiche action — Engagement n°3
— Réduction des consommations de fluides
- 16 Fiche action — Engagement n°4
— Alimentation responsable
- 18 Fiche action — Engagement n°5
— Écoconception des projets artistiques et d'enseignement artistique
- 21 Fiche action — Engagement n°6
— Numérique et équipements soutenables
- 23 Fiche action — Engagement n°7
— Communication responsable
- 26 Fiche action — Engagement n°8
— Réduction et gestion des déchets et des pollutions
- 28 Fiche action — Engagement n°9
— Adaptation et durabilité du bâti et des sites culturels et d'enseignement
- 31 Fiche action — Engagement n°10
— Respect et protection de la biodiversité

Présentation des fiches actions

Ces fiches sont pensées comme des guides pour l'action qui, sans se substituer aux différents outils sectoriels cités en annexe et sans prétendre à l'exhaustivité, indiquent pour chaque engagement un certain nombre d'actions possibles par type de levier.

Elles serviront par ailleurs à l'évaluation en fin de convention sachant que :

- Pour chaque engagement, il convient d'avoir mobilisé chacun des leviers ;
- En dehors de l'engagement méthodologique pour lequel elles sont obligatoires, les actions mentionnées sous chaque levier sont indicatives (il est possible d'en ajouter) et doivent permettre une approche qualitative plutôt que quantitative.

Les indicateurs mentionnés sont des outils de suivi permettant de fonder les actions sur des éléments quantitatifs et d'observer les évolutions d'une année sur l'autre pour vérifier l'efficacité des actions engagées. Chaque structure peut choisir d'en utiliser certains ou non, en fonction de ses moyens et son degré de maturité sur les questions de transformation écologique.

FICHE ACTION — ENGAGEMENT MÉTHODOLOGIQUE

La transformation écologique des activités nécessite d'intégrer de manière structurelle les questions écologiques à la stratégie et au fonctionnement de la structure. Le cadre méthodologique suivant permet des prises de décision et des actions fondées (formation et mesure) et partagées (implication et coopération). Cet engagement est obligatoire pour toutes les structures soumises au CACTÉ. Il convient donc de pouvoir cocher l'ensemble des items ci-dessous et de renseigner toutes les données à compléter.



PRÉSENTER UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL PRENANT APPUI SUR DES DONNÉES CHIFFRÉES, UNE ORGANISATION INTERNE ET UNE MÉTHODOLOGIE DE SUIVI DANS LA DURÉE.

Le plan d'action doit prendre appui sur des données chiffrées mais la réalisation d'un bilan carbone n'est pas indispensable. Les données chiffrées peuvent être obtenues par différents moyens : bilan carbone, mesure d'impacts environnementaux, recours à des outils d'estimation (cf. «Ressources»), recours aux données des référentiels carbone.

En sus de ce diagnostic global, des outils de mesure et de suivi peuvent par ailleurs être mis en place pour chacun des engagements et des leviers d'action (cf. indicateurs proposés pour chaque engagement thématique) afin de mesurer les effets des actions.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Plan d'action pluriannuel
- Source des données chiffrées
- Méthodologie de suivi (à préciser dans le plan d'action)



FORMER L'ÉQUIPE DE LA STRUCTURE (CADRES COMPRIS) AUX ENJEUX DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE GRÂCE À UNE FORMATION D'1 JOUR MINIMUM. POUR LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT : INTRODUIRE DES MODULES DE FORMATION À LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DANS TOUS LES CURSUS D'ENSEIGNEMENTS.

La formation doit être d'une journée au minimum et inclure une présentation des enjeux (les limites physiques des ressources naturelles, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, l'importance de la biodiversité dans le fonctionnement de l'écosystème terrestre) et une déclinaison de ces enjeux au secteur de la création. Une fois réalisés ces temps de formation aux enjeux globaux, il est très utile de les prolonger par des formations métiers.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Prestataire, contenu et durée des formations proposées
- Taux de personnes formées au sein de l'équipe / parmi les étudiants
- Taux de personnes formées au sein de l'équipe de direction
- Taux de personnes formées parmi les bénévoles

DÉFINIR UNE MÉTHODE DE TRAVAIL PERMETTANT D'ASSOCIER L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE À LA DÉMARCHE ET DÉSIGNER 1 RÉFÉRENT PARMIS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE AYANT UN NIVEAU DE RESPONSABILITÉ ÉLEVÉ.

Le document explicitant la démarche est un des volets du plan d'action indiqué ci-dessus : il précise les modalités de mobilisation de l'ensemble de l'équipe.

Le référent doit, idéalement, être en position de responsabilité et avoir du temps de travail et des moyens dédiés.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Explicitation (dans le plan d'action) de la démarche permettant d'associer l'ensemble de l'équipe
 - Fonction du référent, temps de travail consacré aux questions écologiques par le référent, inscription des questions écologiques dans la fiche de poste du référent
-

PRÉVOIR DES ACTIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION AUTOUR DES ACTIONS ENGAGÉES.

Ces actions peuvent être très diverses et toucher les publics, artistes, équipes artistiques et artistes intervenants accueillis, étudiants, prestataires, mécènes, partenaires, etc.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Nombre d'actions réalisées
 - Liste des actions réalisées en précisant le type d'action et le type de personnes touchées
-

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS PRIS (AU SEIN DU SECTEUR CULTUREL ET AU-DELÀ).

La qualité de la coopération entre les acteurs est une condition de la réussite de la transformation écologique. Par ailleurs, les engagements nécessitent de mobiliser les partenaires et fournisseurs de chaque structure, voire de mobiliser de nouveaux partenariats afin de développer des compétences spécifiques liées à la transformation écologique.

Informations à transmettre au moment de l'évaluation

- Nombre de partenariats réalisés
- Liste des partenariats en précisant leur objet ainsi que le nom et le type des structures partenaires

Fiches actions — 10 engagements thématiques



ENGAGEMENT N°1 — MOBILITÉ DURABLE DES PUBLICS ET DES USAGERS

Les transports constituent le premier poste des émissions de gaz à effet de serre de la France (31%) et les déplacements des publics et des usagers sont souvent l'une des principales sources d'émission des structures du secteur culturel. Cet engagement vise à atténuer l'impact environnemental potentiel de la mobilité des publics et des usagers, par l'incitation au recours à des moyens de transport moins carbonés, voire à réduire le nombre et la distance des trajets, tout en conservant l'objectif d'une présentation des œuvres et une ouverture à l'enseignement au plus large public. Sa mise en œuvre suppose d'agir sur des leviers d'action relevant de l'organisation, du dialogue avec les partenaires locaux et de la communication.

LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE

- en réalisant une étude de mobilité des publics
- en adoptant une politique tarifaire incitative pour les personnes venant en transports en commun, en covoiturage, à vélo ou en trottinette
- en présentant au public les différents moyens de transports existants et les émissions de gaz à effet de serre associés sur les différents supports de communication (site Internet, plaquette de saison...)

Indicateurs facultatifs

- Part des supports de communication invitant à l'utilisation des transports bas carbone
- Part des spectateurs bénéficiant d'une tarification mobilité durable

LEVIER (b) — AGIR SUR LA DEMANDE DE TRANSPORT DES PUBLICS

- en priorisant la venue des publics de proximité (communication, médiation...)
- en décentralisant la programmation et les actions culturelles
- en construisant des programmes pédagogiques tenant compte de l'impact de la mobilité des élèves et étudiants
- en adaptant les jauges au bassin de population

Indicateurs facultatifs

- Part des publics de proximité
- Nombre de projets hors les murs

LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)

- en adaptant les horaires des représentations ou événements aux horaires des transports en commun
- en co-construisant une offre de transports en commun adaptée avec les autorités organisatrices de transport et les opérateurs de transport
- en installant des parking ou garages à vélo et trottinette sécurisés
- en proposant des services adaptés (vestiaires, branchements électriques...)

Indicateurs facultatifs

- Répartition modale des transports des publics et usagers
- Pourcentage des publics et usagers empruntant un transports bas carbone
- Nombre de places de parking vélo

LEVIER (d) — OPTIMISER LES TAUX D'OCCUPATION DES VÉHICULES

- en créant un service facilitant le covoiturage entre spectateurs (plateforme, accompagnement...)
- en mettant en place une navette pour accéder aux lieux de représentation ou d'exposition
- en rationalisant le déplacement des groupes (scolaires, associations, comité d'entreprises, etc.)

Indicateurs facultatifs

- Part des dates de représentations accessibles via une offre de service collectif

ENGAGEMENT N°2 — CIRCULATION DES PROFESSIONNELS ET DES ŒUVRES

Afin de pérenniser la circulation des professionnels et des œuvres dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et de favoriser leur rayonnement au niveau national et international dans un principe d'équité, il est nécessaire de réduire les impacts environnementaux potentiels des transports et de repenser les modalités de déplacements. Cela consiste à articuler une réflexion sur les besoins de mobilité et les modes de transport utilisés aux modalités de production (écoconception des œuvres) et de diffusion des professionnels et des œuvres (tournées mutualisées, présence artistique sur le territoire...).

LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE

- en réalisant une étude de mobilité (hors publics et usagers)
- en adoptant une prise en charge différenciée des frais de transport
- en sensibilisant son équipe, les artistes, équipes artistiques et intervenants aux mobilités décarbonées
- en formant ses équipes à l'écoconduite et à la conduite de véhicules électriques
- en adoptant un plan de mobilité employeur pour les salariés de la structure¹
- en tenant compte, dans les choix de programmation et d'enseignement, des enjeux de mobilité (ex : durée de séjour des artistes et intervenants, abandon des clauses d'exclusivité, séries de représentations, nombre et durée des expositions des œuvres, considérations techniques...)
- en inscrivant des clauses relatives à la mobilité dans les documents de contractualisation avec les artistes et intervenants

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de personnes formées à l'écoconduite*
- *Part des contrats incluant une clause relative à la mobilité bas carbone*

LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT

- en optimisant l'itinéraire de la tournée/du convoiement d'œuvres pour minimiser la longueur totale du voyage

1 — Obligation réglementaire à partir de 50 salariés sur un même site.

- en conditionnant la réalisation d'une tournée dans une zone géographique lointaine à un nombre de dates minimum, afin d'amortir les émissions causées par les voyages en avion ou bateau
- en évitant les transports à vide
- en réduisant la taille des équipes en tournées et/ou des œuvres déplacées
- en évitant le morcellement des temps de résidences et répétitions dans le temps et l'espace
- en favorisant des choix curatoriaux qui limitent le nombre d'œuvres lointaines et optimisent les points de collecte
- en limitant les convoiements aux œuvres et destinations les plus sensibles
- en recréant un spectacle ou une œuvre dans un territoire lointain au lieu de déplacer l'ensemble du matériel et de l'équipe
- en choisissant des logements à proximité du lieu de représentation / d'exposition
- en développant les visioconférences et événements hybrides
- en déployant les possibilités de télétravail pour les salariés de la structure

Indicateurs facultatifs

- *Moyenne de kilomètres entre deux dates de tournée*
- *Moyenne du nombre de date des séries de diffusion*
- *Nombre d'artistes accueillis dans le cadre de la mutualisation de tournée(s)*
- *Temps de présence moyen des équipes artistiques sur le territoire*



LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)

- en privilégiant le train à l'avion, les transports en commun à la voiture et le covoiturage à l'autosolisme
- en limitant la flotte de véhicules
- en utilisant des véhicules électriques en lieu et place de véhicules thermiques, des véhicules à très faibles émissions (VTFE) et faibles émissions (VFE), des véhicules légers (au-dessous de 1,4 tonnes pour les véhicules thermiques et au-dessous de 1,6 tonnes pour les véhicules électriques)
- en installant des bornes de recharge à proximité de la structure

- en fournissant des vélos de fonction aux équipes accueillies en informant les équipes artistiques des possibilités locales de transport en commun
- en anticipant, dès la conception des tournées, l'utilisation de transports décarbonés pouvant nécessiter un temps de trajet plus long
- en organisant les déplacements inter-sites avec des transports décarbonés (vélogistique, véhicules intermédiaires)
- en reportant le fret routier vers le ferroutage
- en comparant les émissions de gaz à effet de serre de chaque transport avec ses alternatives
- en faisant le choix de transporteurs ayant un engagement environnemental

Indicateurs facultatifs

- *Part des kilomètres parcourus en mobilité bas carbone lors de déplacements professionnels (équipes, artistes, équipes artistiques et intervenants) ou des œuvres*
- *Répartition modale des transports des professionnels ou des œuvres*
- *Part des salariés empruntant un transport bas carbone pour leur mobilité domicile travail*

**LEVIER (d) — OPTIMISER LES TAUX DE REMPLISSAGE DES VÉHICULES**

- en regroupant et optimisant les voyages des membres d'une même équipe artistique
- en favorisant le covoiturage ou la mise en place de navettes
- en proposant du cocamionnage ou de la mutualisation de frets

Indicateurs facultatifs

- *Taux de remplissage moyen des véhicules lors de déplacements professionnels*
- *Part des salariés couverts par un partenariat de covoiturage*

ENGAGEMENT N°3 — RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES

Mise en exergue par les crises énergétiques et les sécheresses estivales, la raréfaction des ressources énergétiques et hydriques nécessite une réduction tendancielle de leur consommation. Encadrée notamment par le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », la réduction des consommations d'énergie relève de la nécessaire stratégie d'adaptation des structures artistiques et culturelles au changement climatique et à ses conséquences. Elle implique de travailler à la fois sur l'efficacité des bâtiments et de ses équipements et sur la sobriété des usages. Encadrée entre autres par le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, la baisse de consommation de l'eau douce va devenir incontournable.

LEVIER (a) — ORGANISER ET STRUCTURER SA DÉMARCHE

- en réalisant un diagnostic de performance énergétique²
- en assurant le suivi annuel de cette consommation³
- en définissant un plan d'action pluriannuel de réduction des consommations⁴
- en formant les équipes et en informant les parties prenantes
- en sensibilisant le public à des écoGESTES
- en choisissant des prestataires répondant à des critères environnementaux
- en utilisant la Méthode Design énergétique® : chercher à réduire les usages énergétiques avant travaux.

Indicateurs facultatifs

- *Classe énergétique des bâtiments occupés*
- *Evolution de la consommation énergétique (en kWh)*
- *Réduction de la consommation d'eau (m³)*

LEVIER (b) — DÉCARBONER L'ÉNERGIE ET MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU

- en installant des systèmes de chauffage alternatifs au fioul et au gaz en substituant les générateurs à énergies fossiles par d'autres

2 — Obligation réglementaire pour certains bâtiments.

3 — Obligation réglementaire pour tout bâtiment hébergeant exclusivement des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m².

4 — Cf. dispositions réglementaires

sources d'énergies (raccordement au réseau d'électricité, générateurs sur batterie, etc.)

- en installant des lampes basse consommation ou des DEL (diode électroluminescente, LED en anglais)
- en installant des économiseurs d'eau (chasse d'eau double capacité, économiseur robinet, arrêt automatique, station de nettoyage des outils de peinture)
- en s'assurant de la bonne maintenance des équipements pour éviter les fuites
- en utilisant des appareils économes en eau (grâce à l'étiquetage)
- en installant des toilettes sèches
- en mettant en place des dispositifs de récupération d'eau de pluie et de réutilisation des eaux usées

Indicateurs facultatifs

- *Part des sources lumineuses équipées en LED (hors scénique)*
- *Part du parc lumière équipé en LED*
- *Part du mobilier et des équipements économes en eau*



LEVIER (c) — AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- en calibrant la distribution d'électricité au plus près des besoins réels (capacité des générateurs, puissance du compteur, etc.)
- en privilégiant les équipements économes grâce à l'étiquette énergie
- en engageant un projet de rénovation thermique
- en isolant les réseaux de chaleur⁵

Indicateurs facultatifs

- *Part des équipements ayant une étiquette énergie égale ou supérieure à A*



LEVIER (d) — ENGAGER LA SOBRIÉTÉ DES USAGES

- en optimisant les durées d'utilisation de l'éclairage (minuteur, gestion centralisée, détecteur de mouvements et de luminosité...)
- en programmant une réduction de la ventilation en période d'occupation, dans le respect des normes de conservation préventive

- en définissant une limite de température haute pour le chauffage (19°C)⁶ et les systèmes de refroidissement (26°C).
- en définissant une limite de température en cas d'inoccupation d'un bâtiment (16°C quand le bâtiment est inoccupé entre 24h et 48h, 8°C au-delà), dans le respect des normes de conservation préventive⁷
- en conditionnant l'utilisation des lumières et des outils technologiques à leur réelle nécessité pour la réalisation ou l'éclairage d'une œuvre
- en limitant l'usage des écrans non-essentiels
- en éteignant les éclairages ornementaux ou non-utiles et en éteignant les éclairages extérieurs une partie de la nuit
- en supprimant l'eau chaude dans une partie des sanitaires (hors douche et locaux d'entretiens)
- en pilotant la température, la ventilation et l'hygrométrie au plus près des besoins, zone par zone et dans le respect des normes de conservation préventive
- en identifiant pour chaque oeuvre la zone où la gestion climatiques est la plus adaptée à la conservation préventive (à l'aide d'un préventiste)

Indicateurs facultatifs

- *Température cible l'hiver*
- *Température cible l'été*
- *Part des pièces équipées de systèmes de gestion automatique de l'éclairage*

ENGAGEMENT N°4 — ALIMENTATION RESPONSABLE

Les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et alimentaire doivent être divisés par deux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 selon la Stratégie nationale bas carbone. L'offre d'une alimentation responsable aux équipes artistiques, aux publics et/ou aux étudiants par les structures à plusieurs effets vertueux : réduire les émissions de gaz à effet de serre (méthane et protoxyde d'azote notamment), diminuer l'impact sur la biodiversité (déforestation, surpêche ou eutrophisation des milieux terrestres et aquatiques), d'améliorer la santé des individus et de participer à la transformation des modèles de production alimentaire sur les territoires.

LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE

- en informant et sensibilisant les membres de l'équipe, les équipes artistiques, les publics et/ou les étudiants
- en mesurant les émissions de gaz à effet de serre des plats proposés
- en formant les chefs, bénévoles, prestataires
- en interrogeant les lieux de diffusion partenaires sur leur politique d'achat de nourriture et de boissons
- en négociant une clause écologique relative à l'alimentation dans les contrats
- en définissant une charte des achats responsables

Indicateurs facultatifs

- Part des marchés publics et contrats liés à l'alimentation incluant des critères pour une alimentation responsable
- Part des équipes de restauration formées à l'alimentation responsable

LEVIER (b) — DIVERSIFIER LES SOURCES DE PROTÉINES

- en rédigeant un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines
- en proposant systématiquement une alternative végétarienne ou végétalienne en cas de choix multiple

7 — Disposition réglementaire pour les services de restauration servant plus de 200 repas par jour

8 — Disposition réglementaire pour les services de restauration collective

- en réduisant la part des produits carnés dans l'alimentation proposée

Indicateurs facultatifs

- *Part des repas végétarien ou végétalien*



LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES

- en établissant une charte avec les fournisseurs et prestataires
- en identifiant les prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental
- en faisant le choix de producteurs labellisés
- en privilégiant les produits locaux et de saison, bio et/ou issus du commerce équitable⁹
- en travaillant sur la compréhension des terroirs et en refusant les produits inadaptés au territoire

Indicateurs facultatifs

- *Part de produits bio en valeur d'achats HT*
- *Part de produits durables en valeur d'achats HT*
- *Part de prestataires répondant à des critères écoresponsables*

LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- en adaptant les quantités pour réduire le gaspillage¹⁰
- en organisant le don des produits alimentaires non-consommés
- en mettant en place le compostage des déchets alimentaires¹¹
- en privilégiant des produits moins périssables

Indicateurs facultatifs

- *Poids des denrées gaspillées*
- *Valeur monétaire des denrées gaspillées*
- *Taux de réduction du gaspillage alimentaire*

9 — Disposition réglementaire pour les services de restauration collective

10 et 11 — Dispositions réglementaires pour les services de restauration collective

ENGAGEMENT N°5 — ÉCOCONCEPTION DES PROJETS ARTISTIQUES ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En cohérence avec la loi AGEC, il s'agit de chercher à réduire les impacts environnementaux des œuvres tout au long de leur cycle de vie. 80% des impacts environnementaux d'une production étant déterminés par sa conception, cela suppose une démarche qui s'engage dès l'élaboration du projet artistique, par dialogue entre les artistes et les membres de l'équipe, entre les enseignants et les étudiants, et qui sollicite des outils relevant de la prise en compte de l'économie circulaire : achats responsables, analyse de cycle de vie, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération, allongement de la durée d'usage, réemploi.



LEVIER (a) — ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR METTRE EN PLACE LES PRINCIPES DE L'ÉCOCONCEPTION TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE D'UN PROJET

- en associant les parties prenantes et les compétences techniques et organisationnelles (artistes, directions artistiques, coproducteurs, scénographes, équipes techniques, équipes de production, etc.) nécessaires à la production d'un projet dès sa phase de conception pour anticiper collectivement les besoins et les impacts
- en établissant une stratégie d'écoconception
- en formant régulièrement les équipes aux dernières innovations en terme de scénographie durable ou de conservation préventive
- en contractualisant avec les parties prenantes des engagements pour réduire les impacts aux différentes étapes de la production
- en construisant des plannings et des budgets de production des projets qui permettent la mise en œuvre des principes de l'écoconception
- en insérant des clauses environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics relatifs à la production des projets
- en mettant en place un suivi des données à toutes les étapes de la production pour évaluer les indicateurs clés (quantités de ressources utilisées et de déchets produits, distances parcourues, taux de réemploi des matériaux et équipements)
- en participant à des réseaux et groupes de travail entre pairs qui favorisent la veille, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation de ressources et d'équipements
- en valorisant et partageant auprès des publics les efforts et actions

mis en place pour que l'écoconception devienne un critère d'appréciation des œuvres

Indicateurs facultatifs

- *Part de projets écoconçus*
- *Nombre de contrats de coproduction et/ou de cession de droits d'auteur incluant des clauses d'écoconception*
- *Part d'achats réalisés par un dispositif mutualisé*
- *Part de matériel prêté et utilisé dans le dispositif mutualisé*



LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRES PREMIÈRES

- en définissant des critères d'achats responsables (norme ISO 20400, labels environnementaux...) ¹²
- en privilégiant une moindre consommation de matériaux lors de productions nouvelles
- en valorisant et diffusant ses collections/productions existantes
- en rallongeant la durée de diffusion d'un projet
- en choisissant des matériaux naturels, locaux, renouvelables, recyclables, non toxiques, non pétro-sourcés et non impactants
- en récupérant la matière première d'une production antérieure
- en bannissant les matériaux et emballages à usage unique et en matière plastique, ainsi que les produits toxiques dans les activités de régie
- en réduisant les matériaux et caisses d'emballage et/ou en utilisant des caisses réutilisables, dans le respect de normes de conservation préventive

Indicateurs facultatifs

- *Part de projets incluant du réemploi*
- *Part d'achat de matériaux durables*
- *Montant annuel d'achat de consommables, dont matériaux d'emballage*



LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE

- en organisant dès la conception la « fin de vie » du projet qui respecte les principes de l'économie circulaire et tend vers le « zéro déchet » par le réemploi en interne, par le don, prêt ou partage auprès d'autres organisations et le recyclage en dernier choix
- en choisissant des pièces aisément réparables ou remplaçables

12 — Disposition réglementaire pour les marchés publics

13 — Disposition réglementaire pour le fournisseur

- en prévoyant des pièces standardisées, susceptibles d'être réutilisées telles quelles lors d'une prochaine production
- en prévoyant des systèmes d'assemblage et désassemblage qui permettent le réemploi
- en dressant une liste des matériaux, mobiliers, constructions, équipements, costumes qui peuvent faire l'objet d'une mutualisation ou d'une réutilisation
- en interrogeant le fournisseur sur une reprise possible de son matériau¹³
- en anticipant le transport et le stockage dans un lieu proche et dans de bonnes conditions et en déstockant régulièrement
- en recherchant les filières de traitement les plus appropriées
- en assurant le recyclage des matériaux qui ne peuvent être réutilisés
- en intégrant un réseau local de circularisation des ressources (ressourcerie, réseau de mutualisation)
- en conservant les certificats d'ignifugation pour le réemploi

Indicateurs facultatifs

- *Part des projets dont la fin de vie a été anticipée*
- *Nombre d'éléments de scénographie pouvant être destinés au réemploi.*
- *Nombre de productions déclassées ayant fait l'objet d'un démantèlement en vue du recyclage des matériaux*

ENGAGEMENT N°6 — NUMÉRIQUE ET ÉQUIPEMENTS SOUTENABLES

Un rapport de l'ADEME¹⁴ et l'ARCEP¹⁵ paru en janvier 2022 signalait une hausse très rapide de la part du numérique dans les émissions de gaz à effet de serre et son impact fort sur l'épuisement des ressources abiotiques (minérales ou fossiles). Plus de 78 % des émissions sont liées à la production des équipements numériques. Les matériels techniques participent eux aussi de l'impact environnemental des activités artistiques et culturelles. Il convient d'engager une démarche de sobriété tant au niveau de la politique d'équipement que des usages.



LEVIER (a) — DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ TECHNIQUE ET NUMÉRIQUE

- en formant les directions informatiques et achats à la sobriété numérique et en les impliquant dans la démarche numérique responsable
- en formant la direction et les équipes techniques à des pratiques responsables
- en mettant en place et en faisant appliquer des principes d'éco-conception pour tous les outils numériques (site web, logiciels de gestion, applications)¹⁶
- en renonçant aux innovations numériques en contradiction avec des objectifs de sobriété

Indicateurs facultatifs

- *Part des équipes de communication formées au numérique responsable*
- *Eco-index du site internet*



LEVIER (b) — DÉVELOPPER UNE PRATIQUE RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE ET DE LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

- en minimisant le parc matériel et en ayant recours à la location quand cela est possible
- en favorisant l'achat de matériel reconditionné, ou bénéficiant de labels environnementaux¹⁷
- en mutualisant ou en prêtant son matériel

14 — Agence de transition écologique

15 — Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

16 — Voir notamment le référentiel dédié

17 — Disposition réglementaire pour les marchés publics

- en privilégiant la maintenance du parc et la réparation du matériel endommagé à un nouvel achat
- en faisant un choix raisonné et informé entre DEL et halogènes
- en favorisant les piles rechargeables ou le rechargement de piles classiques avec un système type RegenBox
- en donnant le matériel hors d'usage à des structures pour en faciliter le réemploi ou le recyclage
- en faisant appel à des prestataires ayant un engagement environnemental (pour l'hébergement des données notamment)

Indicateurs facultatifs

- *Pourcentage de réduction du parc matériel*
- *Taux de renouvellement du matériel*
- *Part des achats de matériel reconditionné ou réemployé*

LEVIER (c) — RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE DONNÉES

- en privilégiant des technologies « open source » (source ouverte)
- en organisant le nettoyage régulier des données stockées (clouds, serveurs, réseaux sociaux...)
- en utilisant des outils logiciels permettant de diminuer la quantité de bande passante (mode basse définition, flux vidéo coupé...)
- en choisissant des logiciels en fonction de leur impact environnemental (visio, transfert de fichier, bases de données)
- en optimisant les envois de documents électroniques en évitant d'y ajouter des pièces jointes, en ayant réduit le poids des fichiers joints ou remplacé les fichiers joints par des liens hypertextes
- en rationalisant la numérisation de ses productions/collections

Indicateurs facultatifs

- *Poids des fichiers stockés sur le cloud*

ENGAGEMENT N°7 — COMMUNICATION RESPONSABLE

Les impacts environnementaux potentiels de la communication ont été aggravés par son développement et la superposition des pratiques physiques et numériques. Une communication responsable permet de réduire ces impacts, d'assurer une cohérence entre le fond et la forme dans les actions de sensibilisation et de s'engager dans une sobriété des pratiques incluant la logique d'écologie de l'attention et la lutte contre l'infobésité.

LEVIER (a) — DÉFINIR UNE DÉMARCHE DE COMMUNICATION ET D'ÉDITION RESPONSABLE

- en formant les équipes en charge de la communication à cet enjeu
- en adaptant les besoins et les volumes, grâce à un suivi chiffré des publications : quantité de papier, d'exemplaires, déchets revalorisés, déchets évités¹⁸
- en adoptant une charte graphique limitant les impacts dès leur conception (polices, aplats de couleurs, mise en page, etc.)
- en choisissant des prestataires répondant à des critères environnementaux
- en conduisant des actions de sensibilisation/formation aux enjeux de la communication responsable (équipes, prestataires, publics, etc.)
- en choisissant des prestataires répondant à des critères environnementaux

Indicateurs facultatifs

- *Part de l'équipe de communication formée*
- *Nombre de documents faisant état de la démarche de transformation*
- *Poids total de papier mis sur le marché*

LEVIER (b) — IMPRIMER ET DIFFUSER DE MANIÈRE RESPONSABLE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES ÉDITIONS

- en faisant le choix d'un imprimeur labellisé et en organisant le dialogue avec lui sur les choix des techniques d'impression, du papier et des encres.

18 — Disposition réglementaire

- en optimisant le format et les choix graphiques (choix graphiques économes, non recours aux produits polluants (verniss, encres métalliques), choix de formats standards (A3, A4, A5), grammage du papier...)
- en améliorant le ciblage et le tirage de la diffusion des éditions et des outils de communication
- en limitant les emballages des éditions
- en optimisant les transports des impressions et éditions
- en organisant la récolte et le réemploi auprès des publics des supports de communication et de médiation sur site
- en organisant la récupération du papier par une entreprise spécialisée¹⁹
- en suivant la quantité de papier revalorisée sur plusieurs événements et saisons
- en organisant le réemploi des bâches et kakémonos pour d'autres usages (housse de transport par exemple)
- en privilégiant des supports de signalétiques réutilisables pour les événements

Indicateurs facultatifs

- Part de la liste de diffusion recevant une brochure
- Nombre d'exemplaires des supports de communication papier
- Part des supports réutilisés
- Poids total du papier collecté



LEVIER (c) — ENGAGER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

- en rédigeant un plan d'action numérique responsable
- en limitant les vidéos et en privilégiant un format compressé ou basse résolution.
- en choisissant un prestataire web et un hébergeur écoresponsable
- en développant des outils de communication éco-conçus (optimisation des images et des vidéos, codes peu gourmands, mode sombre...)

- en optant pour un usage le plus raisonné possible des actions de communication numérique (post sur les réseaux sociaux, diffusion de vidéos...)
- en limitant le nombre de plateformes sur lesquelles sont publiées les vidéos

Indicateurs facultatifs

- *Durée totale des vidéos publiées*
- *Résolution maximale des vidéos publiées*



LEVIER (d) — COMMUNIQUER SUR SA DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

- en intégrant un texte faisant état des grands principes de la démarche de transformation sur les supports de communication et les éditions
- en resituant les actions sur lesquelles vous communiquez dans une stratégie globale
- en basant votre communication sur un diagnostic environnemental rendu public
- en respectant les recommandations de l'ARPP²⁰ sur la communication responsable afin d'éviter l'écoblanchiment
- en ne banalisant ou en ne valorisant pas des pratiques ou idées contraires aux objectifs de la transformation écologique
- en vérifiant que les messages communiqués sont clairs et conformes aux actions effectivement réalisées
- en valorisant les récits ou comportements plus responsables

Indicateurs facultatifs

- *Nombre d'éléments de communication sur la démarche écoresponsable*
- *Engagement du public avec ces communications*

20 — Voir notamment la recommandation Développement Durable de l' Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité

ENGAGEMENT N°8 — RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS

Plus de 300 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année en France. Leur réduction et leur gestion permet de préserver des matières premières épuisables et de limiter l'impact sur l'environnement de la fabrication des produits et de leur fin de vie. Lié aux engagements n°4, 5 et 6, cet engagement consiste à réduire et valoriser l'ensemble des déchets produits, sur la base du cadre référentiel des "5R" - Repenser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre/Composter.

LEVIER (a) — ENGAGER UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE

- en réalisant une évaluation du poids/volume des déchets produits et valorisés
- en sensibilisant/formant l'équipe, les publics et les artistes et équipes accueillies.
- en sensibilisant/formant les bénévoles
- en mettant en place un système de collecte des déchets recyclables, une signalétique adaptée²¹ et en informant les équipes
- en travaillant avec les associations dédiées et la collectivité territoriale concernée

Indicateurs facultatifs

- Poids total des déchets produits
- Poids total de déchets valorisés (hors valorisation énergétique)

LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRE PREMIÈRE ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS

- en supprimant le jetable (vaisselle, bouteille, essuie-main, etc.)²²
- en renonçant aux cadeaux et objets gratuits (« goodies »)
- en renonçant à des achats superflus
- en limitant les achats de produits suremballés et en privilégiant les grands contenants, les produits au détail, les écorecharges et le vrac

21 — Obligation réglementaire pour les établissements recevant du public

22 — Obligation réglementaire pour le plastique à usage unique

- en mettant en place des actions pour éviter le gaspillage alimentaire (ex: menus « grande faim »/« petite faim »)
- en travaillant sur les supports de communication pour réduire leur impact

Indicateurs facultatifs

- *Coût d'achat de biens jetables*



LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE

- en réutilisant les mobiliers, décors, costumes, etc.
- en réparant les biens endommagés
- en revendant ou en donnant ce qui peut l'être
- en respectant strictement le tri 9 flux ²³
- en assurant la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques²⁴

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de flux de déchets produits*
- *Nombre de flux de déchets triés séparément*
- *Nombre de flux de déchets collectés séparément*



LEVIER (D) — LIMITER LES POLLUTIONS ET REJETS DANS LES MILIEUX TERRESTRES ET AQUATIQUES

- en remettant le site en état après un évènement
- en sensibilisant le public sur les conséquences des micro et macro déchets (paillettes, mégots, etc.)
- en utilisant un système de retraitement des eaux usées pour les produits dangereux
- en nettoyant les outils de peinture et d'application des solvants dans un système approprié et/ou en laissant décanter les eaux²⁵
- en bannissant les dépôts sauvages de liquides insalubres dans les eaux et les sols (dont l'urine)
- en déposant les déchets dangereux (notamment éco-toxiques) dans les points de collectes

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de supports de communication sensibilisant le public*

23, 24 — Obligations réglementaires

25 — Sauf dans les espaces de réserve

ENGAGEMENT N°9 — ADAPTATION ET DURABILITÉ DU BATI ET DES SITES CULTURELS ET D'ENSEIGNEMENT

Penser, piloter et accompagner l'adaptation des bâtiments et des sites culturels et d'enseignement est indispensable pour anticiper et se préparer aux conséquences du dérèglement climatique. La durabilité doit également permettre de rendre leur conception, leur rénovation, leur entretien et leur usage plus sobres ainsi que d'offrir un cadre adéquat aux changements des pratiques et aux évolutions des besoins dans une société en transformation (multifonctionnalité, mutualisation des espaces, capacité de stockage pour l'économie circulaire...).

LEVIER (a) — METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- en s'informant sur les risques naturels encourus sur le territoire, y compris sur le long terme
- en anticipant les risques plutôt que d'agir en réaction aux évènements
- en rédigeant une stratégie d'adaptation analysant les risques encourus ainsi que l'exposition et la vulnérabilité face à ces risques²⁶
- en formant ses équipes à l'adaptation au changement climatique et à la culture du risque
- en associant la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- en rédigeant un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) et/ou un plan de continuité de l'activité (PCA)
- en intégrant les risques climatiques au sein du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- en modifiant les accords d'entreprise pour intégrer les risques climatiques et proposer des mesures compensatoire (aménagement des horaires, flexibilité de la charge de travail en cas de forte chaleur)

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de personnes formées aux risques climatiques*
- *Nombre de risques identifiés et repertoriés dans le DUERP*
- *Nombre de mesures intégrées aux accord d'entreprise en lien avec le changement climatique*

26 — En se basant sur la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) définie dans le Plan National pour l'Adaptation du Changement Climatique (PNACC)

LEVIER (b) — CONDITIONNER LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS OU TRAVAUX À UNE EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

- en choisissant les prestataires (architecte, paysagiste, bureau d'étude, artisan, etc.) en fonction d'engagements environnementaux
- en favorisant la réhabilitation d'un bâtiment existant à la construction d'un bâtiment neuf
- en développant, pour les constructions neuves, une approche bioclimatique favorisant les solutions passives
- en choisissant, pour la climatisation, un fluide frigorigène et des équipements à bas potentiel de réchauffement planétaire (PRP)
- en recourant à l'écoconception des bâtiments et en choisissant des matériaux biosourcés, réutilisables et biodégradables à terme ainsi que des matériaux recyclés, réemployés ou issus de circuits courts
- en s'assurant que les nouveaux investissements soient adaptés au changement climatique sur le long terme (ex: privilégier la ventilation naturelle par rapport à la climatisation)

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de travaux réalisés avec une exigence environnementale*

LEVIER (c) — GÉRER SON BÂTIMENT POUR LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- en installant un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments (GTB, GTC)
- en installant un système de régulation automatique de la chaleur
- en adaptant les bâtiments et les consommations aux usages et aux usagers
- en optimisant les réglages des équipements techniques
- en contrôlant régulièrement les consommations de fluides
- en faisant régulièrement une inspection et un entretien des installations techniques
- en respectant les recommandations en termes de maintenance préventive systématique et conditionnelle des installations techniques

- en ayant une bonne définition des cahiers des charges et des interventions de prestataires externes.
- en assurant un entretien préventif régulier sur l'enveloppe du bâtiment

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de contrats de maintenance incluant des clauses environnementales*
- *Temps de travail dédié à la maintenance des installations*



LEVIER (d) — ADAPTER LES BÂTIMENTS, LES SITES ET LEURS USAGES AUX CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET À LA RARÉFACTION DES ÉNERGIES FOSSILES.

- en adaptant les projets artistiques aux spécificités thermiques d'un lieu et aux contraintes de saisons
- en favorisant la mutualisation des bâtiments et la mixité de leurs usages
- en assurant un accueil spécifique pour les publics lors des événements climatiques extrêmes
- en privilégiant la multifonctionnalité des espaces et leur réversibilité
- en limitant le recours à des moyens techniques supplémentaires à l'existant
- en entretenant le bâtiment selon des critères environnementaux (critères environnementaux dans le choix des produits d'entretien et/ou dans le choix des prestataires)
- en installant des protections solaires extérieures
- en assurant aux usagers et aux publics un confort d'été en minimisant l'usage de la climatisation
- en désartificialisant les sols extérieurs et en végétalisant au maximum les espaces et les bâtiments (murs, toit, parking)
- en optimisant le confort du bâtiment (ventilation naturelle, confort d'été passif limitant le recours à la climatisation, inertie thermique, masques solaires...)

Indicateurs facultatifs

- *Part de la surface totale non artificialisée*
- *Part de la surface mutualisée ou à vocation d'usage mixte*

ENGAGEMENT N°10 — RESPECT ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Face à l'effondrement de la biodiversité qui menace directement notre santé, notre bien-être et nos moyens de subsistance, il est urgent de prendre en compte les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes. Le respect et la défense de la biodiversité consiste alors à protéger les espaces naturels et à participer à la restauration écologique des espaces investis mais aussi à favoriser une évolution de notre rapport au vivant.



LEVIER (a) — LIMITER LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

- en dressant un inventaire de la biodiversité sur site ou un diagnostic écologique (avec une association environnementale)
- en réalisant une étude des impacts environnementaux et des impacts environnementaux potentiels
- en adaptant l'évènement (emplacement, dates, format) en fonction des contraintes des espèces recensées (reproduction, destruction des habitats)
- en supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires²⁷
- en supprimant l'utilisation des engrais de synthèse
- en prenant des mesures de réduction de la pollution lumineuse (diminution du nombre ou de l'intensité des éclairages, détecteurs de mouvement, éclairages extérieurs vers le bas, extinction des éclairages extérieurs une partie de la nuit, etc.)
- en définissant une politique d'achat tenant compte des critères environnementaux
- en optimisant l'occupation des espaces (dans le double objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction des coûts énergétiques)
- en prenant des mesures de réduction de la pollution sonore (limitation de l'intensité sonore, limiter la plage d'allumage des systèmes, réduction des basses et infrabasses, installation de barrières sonores physiques ou technologiques)

Indicateurs facultatifs

- *Plage de diffusion sonore*
- *Plage d'allumage d'éclairages extérieurs*
- *Proportion des projecteurs dirigés au-dessus de l'axe horizontal*

27 — Obligation réglementaire pour les personnes publiques

LEVIER (b) — DÉVELOPPER DES MOYENS DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

- en désartificialisant les sols extérieurs et en végétalisant au maximum les espaces et les bâtiments (murs, toits, parking)
- en favorisant la végétalisation, la renaturation et la perméabilité des sols
- en créant un jardin et/ou un compost partagé qui favorise la pollinisation, les espèces souterraines et la qualité de l'air
- en créant un environnement propice aux animaux (plantes hautes, haies, fleurs, mare pour les crapauds et grenouilles, tas de bois mort, nichoirs et mangeoires pour les oiseaux)
- en favorisant la pollinisation (installation d'hôtels à insectes en bois, limitation des tontes d'espaces verts et plantation d'espèces riches en pollen)
- en prenant des mesures de préservation des espaces naturels pour éviter les dégâts potentiels causés par l'activité²⁸
- en développant une démarche de labellisation des espaces verts, parcs et jardins (label Ecojardin, action Plan EcoJardin, refuge LPO, Oasis nature...) et/ou une « Partenaire engagé pour la nature »

Indicateurs facultatifs

- *Part de la surface du site non artificialisée*

LEVIER (c) — CONTRIBUER À LA RECONNEXION DES HUMAINS AVEC LA BIODIVERSITÉ ET LES ESPACES NATURELS

- en nouant des partenariats avec des acteurs de la protection de l'environnement, de la biodiversité et des espaces naturels (associations, scientifiques...)
- en créant des liens éditoriaux entre la thématique de la protection de la biodiversité et le projet artistique et culturel
- en accueillant des propositions artistiques en lien avec les thèmes de l'environnement et de la biodiversité
- en développant des projets artistiques concourant à la régénération/ restauration/ remédiation/ renaturalisation des écosystèmes
- en proposant des œuvres en espace naturel, tout en prenant soin de sa préservation

28 — Obligation réglementaire pour les événements de plus de 1500 personnes ayant lieu sur un ou plusieurs sites Natura2000.

- en développant des actions de sensibilisation auprès des parties prenantes (publics, habitants, prestataires...)
- en sensibilisant les plus jeunes grâce aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle

Indicateurs facultatifs

- *Nombre de partenariats avec des acteurs de la protection de l'environnement*
- *Nombre d'actions de sensibilisation à la transformation écologique*
- *Nombre de participants aux actions de sensibilisation*
- *Nombre d'actions d'EAC intégrant les questions écologiques*
- *Nombre de jeunes touchés par les actions d'EAC intégrant les questions écologiques*





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Criée		(En Italique : Hors CACTE)	PROJET EN COURS								
Axes de transformation	Enjeux/Chantier	Thématiques / Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	Objectif de l'action	Echéance	Suivi de l'action	Responsable de l'action	Parties prenantes concernées (internes et externes)	Moyens nécessaires	Indicateurs de réussite de l'action	
Réduction impacts environnementaux	Mobilités des publics	A. Déployer une stratégie de mobilité durable	Réaliser des enquêtes de mobilité des publics tous les 2 ans	Evaluer l'impact de la mobilité des publics et connaître leur provenance et modes de transport	4T 2025	Fait, à renouveler tous les 2 ans	Patricia, Amandine	jeunes Job à Rennes publics	RH, temps à évaluer, outil de collecte mieux adapté	Part des publics qui ont fait l'objet d'une enquête	
Réduction impacts environnementaux	Mobilités des publics	Développer des actions d'information et de sensibilisation aux mobilités durables	Encourager la marche à pied et le vélo en les valorisant	Encourager les mobilités douces	D'ici fin 2024	Terminé	Thibaut	Dir Com Ville de Rennes	temps d'échanges	Part des publics enquêtés utilisant les mobilités douces	
Réduction impacts environnementaux	Mobilités des publics	B. Agir sur la demande de transports publics	Prioriser la venue de publics de proximité	réduire l'impact carbone des publics	A renouveler tous les ans	En cours	Carole, Patricia	publics	Tableau de fréquentation sur l'origine	Part des publics de proximité	
Réduction impacts environnementaux	Mobilités des publics	B. Agir sur la demande de transports publics	Décentraliser la programmation et les actions culturelles par des projets artistiques et de médiation hors-les-murs	réduire l'impact carbone des publics	A renouveler tous les ans	En cours	Carole, Sophie	artistes, partenaires	RH, budget, temps de coordination et de suivi sur les	nombre d'actions hors-les-murs	
Réduction impacts environnementaux	Mobilités des publics	D. Optimiser les taux d'occupation des véhicules	Mutualiser les déplacements des groupes	réduire l'impact carbone des publics	A renouveler tous les ans	En cours	Carole, Amandine	publics et partenaires du département 35	temps d'échanges, budget déplacement train (scolaires) -	indicateurs sur moyens de transport des groupes	
Réduction impacts environnementaux	Mobilités des publics	C. Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés	› Demander à la Mairie l'installation d'emplacements vélos à proximité	Encourager les mobilités douces	D'ici fin 2024	Terminé	Benoît	services urbanisme et Voierie Ville de Rennes	temps d'échanges et coopération des	installation de racks à vélo	
	Mobilité des équipes	A. Déployer une stratégie de mobilité durable	› réaliser une étude de mobilité des professionnel.les (dans le cadre du référentiel carbone) › évaluer l'empreinte carbone des déplacements engendrés par sa programmation (équipe et artistes)	Evaluer l'impact des mobilités professionnelles	D'ici fin 2024	Terminé	Patricia	artistes et professionnels	temps et outils ADEME	Estimation faite pour le diagnostic énergétique	
	Mobilité des équipes	A. Déployer une stratégie de mobilité durable	› adopter un plan de mobilité employeur (PDME) pour les	Evaluer l'impact de la mobilité de l'équipe	A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année	Patricia	équipe de La Criée et service Mission action sociale Ville de Rennes	documents internes à remplir	inscription de toute l'équipe au PDM/ PDA	
	Mobilité des équipes	C. Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés	› privilégier le train à l'avion, les transports en commun à	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Patricia	équipe La Criée, professionnels, service Mission action sociale	temps de recherche de solutions alternatives, budget	tableau de mobilité à l'année	
	Mobilité des équipes	C. Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés	› réduire la flotte de véhicules, utiliser des véhicules électriques en lieu et place de véhicules thermiques › installer des bornes de recharge à proximité de la structure › fournir des "vélos de fonction" aux équipes et artistes	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	D'ici fin 2024	Terminé		Parc auto Ville de Rennes	moyens Ville de Rennes	usage des véhicules électriques et vélos	
	Mobilité des équipes	B. Réduire les besoins de transport	› développer les possibilités de télétravail › favoriser les visio-conférences aux déplacements	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	D'ici fin 2024	Fait pour cette année, à renouveler l'année	Sophie	toute l'équipe et partenaires	accord RH et informatique DSN	nombre de jours télétravaillés	
	Mobilité des artistes/intervenant.es	A. Déployer une stratégie de mobilité durable	› évaluer l'empreinte carbone des déplacements engendrés par sa programmation (équipe et artistes)	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	1T 2025	Fait pour cette année, à renouveler l'année	Patricia	artistes et professionnels	temps et outils ADEME	suivi du bilan carbone	
	Mobilité des artistes/intervenant.es	C. Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés	› privilégier le train à l'avion, les transports en commun à la voiture et le covoiturage à la voiture individuelle	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	D'ici fin 2024	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Patricia	artistes et professionnels	temps et outils ADEME	suivi du bilan carbone	
	Mobilité des artistes/intervenant.es	B. Réduire les besoins de transport	choisir des logements à proximité du lieu d'exposition ou accessibles en transports en commun	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Patricia	artistes et professionnels	temps et recherches de solutions durables	suivi du bilan carbone	
	Mobilité des artistes/intervenant.es	B. Réduire les besoins de transport	› privilégier les fournisseurs et équipes techniques de proximité	Réduire l'impact des mobilités professionnelles	A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît	artistes, professionnels, fournisseurs et services Ville de Rennes	temps et recherches de solutions durables	suivi du bilan carbone	
	Eco-conception des projets artistiques	A. Engager une démarche collective pour mettre en place le principe de l'éco-conception tout au long du cycle de vie d'une production	Rédaction des engagements environnementaux du centre d'art dans les contrats de production d'oeuvres Inclure les clauses dans les contrats à venir	Engager et associer les artistes et commissaires par contractualisation dans le processus de transition écologique du centre d'art	D'ici fin 2024	A commencer	Norbert, Sophie	administration et direction La Criée et artistes, commissaires, galeries invitées	automatique	Signatures de toutes les parties des contrats	
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Eco-conception des projets artistiques	A. Engager une démarche collective pour mettre en place le principe de l'éco-conception tout au long du cycle de vie d'une production	mettre en place un suivi des données à toutes les étapes de la production pour évaluer les indicateurs clés (quantité de ressources utilisées et de déchets produits, distances parcourues, taux de réemploi de matériaux et		4T 2025	En cours	Benoît	équipe de régie, fournisseurs			
Enjeux organisationnels, Réduction impacts environnementaux	Eco-conception des projets artistiques	Construire un écosystème administratif qui soutient l'éco-production des projets (budgets, plannings, expérimentations	› construire des plannings intégrant les principes d'éco-conception (des temps plus longs pour la conception, les montages et démontages) › construire des budgets de production intégrant les principes de l'éco-production				Sophie, Norbert, Benoît				
Réduction impacts environnementaux	Eco-conception des projets artistiques	C. Favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage	faire un inventaire du matériel et mobilier en stock et organiser la gestion du stock pour favoriser le réemploi et le partager avec les artistes et les institutions partenaires		A renouveler tous les ans	A améliorer	Benoît		14 h		

Axes de transformation	Enjeux/Chantier	Thématiques / Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	Objectif de l'action	Echéance	Suivi de l'action	Responsable de l'action	Parties prenantes concernées (internes et externes)	Moyens nécessaires	Indicateurs de réussite de l'action
Réduction impacts environnementaux	Eco-conception des projets artistiques	B. Réduire les besoins de matières premières, de matériaux pétro-sourcés et la production de déchets	choisir des matériaux éco-responsables (ex. matériaux naturels et bio-sourcés, locaux, réutilisables, recyclables...)		A renouveler plusieurs fois par an	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît		14 h	
Réduction impacts environnementaux	Eco-conception des projets artistiques	C. Favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage	anticiper dès la conception la fin de vie du projet qui respecte les principes de l'économie circulaire et tend vers le zéro déchet par le réemploi en interne, le don, le partage auprès d'autres organisations, et le recyclage en dernier choix		A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît	partenaires culturels, recycleries,		pourcentage de matériaux réemployés par expo
Réduction impacts environnementaux	Eco-conception des projets artistiques	A. Organiser et structurer sa démarche					Benoît			
Réduction impacts environnementaux	Régie, transport, conservation des oeuvres	Engager une démarche collective pour réduire l'impact des transports d'oeuvres et de matériaux	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le cadre de l'invitation faite à un artiste, peser les impacts entre le transport A/R de l'oeuvre et sa production sur place › Engager le dialogue avec les artistes et les prêteur.euses pour favoriser le changement des pratiques d'emballage 		A renouveler tous les ans	En cours	Benoît			
	Régie, transport, conservation des oeuvres	Optimiser les taux d'occupation des véhicules et réduire la distance parcourues par les oeuvres	Proposer du co-camionnage ou de la mutualisation de frets avec d'autres musées et centres d'art de la ville		A renouveler tous les ans	En cours	Benoît			
	Régie, transport, conservation des oeuvres	Mettre en place une démarche d'éco-conditionnement des oeuvres	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un inventaire du matériel en stock pour favoriser le réemploi (caisses, mousses) › Réutiliser les emballages d'origine des oeuvres en les conservant à l'abri de la poussière 		A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît			
	Régie, transport, conservation des oeuvres	Réduire l'usage des matériaux issus du pétrole et tester des alternatives	<ul style="list-style-type: none"> › Réduire l'utilisation des coins bleu en les ré-utilisant, ou bien en les remplaçant par des coins en cartons ou des couvertures › Opter pour des adhésifs papier ou de la ficelle et limiter la quantité nécessaire pour les emballages (les scotchs endommagent les matériaux ce qui ne facilite pas leur réutilisation) 		A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît			
	Bâtiment, énergie, eau	A. Organiser et structurer sa démarche	› réaliser un diagnostic de performance énergétique							Evolution de la consommation d'énergie (en KWh)
	Bâtiment, énergie, eau	C. Améliorer l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> › réduire l'utilisation des lumières et des outils technologiques utilisés à leur réelle nécessité pour la réalisation ou l'éclairage d'une oeuvre › installer des lampes basse consommation ou LED 		A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît			
	Bâtiment, énergie, eau	B. Décarboner l'énergie et Maitriser sa consommation d'eau								
	Bâtiment, énergie, eau	B. Décarboner l'énergie et Maitriser sa consommation d'eau								
	Bâtiment, énergie, eau	D. Engager la sobriété des usages	définir une limite de température en cas d'inoccupation d'un bâtiment (16°C quand le bâtiment est inoccupé entre 24h et 48h, 8°C au-delà)			Terminé				
	Déchets	Engager une démarche collective								
	Déchets	Réduire les besoins de matière première et la production de déchets 2								
	Déchets	Engager une démarche collective	<ul style="list-style-type: none"> › réutiliser les mobiliser, scénographie, matériaux de construction, consommables (vis, pinceaux) › réparer les biens endommagés, les revendre ou les donner 		A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Benoît			
	Communication, Médiation, Editions	A. Définir une démarche de communication, de médiation et d'édition responsable	Travailler avec des prestataires répondant à des critères environnementaux (ex. imprimeurs labellisés...) et approfondir avec eux les démarches éco-responsables	Améliorer l'écoresponsabilité des supports édités, sensibiliser les autres services de la ville, Optimisation des quantités de papier/d'encre/etc.	2T 2025	A commencer	Thibaut	Imprimerie de la ville, diffuseurs, graphistes	temps de rencontre, adaptation des supports	Chiffres de comparaison (poids papier et encre)
Réduction impacts environnementaux	Communication, Médiation, Editions	A. Définir une démarche de communication, de médiation et d'édition responsable	Mettre en place une stratégie de communication responsable / Réduire la quantité d'outils si nécessaire : Analyser les relations existantes entre nos publics, les liens qu'ils et elles ont avec La Criée et les actions/supports de communication que l'on déploie afin de s'assurer de leur pertinence.	Travailler à un sondage permettant de clarifier ces liens pour répondre aux questions : Par quels biais ont-ils/ont-elles pris connaissance de La Criée ? Quels intérêts de continuer à produire certains supports ? Quelle pertinence de déployer telle ou tel action de communication dans les médias et/ou les réseaux sociaux ? Quels retours d'expériences peut-on récolter vis-à-vis de la communication	3T 2025	A commencer	Thibaut	publics de La Criée, équipe	Temps de travail, accompagnement pour la réalisation du sondage et l'analyse des résultats	outils d'analyse des retombées des nouveaux usages

Axes de transformation	Enjeux/Chantier	Thématiques / Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	Objectif de l'action	Echéance	Suivi de l'action	Responsable de l'action	Parties prenantes concernées (internes et externes)	Moyens nécessaires	Indicateurs de réussite de l'action
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Programmation adaptée et engagée	<i>Construire un écosystème administratif qui soutient l'éco-production des expositions</i>	Construire des planning en fonction des enjeux d'éco-conception : plus de temps pour travailler le projet avec l'artiste, prévoir du temps au montage et démontage pour intégrer le réemploi et la distribution des matériaux › Construire des budgets de productions qui tiennent comptes : 1. des surcoûts liés à l'intégration de nouveaux processus et matériaux 2. du temps de travail allongé pour les montages et démontages 3. de l'acheminement des matériaux en fin de vie pour favoriser leur réemploi 4. du traitement des déchets 5. des surcoût du train par				Sophie			
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Programmation adaptée et engagée	<i>Construire des espaces de visibilité aux enjeux socio-environnementaux dans la programmation artistique et culturelle</i>	Développer un cycle thématique en lien direct avec la transition écologique et sociale	Sensibilisation des publics de La Criée Mis en valeur de démarches artistiques liées aux enjeux de transition écologique et/ou justice sociale	4T 2025	En cours	Sophie	toutes : équipe, visiteurs, partenaires artistes, commissaires invités, etc.	temps de prospections de la direction (visites d'expositions, d'ateliers, rencontre, journées études, lectures, etc.)	retours visiteur.se.s retours partenaires
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Programmation adaptée et engagée	<i>Soutenir et diffuser les artistes et ressources artistiques du territoire</i>		› Participer à la promotion de la scène artistique locale (résidences de recherche, création et/ou transmission, aides à la production, éditions de multiples, projets de médiation,			Sophie			› Part des artistes locaux dans la programmation
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Programmation adaptée et engagée	<i>Adapter les projets artistiques aux lieux et aux saisons</i>		› adapter les projets artistiques aux spécificités thermiques d'un lieu et aux contraintes de saison › adapter les projets artistiques aux contraintes spatiales pour limiter les constructions			Sophie			
Enjeux organisationnels, Réduction impacts environnementaux	Programmation adaptée et engagée	<i>Adapter les projets artistiques aux lieux et aux saisons</i>		› adapter les projets artistiques aux spécificités thermiques d'un lieu et aux contraintes de saison						
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Programmation adaptée et engagée	<i>Allonger la durée de vie des projets et des expositions par la coopération inter-lieux et la co-programmation</i>		Construire des partenariats à l'échelle nationale et européenne pour engager l'allongement de la durée des vie des expositions, en particulier pour les expositions présentant des oeuvres venant de pays lointains › Organiser des temps collectifs au sein du réseau DCA et des réseaux des arts visuels pour anticiper la possibilité de co-produire des			Sophie			› Nombre de projets co-produits par an › Nombre d'itinérance d'un projet
Réduction impacts environnementaux, Enjeux organisationnels	Programmation adaptée et engagée	<i>Engager une démarche collective pour mettre en place le principe de l'éco-conception tout au long du cycle de vie d'une production</i>	associer les parties prenantes et les compétences techniques et organisationnelles (artistes, commissaires, scénographes, monteur.rices, prestataires etc.) nécessaires à la production d'un projet dès sa phase de conception pour anticiper collectivement les besoins, les responsabilités, les pistes				Sophie			Nombre de contrats de production incluant des clauses environnementales : artistes et commissaires
Enjeux organisationnels	A. Pilotage de la transition : La définition d'une stratégie assise sur des données objectives	Construire un plan d'action pluriannuel prenant appui sur un diagnostic chiffré, une organisation interne et une méthodologie de suivi dans la durée	effectuer un diag' de la structure et de ses impacts environnementaux		D'ici fin 2024	Terminé	Sophie, Norbert	les augures laurence P. transyllicence dca	subvention MC	
Enjeux organisationnels	A. Pilotage de la transition : La définition d'une stratégie assise sur des données objectives	Construire un plan d'action pluriannuel prenant appui sur un diagnostic chiffré, une organisation interne et une méthodologie de suivi dans la durée	Finaliser l'écriture du plan d'action d'ici fin 2025 • Fixer des réunions d'équipes régulières pour avancer dans la rédaction • Finaliser le PA sur les 5 chantiers d'ici avril/mai 2025 (3 de la cpo 2025-2028 + 2 supplémentaires = programmation engagée, enjeux organisationnels) • Organiser un temps de partage intermédiaire avec Les Augures en février 2025	avoir un plan d'action phasé et facile à suivre	4T 2025	En cours	Sophie, Norbert	les augures laurence P. partenaires CPO	temps	annexe plan d'action jointe à la convention avant fin 2025

Axes de transformation	Enjeux/Chantier	Thématiques / Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	Objectif de l'action	Echéance	Suivi de l'action	Responsable de l'action	Parties prenantes concernées (internes et externes)	Moyens nécessaires	Indicateurs de réussite de l'action
Enjeux organisationnels	A. Pilotage de la transition : La définition d'une stratégie assise sur des données objectives	Construire un plan d'action pluriannuel prenant appui sur un diagnostic chiffré, une organisation interne et une méthodologie de suivi dans la durée	organiser l'équipe pour atteindre les objectifs visés et construire une démarche d'amélioration continue comprenant des phases d'évaluation, de priorisation, de développement d'actions et de bilan - définir quelques indicateurs clefs, tels que = - suivi annuel des bilans carbone mobilités (PB) - suivi de l'écoconception des expositions (BM), des supports de communications (TA) - enquêtes des publics à renouveler (PB / AB) etc		A renouveler tous les ans	En cours		équipe	temps	bilans annuels dans les Rapports d'activités
Enjeux organisationnels	A. Pilotage de la transition : La définition d'une stratégie assise sur des données objectives	Construire un plan d'action pluriannuel prenant appui sur un diagnostic chiffré, une organisation interne et une méthodologie de suivi dans la durée	prévoir un budget dédié : pour les expositions, faire une version du budget qui intègre les surcoûts liés à l'éco-conception + qui mentionne les réemplois	avoir une vue précise des surcoûts des matériaux écologiques et des économies générées par le réemploi : exemple avec l'exposition d'Hélène Bertin	4T 2025	A commencer	Norbert, Benoît, Sophie	équipe	temps équilibre budgétaire	synthèse / analyse des impacts sur le budget dans le rapport d'activités 2025
Enjeux organisationnels	A. Pilotage de la transition : La définition d'une stratégie assise sur des données objectives	Construire un plan d'action pluriannuel prenant appui sur un diagnostic chiffré, une organisation interne et une méthodologie de suivi dans la durée	inscrire les principes de transition écologique dans les documents statutaires : rapport d'activités : FAIT convention de coproduction : FAIT convention de résidence : à terminer convention de partenariat : à faire	visibilité, communication et sensibilisation auprès des acteurs et partenaires	2026	En cours	Sophie, Norbert	partenaires des conventions : artistes, galeries, lieux, e tc. membres du copil' La Criée partenaires CPO		RA nouvelle formule conventions signées
Enjeux organisationnels	C. Pilotage de la transition : Une démarche collaborative	Définir une méthode de travail permettant d'associer l'ensemble de l'équipe à la démarche	› associer l'équipe à la démarche, dès la phase d'élaboration du plan d'action	impliquer toute l'équipe pour plus de sens et d'efficacité à l'action	D'ici fin 2024	Terminé	Sophie, Norbert	toute l'équipe les augures		› Nombre de réunions dédiées › Heures de travail dédiées pour le la référent.e
Enjeux organisationnels	C. Pilotage de la transition : Une démarche collaborative	Définir une méthode de travail permettant d'associer l'ensemble de l'équipe à la démarche	créer un référent ou un binôme référent par pôle, dont le travail se déroule autour des chantiers prioritaires	assurer un suivi collectif et horizontal du plan d'action transition	3T 2025	En cours	Sophie, Norbert	les augures en soutien ponctuel		› Nombre de réunions dédiées › Heures de travail dédiées pour le la référent.e
Enjeux organisationnels	C. Pilotage de la transition : Une démarche collaborative	Définir une méthode de travail permettant d'associer l'ensemble de l'équipe à la démarche	intégrer les nouvelles missions liées à la transition sur toutes les fiches de postes		4T 2025	A commencer	Norbert			fiche de poste complétées et visées par la RH
Enjeux organisationnels	D. La sensibilisation des publics et parties prenantes	Prévoir des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des actions envisagées	densifier l'occupation des bâtiment et multiplier les usages des espaces et favoriser la mutualisation en invitant des organisations et acteur.rices du territoire	invitation festivals : Festival Autres Mesures, banquet céleste invitation lieux partenaires : Rennes MAE / expo 2027 mutualisation des vernissages	A renouveler tous les ans	Fait pour cette année, à renouveler l'année prochaine	Sophie, Norbert	divers partenaires culturels	concertation, partage de programmation	nombre d'événements accueillis et/ou mutualisés
Enjeux organisationnels	D. La sensibilisation des publics et parties prenantes	Prévoir des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des actions envisagées	Valider la démarche de transition avec les différents partenaires inscription du sujet dans les comités de suivi validation des nouveaux usages consécutifs à la redirection :	question Laurmce : pourquoi ce leviers alors qu'il n'est dans le diag			Sophie, Norbert			
Enjeux organisationnels	B. Formation et adaptation des métiers et savoir-faire	Former l'équipe de la structure (cadres compris) aux enjeux de la transformation écologique	› former aux enjeux de la transformation écologique et les décliner aux enjeux spécifiques du secteur de la création (formation d'un jour minimum) › intégrer la transition écologique dans les plans de				Sophie, Norbert		DRH volet Formation	› Nombre de personnes formées
Enjeux organisationnels	D. La sensibilisation des publics et parties prenantes	Prévoir des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des actions envisagées	› identifier les parties prenantes, leurs enjeux et attentes en matière de transition écologique › associer les parties prenantes à la démarche et leur restituer les résultats obtenus › informer et sensibiliser les publics sur les enjeux de transition écologique, les éco-gestes et la démarche de la structure (ex. oeuvres, conférences, signalétique...)				Norbert, Sophie			› Nombre d'actions de sensibilisations et nombres de personnes mobilisées
Enjeux organisationnels	Achats responsables	<i>Choisir des prestataires locaux, responsables et certifiés</i>	Lister les services représentant les plus grosses dépenses (biens et services) et entamer un dialogue avec les entreprises : leur demander s'ils ont des certifications RSE, s'ils ont fait un bilan carbone, s'ils engagent des actions pour réduire leur empreinte et s'il y a moyen de collaborer sur ces questions. › Questionner les besoins (achats de biens et services) pour les réduire à l'essentiel		4T 2025	A commencer	Norbert			



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

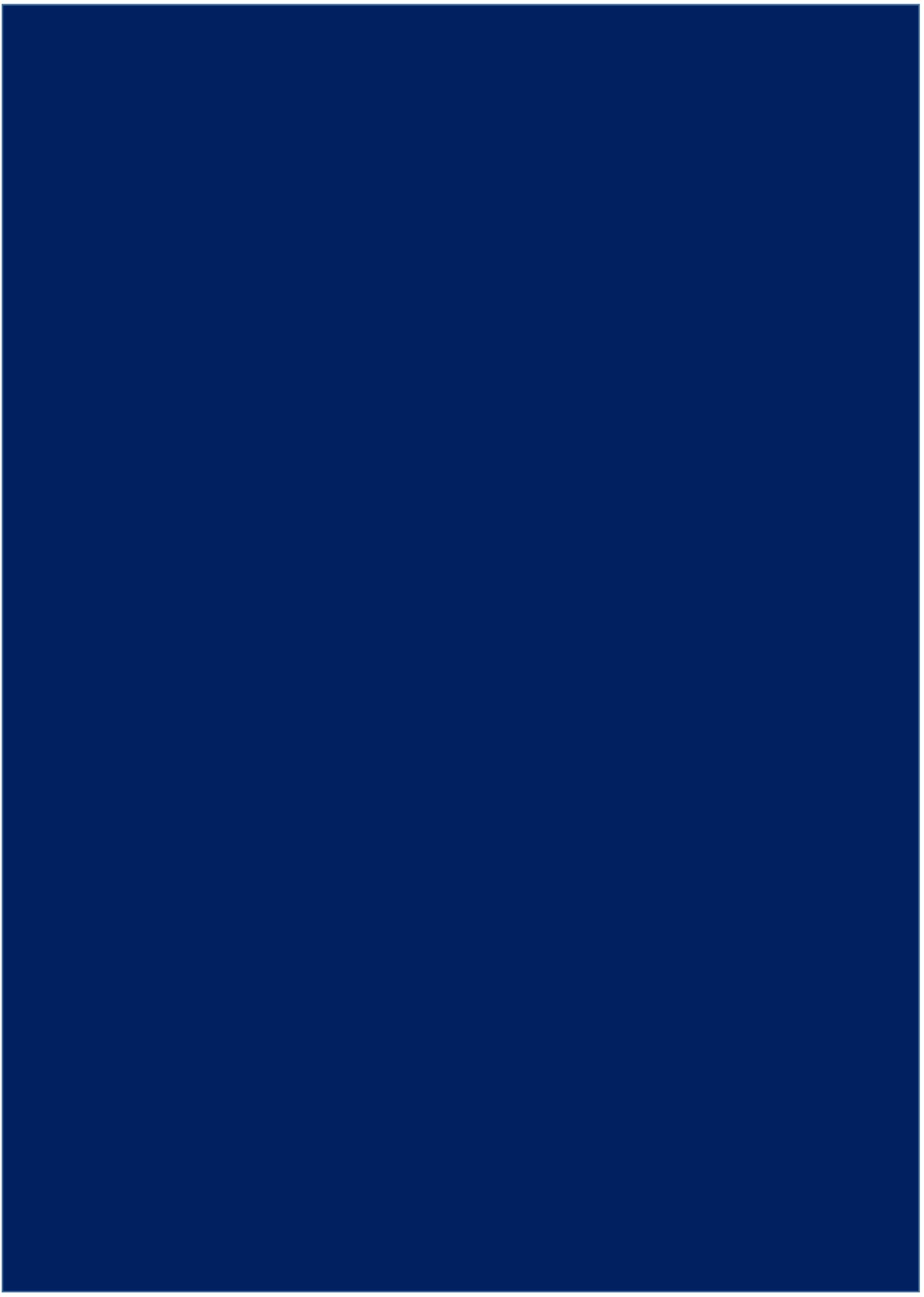
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARTS

Plan de
lutte contre
les violences
et le harcèlement
sexistes et sexuels
dans les arts visuels

VISUELS

5 janvier 2023



Prévenir et agir contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans les arts visuels

Dès 2017, des dispositifs pour lutter contre les Violences et le Harcèlement Sexistes et Sexuels (VHSS) ont été mis en œuvre dans les services et établissements du ministère de la Culture :

- Mise en place d'un **réseau de référents** dans les services et les établissements publics sous tutelle du ministère
- **Formation** des agents du ministère et de ses établissements, ainsi que pour les étudiants de l'enseignement culture et pour les référents VHSS
- Diffusion de **fiches-réflexes** pour guider les établissements dans l'identification, la qualification et le traitement des VHSS
- Mise en place d'une **cellule d'écoute** pour faciliter les signalements et leur traitement.
- Mise en place de la **conditionnalité des aides** versées par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et Centre National de la Musique (CNM). Les versements des aides de ces deux établissements sont ainsi conditionnés depuis 2021 à la mise en œuvre de mesures de prévention et de traitement des VHSS par les structures bénéficiaires.

En janvier 2021, la Ministre a annoncé l'extension du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels **dans trois secteurs culturels prioritaires : le spectacle vivant, le livre et les arts visuels.**

Depuis 2022, cette extension se traduit par la généralisation de la **conditionnalité du versement des aides du ministère de la Culture** au respect d'engagements pris en matière de lutte contre les VHSS par les bénéficiaires de subventions dans le domaine du spectacle vivant.

Le présent document étend les mêmes principes d'action aux arts visuels, avec une adaptation de ces modalités aux spécificités de ce secteur.

Champ d'application du plan pour les arts visuels

- **Toutes les structures subventionnées par le ministère de la Culture sont concernées par le plan de lutte, qu'elles soient publiques ou privées :**
 - ✓ Structures labellisées par le ministère (FRAC, centres d'art contemporain d'intérêt national)
 - ✓ Manifestations soutenues par le ministère (ex : festivals, biennales et grands événements)
 - ✓ Autres lieux non labellisés régulièrement soutenus par le ministère
 - ✓ Appels à projets, marchés et commandes lancés par le ministère
- **Les acteurs non subventionnés** (ex : galeries d'art, fondations privées) sont également invités à s'engager dans la même démarche :
 - ✓ Signature par les professionnels d'une **Charte** pour la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le secteur des Arts Visuels. Un modèle de charte est proposé par le ministère à ces structures et figure en annexe.

Le ministère de la Culture conditionne le versement de ses subventions au respect de 5 engagements :

- 1- **Être en conformité avec les obligations légales** en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
- 2- **Former** la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
- 3- **Sensibiliser les équipes** et organiser la prévention des risques
- 4- **Créer un dispositif de signalement efficace** et traiter chaque signalement reçu
- 5- **Engager un suivi et une évaluation des actions** en matière de VHSS

Le contenu des engagements n° 2 à 5 proposé dans le présent plan peut faire l'objet d'adaptation par les structures pour tenir compte de leurs spécificités et de leurs contraintes particulières (en raison de leur taille, du statut de la structure ou des personnes intervenantes au sein de la structure).

Engagement n°1

Respecter les obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les VHSS

Pour les organismes relevant du droit privé :

« L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. »

Les obligations légales qui s'imposent aux employeurs en matière de prévention et de lutte contre les VHSS sont fixées par le Code du travail (article L. 1153-5 1°, L. 2314-1 et L. 2315-32).

- **Obligation d'information des personnels :**

« Dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche, les personnels sont informés par tout moyen du texte de l'article 222-33 du code pénal ainsi que des actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel et des coordonnées des autorités et services compétents » (article L. 1153-5).

- **Désignation de référents au sein des entreprises d'au moins 11 salariés :**

Pour les entreprises d'au moins 11 salariés : désignation obligatoire d'une personne référente au sein du comité social et économique (CSE), en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité (article L. 2314-1).

Dans toutes les entreprises employant au moins 250 salariés, désignation en plus d'une personne référente chargée d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (article L. 1153-5-1 du code du travail).

Pour les entreprises de moins de 11 salariés :

Il n'y a pas d'obligation légale à désigner une personne référente sur les VHSS. Toutefois le ministère encourage ces entreprises à organiser cette fonction de référent, éventuellement de manière externe ou mutualisée (exemple : au niveau des associations et fédérations d'organisations professionnelles du secteur).

Pour les organismes relevant du droit public (Etat, collectivités territoriales, EP)

Les obligations qui s'imposent aux employeurs publics en matière de prévention et de lutte contre les VHSS ont été renforcées par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et sont précisées dans le Code général de la fonction publique (articles L.132-1 à L.132-4, L.135-6).

Article L.135-6 du CGFP

« Les administrations, collectivités et établissements publics mettent en place un dispositif de signalement qui a pour objet de :

- recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation,
- et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements. »

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise les conditions d'application de l'article L.135-6.

Le dispositif de signalement peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs administrations, collectivités territoriales ou établissements publics. Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, il peut également être confié, sous certaines conditions, aux centres de gestion.

Les procédures relatives au dispositif de signalement doivent être formalisées. Elles sont fixées, après information du ou des comités sociaux compétents, par arrêté du ministre, par décision de l'autorité territoriale ou par décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination dans l'établissement.

L'article L.132-1 rend également obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (pour l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants).

Ce plan d'action doit comporter des actions visant à prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Engagement n° 2

Former au moins la direction, les encadrants, les responsables des ressources humaines et les personnes désignées référentes

La direction des structures concernées par le plan s'engage à :

- ✓ **Suivre une formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles** afin d'identifier ce qui est légalement considéré comme relevant des VHSS et être à même de connaître les obligations qui leur incombent en la matière.
- ✓ **Intégrer, dans leurs plans de formation**, les formations ad hoc à destination de leurs équipes d'encadrants, leur service RH et l'ensemble des personnes désignées référentes en charge du sujet.

Les opérateurs de compétences (OPCO) proposent des formations portant sur la prévention et à la lutte contre les VHSS, accessibles à leurs adhérents.

Engagement n° 3

Sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques

- **Former et sensibiliser l'ensemble des salariés permanents de la structure** au moyen d'une formation ou d'actions de sensibilisation.
- **Mettre à disposition des documents d'information** sur les VHSS, afficher les risques encourus en cas d'infraction dans les espaces communs, les bureaux, les ateliers, les espaces pédagogiques.
- **Informers les personnels de l'existence d'une cellule d'écoute et d'alerte mis à leur disposition** par Audiens pour les professionnels du spectacle vivant et des arts visuels.
- **Procéder à l'information et à la sensibilisation des salariés, des intervenants non permanents et des indépendants** (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles), par exemple en joignant au règlement intérieur, au contrat de travail ou à la fiche de paye une information sur la prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel.
- **Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique** qui peut prévoir notamment la mise en place d'une personne référente pour suivre la production et conseiller les équipes, de la conception jusqu'à la réalisation.
- **Désigner une ou plusieurs personnes référentes** sur ces questions, **en interne ou en externe (selon la taille de la structure)**, à qui s'adresser pour des informations et conseils à disposition des salariés et des encadrants. **Des référents VHSS peuvent également être désignés au sein des associations et fédérations d'organisations professionnelles des arts visuels** pour remplir ce rôle pour le compte des structures du secteur.

Engagement n° 4

Créer un dispositif de signalement et traiter systématiquement chaque signalement

- **Mettre en place et faire connaître une procédure de signalement pour toute personne témoin ou victime de violence sexiste ou sexuelle.** Selon la taille de la structure, cette procédure pourra être élaborée en interne, en externe ou mutualisée avec d'autres structures partenaires.
- **Assurer la protection** de la personne ayant signalé les faits, ainsi que des témoins éventuels. **Recevoir, écouter et accompagner les personnes** qui signalent des faits susceptibles d'être qualifiés de VHSS.
- Systématiser les comptes rendus écrits. Mener ou faire mener une enquête interne (par le CSE, l'inspection du travail, etc.) le cas échéant.
- **Informers la personne plaignante de ses droits ou des outils à sa disposition** afin qu'elle puisse, si elle le souhaite, engager des démarches judiciaires et le cas échéant l'accompagner dans ces démarches.
- **Engager, le cas échéant, une procédure disciplinaire** à l'encontre de la personne responsable des faits.
- Pour tout agent public, informer le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, en cas de connaissance de faits qui pourraient s'apparenter à un délit ou à un crime.

Engagement n° 5

Engager un suivi et une évaluation des actions

Afin de vérifier l'impact des mesures présentées dans le présent plan, **la structure s'engage à réaliser un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de VHSS.**

Cette évaluation présentera un bilan des actions de sensibilisation réalisées, des formations suivies par l'encadrement et les équipes, des éventuels signalements reçus et traités, des éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites.

Les services du ministère de la Culture s'appuieront sur ce bilan pour l'obtention d'aides ultérieures.

En cas de non-respect des engagements identifiés au moment de l'évaluation, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ses engagements, point de départ d'une phase d'accompagnement.

L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après mise en conformité de la structure.

Le ministère accompagne les professionnels dans la mise en œuvre de leurs actions

Cellules d'écoute

Dans le cadre de sa politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le ministère de la Culture s'est engagé dans un dispositif volontariste de prévention et de traitement des agissements sexistes et sexuels.

Depuis 2017, le ministère de la Culture a ainsi mis en place une **cellule de signalement** et d'accompagnement juridique et psychologique pour les **agents des services et établissements du ministère de la Culture** ainsi que **pour les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture**.

En juin 2020, le ministère de la Culture a contribué à la mise en place et soutient fortement la **cellule d'écoute psychologique et juridique opérée par Audiens**, groupe de protection sociale professionnelle dédié au secteur culturel.

Ouverte aux acteurs professionnels du spectacle vivant, la **cellule d'écoute d'Audiens est étendue depuis 2022 aux professionnels des arts visuels** (artistes-auteurs, salarié.e.s des FRAC, des centres d'art, des galeries d'art, des fondations, organisateurs d'événements, etc.). Elle est destinée aux victimes et témoins de faits de VHSS.

Contactez la
**cellule d'écoute
d'Audiens**

PAR TELEPHONE :

01 87 20 30 90

PAR COURRIEL :

violences-sexuelles-culture@audiens.org

Mise en place de personnes référentes VHSS

Pour aider les acteurs des arts visuels, le ministère de la Culture encourage la mise en place d'un réseau de personnes désignées référentes **au sein des associations et fédérations d'organisations professionnelles**, afin d'orienter, d'informer et d'accompagner les salarié.e.s et intervenant.e.s non permanent.e.s en matière de lutte contre les VHSS.

Offre de formation VHSS pour les professionnels de la culture

Afin de faciliter les actions de formation et de sensibilisation, le **ministère de la Culture** a accompagné **l'AFDAS (opérateur de compétences - OPCO)** dans le développement d'une offre de formation « clé en main » destinée aux structures de la culture et des industries créatives, aux intermittents du spectacle et de l'audiovisuel ainsi qu'aux artistes-auteurs.

4 parcours de formation proposés par l'Afdas

Parcours 1 jour : socle commun
Comprendre et se repérer - « Acquérir les fondamentaux en matière de VHSS »

Parcours 2 jours : Agir et réagir
« Contribuer au déploiement des mesures de lutte contre les VHSS dans son organisation et auprès de ses collègues »

Parcours 3 jours : Avoir une stratégie « Mettre en œuvre un plan d'action et évaluer ses effets au sein de sa structure »

Parcours 3 jours : « Être Ambassadeur-Référent VHSS de sa structure »

Pour les entreprises adhérentes de l'Afdas et leurs salariés permanents, les branches de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la publicité et de la presse magazine ont décidé d'accompagner le lancement de cette offre en prévoyant des financements conventionnels spécifiques qui viennent en complément des budgets habituellement mobilisés pour les entreprises.

Pour les employeurs de la branche ÉCLAT (branche des métiers de l'éducation de la culture des loisirs et de l'animation au service des territoires), **Uniformation, l'OPCO de la Cohésion sociale**, s'est associé à l'offre de formations proposée par l'Afdas.

Les 4 parcours sont donc disponibles pour les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art labellisés, les lieux de diffusion culturels, les festivals, l'éducation musicale relevant de la branche ÉCLAT.

Ces formations sont prises en charge à 100% par Uniformation.

Des offres de formation existent également auprès des autres OPCO dont dépendent les professionnels des arts visuels.

Modalités du conditionnement des aides du ministère de la Culture

- **Pour les labels (FRAC, CACIN) et les autres structures conventionnées**

Il appartient à chaque structure labellisée ou conventionnée de définir un plan d'action lui permettant de répondre aux objectifs de prévention et de traitement des cas de VHSS, tout en tenant compte de ses spécificités et de ses contraintes.

Les engagements ainsi pris par les structures seront désormais intégrés dans les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ou conventions annuelles conclues avec le ministère de la Culture. Un bilan devra être produit par la structure sur les actions réalisées en matière de VHSS en accompagnement du rapport d'activité annuel attendu chaque année de la part du bénéficiaire de la subvention.

La production de ce bilan d'actions conditionne le renouvellement éventuel de la convention de subvention.

- **Pour les appels à projets et aides ponctuelles**

Le respect des cinq engagements sera intégré aux conditions pour candidater. Comme pour les structures labellisées ou conventionnées, il est attendu la présentation d'un plan d'action permettant de répondre aux objectifs fixés par le plan de lutte contre les VHSS pour sa structure.

Pour la constitution de son dossier de candidature, la structure devra fournir certains documents attestant du respect des engagements (ex : actions de formation, etc.). Le formulaire VHSS à compléter (permettant de dresser un état des lieux et de s'engager dans un plan d'action) est disponible depuis 2022 sur « demarches-simplifiees.fr » et doit être renseigné systématiquement en accompagnement de la demande de subvention déposée également en ligne.

Quelles conséquences en cas de non-respect des engagements ?

En cas de non-respect des engagements identifié au moment de l'évaluation, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ses propres engagements, point de départ de la phase d'accompagnement qui s'ouvrira alors pour aider la structure dans sa mise en conformité. L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après mise en conformité de la structure.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS) DANS LE SECTEUR DES ARTS VISUELS

Préambule

Le ministère de la Culture a fait de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels une priorité de son action.

Le ministère de la Culture a mis en place des dispositifs forts, dès 2017, pour mener ce combat essentiel au sein des services et des établissements du ministère, dont les établissements nationaux des Arts visuels : actions de sensibilisation, de formation, de prévention, et mise en place d'une cellule d'écoute pour faciliter les signalements et leur traitement.

En janvier 2021, la Ministre a annoncé l'extension du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, dans trois secteurs prioritaires : le spectacle vivant, le livre et les arts visuels.

Le plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant a été diffusé en novembre 2021. Le ministère de la Culture propose de mettre en cohérence les démarches existantes et d'engager un plan d'action étendu à l'ensemble du secteur des Arts Visuels.

En prenant en compte les particularités du secteur des Arts Visuels, ce plan d'action a vocation à protéger l'ensemble du personnel qu'il soit permanent ou non, que les structures soient centrées sur la formation, la production, la diffusion ou le marché, qu'elles relèvent du secteur privé ou du secteur subventionné.

Ce plan d'action pose les mesures et engagements concrets à prendre pour la prévention, la formation et la sensibilisation afin de lutter efficacement contre les VHSS.

Pour ce faire, le ministère de la Culture propose aux acteurs non subventionnés de s'associer à ce plan d'action par la signature de la charte pour la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le secteur des Arts Visuels.

Les signataires de la présente charte prennent l'engagement de mettre en place les mesures de luttes contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CHARTRE POUR LA LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)
DANS LE SECTEUR DES ARTS VISUELS**

Je, soussigné/e

Représentant

en qualité de

signe la charte pour la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes et m'engage solennellement à mettre en œuvre un plan d'action visant à :

- 1** — Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
- 2** — Former la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
- 3** — Sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques
- 4** — Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
- 5** — Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

Fait à.....

Le

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and transfers.

The second part of the document provides a detailed explanation of the accounting cycle. It outlines the ten steps involved in the process, from identifying the accounting entity to preparing financial statements. Each step is described in detail, including the necessary documents and procedures to follow.

The third part of the document discusses the various methods used to record transactions. It compares the double-entry system with the single-entry system, highlighting the advantages and disadvantages of each. It also explains how to use T-accounts to organize and summarize the data.

The fourth part of the document covers the process of adjusting the accounts. It explains why adjustments are necessary and how they are made. It discusses the different types of adjustments, such as accruals, deferrals, and depreciation, and provides examples of how to record them.

The fifth part of the document discusses the preparation of financial statements. It explains how to calculate the net income and how to prepare the income statement, balance sheet, and statement of owner's equity. It also discusses the importance of comparing the results of the current period with those of the previous period.

The sixth part of the document discusses the closing process. It explains how to close the temporary accounts and how to transfer the balances to the permanent accounts. It provides a step-by-step guide to the closing process and includes a closing entry.

The seventh part of the document discusses the importance of internal controls. It explains how to design and implement controls to prevent errors and fraud. It discusses the different types of controls, such as segregation of duties, authorization, and documentation.

The eighth part of the document discusses the importance of ethics in accounting. It explains how to identify and avoid conflicts of interest and how to report any unethical behavior. It provides a code of ethics for accountants and discusses the consequences of unethical behavior.

The ninth part of the document discusses the importance of communication in accounting. It explains how to communicate effectively with clients, management, and other stakeholders. It provides tips for writing clear and concise reports and for presenting information in a professional manner.

The tenth part of the document discusses the importance of continuing education in accounting. It explains how to stay up-to-date on the latest developments in the field and how to earn continuing education credits. It provides a list of resources for finding continuing education opportunities.

Eléments financiers

Commission permanente
du 19/05/2025

N° 50573

Dépense(s)

Réservation CP n°21190				
Imputation	65-311-65748-0-P121 Autres personnes de droit privé			
Montant crédits inscrits	1 172 515,15 €	Montant proposé ce jour		1 050 601 €
Réservation CP n°21191				
Imputation	65-311-657348-0-P121 Autres communes			
Montant crédits inscrits	202 795,80 €	Montant proposé ce jour		73 728 €
Réservation CP n°21192				
Imputation	65-311-657358-0-P121 Autres groupements			
Montant crédits inscrits	129 840 €	Montant proposé ce jour		122 840 €
Réservation CP n°21193				
Imputation	65-311-657382-0-P121 Organismes publics divers			
Montant crédits inscrits	6 975 €	Montant proposé ce jour		6 000 €
Réservation CP n°21194				
Imputation	65-311-657381-0-P121 Autres établissements publics locaux			
Montant crédits inscrits	53 500 €	Montant proposé ce jour		30 000 €
Réservation CP n°21195				
Imputation	65-311-657381-0-P121 Autres établissements publics locaux			
Montant crédits inscrits	53 500 €	Montant proposé ce jour		23 500 €
Réservation CP n°21196				
Imputation	65-311-65748.450-0-P121 Subventions - Langues de Bretagne			
Montant crédits inscrits	97 868,55 €	Montant proposé ce jour		77 925 €

TOTAL

1 384 594 €